



Bulletin Officiel

N° 5075 Vendredi 1^{er} Avril 2016— 18^{ème} ANNEE — ISSN 0330-7174

SOMMAIRE

COMMUNIQUE DU CME

RAPPEL DES OBLIGATIONS D'INFORMATION ANNUELLES DES SICAV A L'OCCASION DES ASSEMBLEES

GENERALES ORDINAIRES

2-3

AVIS DE SOCIETES

COMMUNIQUEES DE PRESSE

SO.T.E.TEL

4

CLOTURE DES SOUSCRIPTIONS

EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE CIL « 2016-1 »

4

RESOLUTIONS ADOPTEES

TUNISO-EMIRATIE SICAV

5-6

CHANGEMENT DE DIRIGEANT

AXIS CAPITAL GESTION

6

ASSEMBLEES GENERALES ORDINAIRES ET EXTRAORDINAIRES

UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV

7

UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV

7

UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV

8

UBCI UNIVERS ACTIONS SICAV

8

SOCIETE DE FABRICATION DES BOISSONS DE TUNISIE – SFBT – AGO -

9

SOCIETE DE FABRICATION DES BOISSONS DE TUNISIE – SFBT – AGE -

10

PLACEMENTS DE TUNISIE – SICAF – AGO -

11

EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE

EMPRUNT OBLIGATAIRE « HANNIBAL LEASE 2016-1 »

12-16

EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE SUBORDONNE

EMPRUNT OBLIGATAIRE SUBORDONNE «BANQUE DE L'HABITAT SUBORDONNE 2016-1 »

17-23

COURBE DES TAUX

24

VALEURS LIQUIDATIVES DES TITRES OPCVM

25-26

ANNEXE I

LISTE INDICATIVE DES SOCIETES & ORGANISMES FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE

ANNEXE II

ETATS FINANCIERS DEFINITIFS ARRETES AU 31/12/2015

SOCIETE DE FABRICATION DES BOISSONS DE TUNISIE – SFBT –

ANNEXE III

ETATS FINANCIERS CONSOLIDES ARRETES AU 31/12/2015

SOCIETE DE FABRICATION DES BOISSONS DE TUNISIE – SFBT –

ANNEXE IV

SITUATION TRIMESTRIELLE ARRETEE AU 31/12/2015

- AMEN TRESOR SICAV

COMMUNIQUE DU CMF

**Rappel des obligations d'information annuelles des SICAV à l'occasion
des assemblées générales ordinaires**

Le Conseil du Marché Financier rappelle aux Sociétés d'Investissement à Capital Variable – SICAV – et aux sociétés chargées de la gestion des SICAV, les obligations d'information annuelles à l'occasion des assemblées générales ordinaires :

I - Documents à communiquer au CMF :

1- Avant la tenue de l'assemblée générale ordinaire :

En application des dispositions de l'article 3 nouveau de la loi n° 94-117, les SICAV sont tenues de déposer ou d'adresser, sur supports papiers et magnétique, au Conseil du Marché Financier, **dans un délai de quatre mois, au plus tard, de la clôture de l'exercice comptable et quinze jours, au moins, avant la tenue de l'assemblée générale ordinaire :**

- l'ordre du jour et le projet des résolutions proposées par le conseil d'administration
- les états financiers annuels arrêtés par le conseil d'administration et certifiés par le commissaire aux comptes
- les rapports du commissaire aux comptes. Lesdits rapports doivent contenir une évaluation générale du contrôle interne.
- le rapport annuel sur l'activité de la SICAV qui est destiné aux actionnaires et établi par le gestionnaire à la clôture de chaque exercice et prévu par l'article 140 du règlement du Conseil du Marché Financier relatif aux organismes de placement collectif en valeurs mobilières et à la gestion de portefeuilles de valeurs mobilières pour le compte de tiers.

Ce rapport doit comporter notamment les renseignements suivants :

- ✓ la ventilation de l'actif ;
- ✓ la ventilation du passif ;
- ✓ la ventilation du portefeuille titres ;
- ✓ le nombre d'actions en circulation ;
- ✓ l'orientation de la politique de placement dans le cadre de la politique énoncée dans le prospectus ;
- ✓ la manière avec laquelle la politique de placement a été suivie ;
- ✓ la ventilation des revenus de la SICAV ;
- ✓ les indications des mouvements intervenus dans les actifs de la SICAV au cours de l'exercice ;
- ✓ le compte des produits et charges ;
- ✓ les plus-values ou moins-values réalisées ;
- ✓ l'affectation des résultats ;
- ✓ les changements de méthodes de valorisation et leurs motifs ;
- ✓ le montant global des sommes facturées à la SICAV et leur nature et lorsque les bénéficiaires sont des entreprises liées au gestionnaire, le rapport indique leur identité ainsi que le montant global facturé ;
- ✓ les valeurs liquidatives constatées au début et à la fin de l'exercice.

- Suite -

2 - Après la tenue de l'assemblée générale ordinaire :

En application des dispositions de l'article 3 ter de la loi n° 94-117, les SICAV doivent, **dans les quatre jours ouvrables qui suivent la date de la tenue de l'assemblée générale ordinaire**, déposer ou adresser au Conseil du Marché Financier :

- les documents visés à l'article 3 nouveau de la loi n° 94-117 s'ils ont été modifiés
- les résolutions adoptées par l'assemblée générale ordinaire
- la liste des actionnaires

II - Documents à publier :

1 - Avant la tenue de l'assemblée générale ordinaire :

En application des dispositions de l'article 276 du code des sociétés commerciales, l'assemblée générale ordinaire est convoquée par un avis publié au Journal Officiel de la République Tunisienne et dans deux quotidiens dont l'un en langue arabe, **dans le délai de quinze jours au moins avant la date fixée pour la réunion**. L'avis indiquera la date et le lieu de la tenue de la réunion, ainsi que l'ordre du jour.

En application des dispositions de l'article 8 du Code des Organismes de Placement Collectif, les SICAV sont tenues d'établir les états financiers conformément à la réglementation comptable en vigueur et de les publier au Journal Officiel de la République Tunisienne **trente jours au moins avant la réunion de l'assemblée générale ordinaire**.

Cette publication comporte :

- le bilan
- l'état de résultat
- l'état de variation de l'actif net
- la mention que les états financiers dans leur intégralité sont publiés dans le bulletin officiel du CMF.

En application des dispositions de l'article 3 bis de la loi n° 94-117, les SICAV doivent publier au bulletin officiel du Conseil du Marché Financier et dans un quotidien paraissant à Tunis leurs états financiers annuels accompagnés du texte intégral de l'opinion du commissaire aux comptes **dans un délai de quatre mois, au plus tard, de la clôture de l'exercice comptable et quinze jours, au moins, avant la tenue de l'assemblée générale ordinaire**.

Toutefois, à des fins de publication dans le quotidien, les SICAV peuvent se limiter à publier :

- le bilan
- l'état de résultat
- l'état de variation de l'actif net
- les notes aux états financiers obligatoires et les notes les plus pertinentes notamment le portefeuille titres, sous réserve de l'obtention de l'accord écrit du commissaire aux comptes.

2 - Après la tenue de l'assemblée générale ordinaire :

En application des dispositions de l'article 8 du Code des Organismes de Placement Collectif, les SICAV sont tenues de publier au Journal Officiel de la République Tunisienne à nouveau les états financiers après la réunion de l'assemblée générale, au cas où cette dernière les modifie.

De plus, en application des dispositions de l'article 3 quater de la loi n° 94-117, les SICAV doivent publier au bulletin officiel du Conseil du Marché Financier et dans un quotidien paraissant à Tunis **dans un délai de trente jours après la tenue de l'assemblée générale ordinaire au plus tard** :

- les résolutions adoptées par l'assemblée générale ordinaire
- les états financiers lorsqu'ils ont subi des modifications.

Les dirigeants des SICAV ou les sociétés chargées de la gestion des SICAV sont appelés, chacun en ce qui le concerne, à respecter ces obligations.

AVIS DE SOCIETES

COMMUNIQUE DE PRESSE

**La Société Tunisienne d'Entreprises de Télécommunications
« SO.T.E.TEL »**

Siège social : rue des Entrepreneurs -Z.I- Charguia 2 – Aéroport Tunis

La Société Tunisienne d'Entreprises de Télécommunications « SO.T.E.TEL » porte à la connaissance du public et de ses actionnaires que son Conseil d'Administration réuni le vendredi 11 Mars 2016 a décidé de nommer Mr. Habib HAMMAMI en tant que nouveau Directeur Général de la société à compter du lundi 21 Mars 2016.

* Le CMF n'entend donner aucune opinion ni émettre un quelconque avis quant au contenu des informations diffusées dans cette rubrique par la société qui en assume l'entière responsabilité.

2016 - AS - 3295

AVIS DE SOCIETES

CLOTURE DES SOUSCRIPTIONS

EMPRUNT OBLIGATAIRE

« CIL 2016-1 »

La Compagnie Générale d'Investissement « CGI », intermédiaire en Bourse, porte à la connaissance du public que les souscriptions à l'emprunt obligataire «**CIL 2016-1**» de **15 000 000 DT** susceptible d'être porté à un maximum de **30 000 000 DT**, ouvertes au public le 15 mars 2016, ont été clôturées le **28 mars 2016**, pour un montant de **30 000 000 DT**.

2016 - AS - 3296

AVIS DE SOCIETES

RESOLUTIONS ADOPTEES**TUNISO-EMIRATIE SICAV**

Société d'investissement à capital variable
Siège social : 5 bis, rue Mohamed Badra – 1002 Tunis

Résolutions adoptées par l'Assemblée Générale ordinaire du 30 mars 2016**PREMIERE RESOLUTION :**

L'Assemblée Générale Ordinaire, après lecture :

- du rapport du Conseil d'Administration relatif aux états financiers de Tuniso- Emiratie SICAV arrêtés au 31 décembre 2015,
- des rapports général et spécial du commissaire aux comptes concernant les états financiers de Tuniso- Emiratie SICAV arrêtés au 31 décembre 2015,

approuve sans réserve le rapport du Conseil d'Administration ainsi que les états financiers de la société arrêtés au 31 décembre 2015 et prend acte du rapport spécial du commissaire aux comptes.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION :

L'Assemblée Générale Ordinaire donne quitus entier et sans réserve à tous les administrateurs pour leur gestion de l'exercice 2015.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION :

L'Assemblée Générale Ordinaire approuve la proposition du Conseil d'Administration relative à l'affectation et à la répartition des sommes distribuables de l'exercice 2015 comme suit :

Résultat d'exploitation	2 532 400,684
Régularisation du résultat d'exploitation	84 986,078
Sommes distribuables exercice 2015	2 617 386,762
Report à nouveau 2014	155,764
Total sommes distribuables 2015	2 617 542,526
Dividendes	2 617 126,897
Report à nouveau	415,629

Elle décide en conséquence de fixer le dividende de l'exercice 2015 à **4,543 dinars par action** et d'affecter le reliquat au compte report à nouveau.

Ce dividende sera mis en paiement à partir du **5 avril 2016** selon le choix des actionnaires :

- soit en numéraire,
 - soit sous forme de réinvestissement en actions Tuniso- Emiratie SICAV sur la base de la valeur liquidative calculée pour la journée du 5 avril 2016 ; la solte, montant qui n'aurait pas permis de souscrire à une action entière, sera versée dans le compte de l'actionnaire.
- Les actionnaires auront jusqu'au **lundi 4 avril 2016** pour faire le choix ; passé ce délai, le dividende sera automatiquement réinvesti en actions Tuniso- Emiratie SICAV.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

- Suite -

QUATRIEME RESOLUTION :

L'Assemblée Générale Ordinaire décide le renouvellement des mandats des administrateurs suivants :

- Mr Lassaad DELLAGI,
- La société Rapid Recouvrement représentée par Mr Adel ZAHRA,
- La société BTE SICAR représentée par Mr Abdelhamid RZEM,
- La BTE représentée par Mr Taoufik KHEMISSI,
- Mr Hédi BAYAR,
- Mr Abdelhamid Amor SASSI.

et ce, pour une période de trois années qui s'achèvera lors de l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice 2018.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

CINQUIEME RESOLUTION :

L'Assemblée Générale Ordinaire décide de servir des jetons de présence d'un montant net de 2500 dinars par administrateur au titre de l'exercice 2015.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

SIXIEME RESOLUTION :

L'Assemblée Générale Ordinaire confère à tout porteur de copies ou d'extraits du procès-verbal de la présente Assemblée, tous pouvoirs, pour effectuer tous dépôts et accomplir toutes formalités de publication ou autres.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

2016 - AS - 3297

AVIS DE SOCIETES

Changement de dirigeant

AXIS CAPITAL GESTION
Société de gestion d'OPCVM
Agrément du CMF n° 02-2002 du 9 mai 2002
Adresse : 67, Avenue Mohamed V- 1002 Tunis

La société de gestion AXIS CAPITAL GESTION informe ses actionnaires et le public que, suivant le procès-verbal enregistré le 09 mai 2015 à la recette des finances Montplaisir-Tunis, le conseil d'administration réuni le 04 novembre 2014 a décidé de nommer Mademoiselle Fatima Zohra EL FIHRI en qualité de Directeur Général de la société en remplacement de Monsieur Férid BEN BRAHIM.

2016 - AS - 3298

AVIS DE SOCIETES

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV
Société d'Investissement à Capital Variable
Siège social: 1, Place Pasteur- 1002 Tunis Belvédère

Le Conseil d'Administration de **L'UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV** invite les actionnaires à assister à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le **mardi 19 avril 2016 à 8h30**, à la « Maison de l'Entreprise » siège de l'Institut Arabe des Chefs d'Entreprises, sis à l'avenue principale- les Berges du Lac- 1053 Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant:

- Lecture du rapport du Conseil d'Administration sur l'exercice 2015,
- Lecture des rapports général et spécial du commissaire aux comptes,
- Approbation des états financiers arrêtés au 31 décembre 2015 et affectation des résultats,
- Quitus aux administrateurs,
- Fixation des jetons de présence,
- Renouvellement de mandats d'administrateurs,
- Questions diverses.

Tous les documents afférents à cette assemblée sont tenus à la disposition des actionnaires au service Back Office Titres de l'UBCI : 64, avenue Habib Bourguiba- Megrine.

2016 - AS - 3283

AVIS DE SOCIETES

UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV
Société d'Investissement à Capital Variable
Siège social: 1, Place Pasteur- 1002 Tunis Belvédère

Le Conseil d'Administration de **L'UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV** invite les actionnaires à assister à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le **mardi 19 avril 2016 à 9h30**, à la « Maison de l'Entreprise » siège de l'Institut Arabe des Chefs d'Entreprises, sis à l'avenue principale- les Berges du Lac- 1053 Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant:

- Lecture du rapport du Conseil d'Administration sur l'exercice 2015,
- Lecture des rapports général et spécial du commissaire aux comptes,
- Approbation des états financiers arrêtés au 31 décembre 2015 et affectation des résultats,
- Quitus aux administrateurs,
- Fixation des jetons de présence,
- Renouvellement de mandats d'administrateurs,
- Questions diverses.

Tous les documents afférents à cette assemblée sont tenus à la disposition des actionnaires au service Back Office Titres de l'UBCI : 64, avenue Habib Bourguiba- Megrine.

2016 - AS - 3284

AVIS DE SOCIETES

UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV
Société d'Investissement à Capital Variable
Siège social: 1, Place Pasteur- 1002 Tunis Belvédère

Le Conseil d'Administration de **L'UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV** invite les actionnaires à assister à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le **mardi 19 avril 2016 à 10h**, à la « Maison de l'Entreprise » siège de l'Institut Arabe des Chefs d'Entreprises, sis à l'avenue principale- les Berges du Lac- 1053 Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant:

- Lecture du rapport du Conseil d'Administration sur l'exercice 2015,
- Lecture des rapports général et spécial du commissaire aux comptes,
- Approbation des états financiers arrêtés au 31 décembre 2015 et affectation des résultats,
- Quitus aux administrateurs,
- Fixation des jetons de présence,
- Ratification de la cooptation d'un nouvel administrateur,
- Questions diverses.

Tous les documents afférents à cette assemblée sont tenus à la disposition des actionnaires au service Back Office Titres de l'UBCI : 64, avenue Habib Bourguiba- Megrine.

2016 - AS - 3285

AVIS DE SOCIETES

UBCI - UNIVERS ACTIONS SICAV
Société d'Investissement à Capital Variable
Siège social: 1, Place Pasteur- 1002 Tunis Belvédère

Le Conseil d'Administration de **UBCI - UNIVERS ACTIONS SICAV** invite les actionnaires à assister à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le **mardi 19 avril 2016 à 10h30**, à la « Maison de l'Entreprise » siège de l'Institut Arabe des Chefs d'Entreprises, sis à l'avenue principale- les Berges du Lac -1053 Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant:

- Lecture du rapport du Conseil d'Administration sur l'exercice 2015,
- Lecture des rapports général et spécial du commissaire aux comptes,
- Approbation des états financiers arrêtés au 31 décembre 2015 et affectation des résultats,
- Quitus aux administrateurs,
- Fixation des jetons de présence,
- Renouvellement de mandats d'administrateurs,
- Questions diverses.

Tous les documents afférents à cette assemblée sont tenus à la disposition des actionnaires au service Back Office Titres de l'UBCI : 64, avenue Habib Bourguiba- Megrine.

2016 - AS - 3285

AVIS DE SOCIETES

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

**SOCIETE DE FABRICATION DES BOISSONS DE TUNISIE
-SFBT-**

Siège social : Boulevard de la Terre – Centre Urbain Nord -1082 Tunis-

Le Conseil d'Administration de la société SFBT, réuni le 1er mars 2016, a décidé de convoquer une assemblée générale ordinaire pour le jeudi 14 avril 2016 à 9 H.00, à l'Institut Arabe des Chefs d'Entreprise - Les Berges du Lac - TUNIS, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- 1/ Lecture et approbation du rapport du Conseil d'Administration relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2015 ;
- 2/ Lecture du rapport général des Commissaires aux comptes afférent aux états financiers de cet exercice ;
- 3/ Lecture du rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions et opérations visées aux articles 200 et 475 du Code des Sociétés Commerciales ;
- 4/ Approbation, s'il y a lieu, des états financiers et des conventions et opérations prévues par les articles 200 et 475 du Code des Sociétés Commerciales ;
- 5/ Quitus pour l'exercice aux Administrateurs ;
- 6/ Affectation des résultats ;
- 7/ Renouvellement de mandats d'Administrateurs ;
- 8/ Renouvellement de mandats des Commissaires aux comptes ;
- 9/ Jetons de présence ;
- 10/ Rémunération des Membres du Comité permanent d'Audit interne ;
- 11/ Information des actionnaires de la société sur un franchissement de seuil ;
- 12/ Lecture du rapport des Commissaires aux comptes relatif aux états financiers consolidés du Groupe S.F.B.T. arrêtés au 31 décembre 2015 ;
- 13/ Approbation des états financiers consolidés ;
- 14/ Pouvoirs à donner.
- 15 / Questions diverses.

Au cours de cette assemblée, le Conseil d'Administration proposera un dividende de 0 D,650 par action.

Les documents de l'assemblée générale ordinaire seront mis à la disposition des actionnaires, dans les délais impartis par la réglementation en vigueur, au siège social sis au 5, Boulevard de la Terre – Centre Urbain Nord - 1082 TUNIS .

AVIS DE SOCIETES

ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

SOCIETE DE FABRICATION DES BOISSONS DE TUNISIE

-SFBT-

Siège social : Boulevard de la Terre – Centre Urbain Nord -1082 Tunis-

Le Conseil d'Administration de la société SFBT , réuni le 1er mars 2016, a décidé de convoquer une assemblée générale extraordinaire pour le jeudi 14 avril 2016 à 9 H.30 à l'Institut Arabe des Chefs d'Entreprise - Les Berges du Lac - TUNIS, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Augmentation du capital de 105.000.000 à 120.000.000 de dinars par incorporation de réserves ;
- Modification de l'article 6 des statuts ;
- Pouvoirs à donner.

Les documents de l'assemblée générale extraordinaire seront mis à la disposition des actionnaires, dans les délais impartis par la réglementation en vigueur, au siège social sis au 5, Boulevard de la Terre – Centre Urbain Nord - 1082 TUNIS .

AVIS DE SOCIETES

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

PLACEMENTS DE TUNISIE SICAF

Siège Social : 2, Rue de Turquie - 1001 Tunis.

Messieurs les actionnaires de la Société PLACEMENTS DE TUNISIE SICAF sont convoqués en Assemblée Générale Ordinaire, le mercredi 13 Avril 2016 à 9 heures à l'hôtel AFRICA sis 50, Avenue Habib Bourguiba - 1000 Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Rapport du Conseil d'Administration sur la gestion 2015 ;
- Rapports général et spécial du commissaire aux comptes relatifs à l'exercice 2015 et approbation des opérations réglementées y mentionnées ;
- Approbation des états financiers de l'exercice 2015 ;
- Quitus aux Administrateurs ;
- Affectation des résultats 2015 ;
- Ratification de la cooptation d'Administrateurs
- Renouvellement de mandat d'un Administrateur
- Fixation du montant des jetons de présence.

AVIS DE SOCIETES

EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE

VISA du Conseil du Marché Financier :

Portée du visa du CMF : **Le visa du CMF n'implique aucune appréciation sur l'opération proposée. Le prospectus est établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Il doit être accompagné des indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au premier trimestre 2016, prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier, pour tout placement sollicité après le 20 avril 2016. Il doit être également accompagné des états financiers de l'émetteur, arrêtés au 31 décembre 2015, pour tout placement sollicité après le 30 avril 2016. Le visa n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération ni authentification des éléments comptables et financiers présentés. Il est attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective de l'opération proposée aux investisseurs.**

**Emprunt Obligataire
«HL 2016-1»**

Décisions à l'origine de l'émission

L'Assemblée Générale Ordinaire réunie le **27/05/2015** a autorisé l'émission par Hannibal Lease d'un ou plusieurs emprunts obligataires ordinaires et/ou subordonnés dans la limite d'un montant de Cent Vingt Millions de Dinars (120 000 000 DT) sur 2015 et 2016 et a donné pouvoir au Conseil d'Administration pour en fixer les montants successifs, les modalités et les conditions.

Dans le cadre de cette autorisation, le Conseil d'Administration réuni le **10/02/2016** a approuvé l'émission du premier emprunt obligataire 2016 « HL 2016-1 » d'un montant de 20 000 000 DT.

Le Conseil d'Administration a également donné pouvoir à la Direction Générale de fixer les modalités et les conditions de l'emprunt obligataire « HL 2016-1 » selon les conditions du marché.

A cet effet, la Direction Générale a fixé les modalités et les conditions comme suit :

- a. Désignation de l'émission : HL 2016-1 ;
- b. Montant de l'emprunt obligataire : 20 000 000 (Vingt Millions de Dinars) ;
- c. Nominal de l'obligation : 100 dinars par Obligation ;
- d. Forme d'Obligation : les obligations sont nominatives ;
- e. Prix d'émission : 100 dinars par Obligation payable intégralement à la souscription ;
- f. Durée : 5 ans ;
- g. Taux d'intérêt : Taux d'intérêt : 7,65% l'an ou variable (TMM+2,45%) au choix du souscripteur;

RENSEIGNEMENTS RELATIFS A L'OPERATION

Montant :

L'emprunt obligataire « HL 2016-01 » est d'un montant de 20 000 000 dinars divisé en 200 000 obligations de nominal 100 dinars. Le montant définitif de l'emprunt « HL 2016-1 » fera l'objet d'une publication au bulletin officiel du CMF et de la BVMT.

Période de souscription et de versement :

Les souscriptions à cet emprunt seront ouvertes le **07/04/2016** et clôturées sans préavis et au plus tard le **28/06/2016**. Elles peuvent être clôturées sans préavis dès que le montant maximum de l'émission (20 000 000 dinars) est intégralement souscrit.

Les demandes de souscription seront reçues dans la limite des titres émis, soient un maximum de 200 000 obligations.

En cas de placement d'un montant inférieur à 20 000 000 dinars à la date de clôture de la période de souscription, soit le **28/06/2016**, les souscriptions seront prorogées jusqu'au **05/07/2016** avec maintien de la date unique de jouissance en intérêts. Passé ce délai, le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la société.

- Suite -

Un avis de clôture sera publié dans le bulletin officiel du Conseil du Marché Financier et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis dès la clôture effective des souscriptions.

Organisme financier chargé de recueillir les souscriptions du public :

Les souscriptions à cet emprunt et les versements seront reçus à partir du **07/04/2016** auprès de **MAC S.A. Intermédiaire en Bourse, sis au Green Center – Bloc C 2^{ème} étage, Rue du Lac constance – Les Berges du Lac Tunis.**

But de l'émission :

Le produit de la présente émission est destiné à financer des immobilisations à donner en leasing, au titre de l'exercice 2016, qui s'élèvent à 266,2 millions de dinars.

En effet, le besoin total du financement en ressources obligataires prévu pour l'exercice 2016 est de 60 millions de dinars.

CARACTERISTIQUES DES TITRES EMIS

- **Dénomination de l'emprunt :** « HL 2016-1 »
- **Nature des titres :** Titres de créances
- **Forme des obligations:** nominatives
- **Catégorie des titres :** Ordinaires
- **Législation sous laquelle les titres sont créés :** Les obligations sont soumises aux dispositions du Code des Sociétés Commerciales : Livre 4 – Titre premier – Sous titre 5 – Chapitre 3 des obligations
- **Modalités et délais de délivrance des titres :** Le souscripteur recevra, dès la clôture de l'émission, une attestation portant sur le nombre d'obligations détenues, délivrée par l'intermédiaire agréé mandaté, MAC SA, Intermédiaire en Bourse.

Prix de souscription et d'émission :

Les obligations seront émises au pair, soit 100 dinars par obligation, payable intégralement à la souscription.

Date de jouissance en intérêts :

Chaque obligation souscrite dans le cadre du présent emprunt portera jouissance en intérêts à partir de la date effective de sa souscription et libération.

Les intérêts courus au titre de chaque obligation entre la date effective de sa souscription et libération et la date limite de clôture des souscriptions, soit le **28/06/2016**, seront décomptés et payés à cette dernière date.

Toutefois, la date unique de jouissance en intérêts, servant de base pour les besoins de la cotation en bourse, est fixée à la date limite de clôture des souscriptions à l'emprunt, soit le **28/06/2016** et ce, même en cas de prorogation de cette date.

Date de règlement :

Les obligations seront payables en totalité à la souscription.

Taux d'intérêt :

Les obligations du présent emprunt seront offertes à deux taux d'intérêts différents au choix du souscripteur :

- *Taux variable*

Taux du Marché Monétaire (TMM publié par la BCT) + 2.45% brut l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis. Ce taux correspond à la moyenne arithmétique des douze derniers taux moyens mensuels du marché monétaire tunisien précédant la date de paiement des intérêts majorée de 245 points de base. Les douze mois à considérer vont du mois de juin de l'année N-1 au mois de mai de l'année N.

- *Taux fixe:*

Taux annuel brut de 7,65% l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.

- Suite -

Amortissement et remboursement :

Toutes les obligations émises sont amortissables d'un montant annuel constant de 20 dinars par obligation, soit le un cinquième de la valeur nominale. Cet amortissement commencera dès la première année.

L'emprunt sera amorti en totalité le **28/06/2021**.

Prix de remboursement :

Le prix de remboursement est de 100 dinars par obligation.

Paiement :

Le paiement annuel des intérêts et le remboursement du capital dû seront effectués à terme échu, le **28 juin** de chaque année.

Le premier paiement en intérêts et le premier remboursement en capital auront lieu le **28/06/2017**.

Les paiements des intérêts et les remboursements du capital seront effectués auprès des dépositaires à travers TUNISIE CLEARING.

Taux de rendement actuariel et marge actuarielle :

• **Taux de rendement actuariel (souscription à taux fixe) :**

C'est le taux annuel qui, à une date donnée, égalise à ce taux et à intérêts composés les valeurs actuelles des montants à verser et des montants à recevoir. Il n'est significatif que pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final. Ce taux est de 7,65% l'an.

• **Marge actuarielle (souscription à taux variable) :**

La marge actuarielle d'un emprunt à taux variable est l'écart entre son taux de rendement estimé et l'équivalent actuariel de son indice de référence. Le taux de rendement est estimé en cristallisant jusqu'à la dernière échéance le dernier indice de référence pour l'évaluation des coupons futurs.

La moyenne des TMM des 12 derniers mois arrêtée au mois de février 2016 (à titre indicatif) qui est égale à 4,6075%, et qui est supposée cristallisée à ce niveau pendant toute la durée de l'emprunt, permet de calculer un taux de rendement actuariel annuel de 7,0575%. Sur cette base, les conditions d'émission et de rémunération font ressortir une marge actuarielle de 2,45% et ce, pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

Durée totale, durée de vie moyenne et durée de l'emprunt :

• **Durée totale:**

Les obligations « HL 2016-1 » seront émises sur une durée de **5 ans**.

• **Durée de vie moyenne:**

La durée de vie moyenne est la somme des durées pondérées par les flux de remboursement puis divisée par le nominal, C'est l'espérance de vie de l'emprunt pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final. Cette durée est de **3 ans**.

• **Duration de l'emprunt :**

La duration pour les présentes obligations de cet emprunt est de **2,730 Années**.

Garantie :

Le présent emprunt obligataire ne fait l'objet d'aucune garantie particulière.

Notation de la société :

En date du **30 Janvier 2015**, l'agence de notation Fitch Ratings a relevé la note de «Hannibal Lease» de BB- (tun) à BB (tun) à long terme avec perspective stable, et B (tun) à court terme.

En date du **26 janvier 2016**, l'agence de notation Fitch Ratings a confirmé la note nationale à long terme de BB (tun) attribuée à Hannibal Lease sur son échelle nationale qui s'établit comme suit:

- ✓ Note à long terme : BB (tun) ;
- ✓ Note à court terme : B (tun) ;
- ✓ Perspective d'évolution de la note à long terme : Stable.

- Suite -

Notation de l'emprunt:

L'agence de notation Fitch Ratings a attribué, sur l'échelle nationale, la note **BB(tun)** à la présente émission de la société Hannibal Lease en date du **03 mars 2016**.

Mode de placement :

L'emprunt obligataire objet de la présente note d'opération est émis par appel public à l'épargne. Les souscriptions à cet emprunt seront ouvertes à toute personne physique ou morale intéressée, aux guichets de MAC SA, Intermédiaire en Bourse.

Organisation de la représentation des porteurs des obligations :

Les obligataires peuvent se réunir en Assemblée Générale Spéciale laquelle Assemblée peut émettre un avis préalable sur les questions inscrites à la délibération de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires. Cet avis est consigné au procès verbal de l'Assemblée Générale des actionnaires.

L'Assemblée Générale Spéciale des obligataires désigne l'un de ses membres pour la représenter et défendre les intérêts des obligataires.

Les dispositions des articles 327 et 355 à 365 du code des sociétés commerciales s'appliquent à l'Assemblée Générale Spéciale des obligataires et à son représentant. Le représentant de l'Assemblée Générale des obligataires a la qualité pour la représenter devant les tribunaux.

Fiscalité des titres :

Les intérêts annuels des obligations de cet emprunt sont soumis à une retenue d'impôt que la loi met ou pourrait mettre à la charge des personnes physiques ou morales.

En l'état actuel de la législation, et suite à l'unification des taux de la retenue à la source sur les revenus des capitaux mobiliers, telle qu'instituée par la loi n°96-113 du 30 Décembre 1996, portant loi de finances pour la gestion 1997, les intérêts sont soumis à une retenue à la source au taux unique de 20%.

Cette retenue est définitive et non susceptible de restitution sur les revenus des obligations revenant à des personnes morales non soumises à l'impôt sur les sociétés ou qui en sont totalement exonérées en vertu de la législation en vigueur.

Conformément à l'article 39 du code de l'IRPP et de l'IS, sont déductibles de la base imposable, les intérêts perçus par le contribuable au cours de l'année au titre de comptes spéciaux d'épargne ouverts auprès des banques, ou de la Caisse d'Epargne Nationale de Tunisie ou au titre des emprunts obligataires émis à partir du 1er janvier 1992 dans la limite d'un montant annuel de mille cinq cent dinars (1500 dinars) sans que ce montant n'excède mille dinars (1000 dinars) pour les intérêts provenant des comptes spéciaux d'épargne ouverts auprès des banques et auprès de la Caisse d'Epargne Nationale de Tunisie.

RENSEIGNEMENTS GENERAUX :

Intermédiaire agréé mandaté par la société émettrice pour la tenue du registre des obligations:

L'établissement, la délivrance des attestations portant sur le nombre d'obligations détenues ainsi que la tenue du registre des obligations de l'emprunt « HL 2016-1 » seront assurés durant toute la durée de vie de l'emprunt par MAC SA, Intermédiaire en Bourse.

L'attestation délivrée à chaque souscripteur doit mentionner le taux d'intérêt choisi par ce dernier et la quantité d'obligations y afférente.

Marché des titres :

Il existe à fin février 2016, 6 emprunts obligataires en cours émis par l'émetteur qui sont cotés sur le marché obligataire.

Hannibal Lease s'engage à charger l'intermédiaire en bourse MAC SA de demander, dès la clôture des souscriptions, l'admission de l'emprunt « HL 2016-1 » au marché obligataire de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Prise en charge par Tunisie Clearing :

Hannibal Lease s'engage dès la clôture de l'emprunt « HL 2016-1 » à entreprendre les démarches nécessaires auprès de Tunisie Clearing en vue de la prise en charge des titres souscrits.

- Suite -

Tribunaux compétents en cas de litige :

Tout litige pouvant surgir suite à l'émission, au paiement et à l'extinction de cet emprunt obligataire sera de la compétence exclusive du tribunal de Tunis I.

Risque lié à l'émission du présent emprunt obligataire :

Selon les règles prudentielles régissant les établissements de crédits exigeant une adéquation entre les ressources et les emplois qui leurs sont liés, la souscription au taux indexé au TMM risquerait de faire supporter l'entreprise un risque de taux du fait que les emplois sont octroyés à taux fixe.

Le prospectus relatif à la présente émission est constitué de la note d'opération visée par le CMF en date du 23/03/2016 sous le numéro 16-0934, du document de référence « HL 2015 » enregistré par le CMF en date du 31/08/2015 sous le n°15-007 ainsi que de son actualisation enregistrée par le CMF en date du 31/12/2015 sous le n°15-007/A001, des indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au premier trimestre 2016, prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier, pour tout placement sollicité après le 20 avril 2016 et des états financiers de l'émetteur arrêtés au 31 décembre 2015, pour tout placement sollicité après le 30 avril 2016.

La présente note d'opération et le document de référence « HL 2015 » ainsi que son actualisation sont mis à la disposition du public, sans frais, auprès de Hannibal Lease, Rue du Lac Malaren, Immeuble Triki, les Berges du Lac, de MAC SA, Intermédiaire en Bourse, Green Center, Bloc C, 2ème étage, les Berges du Lac, sur le site internet du CMF : www.cmf.org.tn et sur le site de MAC SA : www.macsa.com.tn.

Les indicateurs d'activité relatifs au premier trimestre 2016 ainsi que les états financiers arrêtés au 31 décembre 2015 de Hannibal Lease seront publiés au Bulletin Officiel du CMF et sur son site internet au plus tard respectivement le 20 et 30 Avril 2016.

AVIS DE SOCIETES

EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE SUBORDONNE

VISA du Conseil du Marché Financier :

Portée du visa du CMF : **Le visa du CMF, n'implique aucune appréciation sur l'opération proposée. Le prospectus est établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Il doit être accompagné des indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au premier trimestre de l'exercice 2016 prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier pour tout placement sollicité après le 20 avril 2016. Il doit être également accompagné des états financiers de l'émetteur relatifs à l'exercice 2015 pour tout placement sollicité après le 30 avril 2016. Le visa n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération ni authentification des éléments comptables et financiers présentés. Il est attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective de l'opération proposée aux investisseurs.**

Emprunt Obligataire Subordonné «Banque de l'Habitat Subordonné 2016-1 »

Décisions à l'origine de l'émission

L'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires de BANQUE DE L'HABITAT réunie le **18/02/2015**, a autorisé l'émission d'un ou plusieurs emprunts obligataires dans la limite de 150 Millions de Dinars, à émettre dans un délai maximal de 3 ans, et a donné tous pouvoirs au Conseil d'Administration pour fixer les conditions et accomplir les formalités nécessaires à l'émission de ces emprunts.

Dans le cadre de cette autorisation, le Conseil d'Administration réuni le **26/01/2016** a décidé d'émettre un emprunt obligataire subordonné « Banque de l'Habitat Subordonné 2016-1 » d'un montant de 60 millions de dinars. Il a également fixé les caractéristiques et les conditions de cette émission tout en prévoyant deux maturités 5 ans et 7 ans avec deux années de grâce et des taux d'intérêts qui varient entre TMM+1,9% brut l'an au minimum et TMM+2,2% brut l'an au maximum pour le taux variable et entre 7,35% brut l'an au minimum et 7,65% brut l'an au maximum pour le taux fixe.

Le Conseil d'Administration a également donné pouvoir à la direction générale de fixer les taux et la durée à la veille de l'émission pour tenir compte de la situation du marché.

A cet effet, la Direction Générale a fixé les durées de l'emprunt et les taux d'intérêt comme suit :

- **Catégorie A : 7,40% et/ou TMM+1,95% sur 5 ans.**
- **Catégorie B : 7,50% sur 7 ans dont 2 années de grâce.**

RENSEIGNEMENTS RELATIFS A L'OPERATION

Montant de l'emprunt :

L'emprunt obligataire subordonné « Banque de l'Habitat Subordonné 2016-1 » est d'un montant de 60 Millions de dinars divisé en 600 000 obligations subordonnées de nominal 100 dinars.

Le montant définitif du présent emprunt fera l'objet d'une publication aux bulletins officiels du CMF et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Période de souscription et de versement

Les souscriptions à cet emprunt subordonné seront ouvertes le **06 avril 2016** et clôturées sans préavis au plus tard le **06 mai 2016**. Les demandes de souscription seront reçues dans la limite des titres émis, soit un maximum de 600 000 obligations subordonnées.

- Suite -

Au cas où le présent emprunt obligataire subordonné n'est pas clôturé à la date limite du **06 mai 2016**, les souscriptions seront prolongées jusqu'au **20 mai 2016**, tout en maintenant la même date unique de jouissance en intérêts.

En cas de non placement intégral de l'émission au **20 mai 2016**, le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la Banque à cette date.

Un avis de clôture sera publié aux bulletins officiels du Conseil du Marché Financier et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis, dès la clôture effective des souscriptions.

Organismes financiers chargés de recueillir les souscriptions du public

Les souscriptions à cet emprunt subordonné et les versements seront reçus à partir du **06 avril 2016** aux guichets de TUNISIE VALEURS, Intermédiaire en bourse, sis au Centre Urbain Nord, Immeuble Integra, 1082 Tunis Mahrajène, de BH INVEST, intermédiaire en Bourse sis à l'immeuble Assurances SALIM – Lotissement AFH/BC5 3ème Etage – Centre Urbain Nord 1082 Tunis Mahrajène et des autres intermédiaires en Bourse.

But de l'émission

Le but de la présente émission est de :

- Préserver l'adéquation entre les maturités et les taux des ressources et des emplois de la banque en adossant des ressources longues à des emplois longs.
- Renforcer davantage les fonds propres nets de la Banque en application de la circulaire de la Banque Centrale de Tunisie n° 91-24 du 17/12/1991 qui fait référence aux emprunts subordonnés pour définir les fonds propres complémentaires, composants des fonds propres nets. Ces emprunts subordonnés ne seront pris en compte annuellement pour le calcul des fonds propres complémentaires qu'à concurrence du capital restant dû et dans les limites fixées par la circulaire susvisée (à savoir 50% du montant des fonds propres nets de base).

CARACTERISTIQUES DES TITRES EMIS

- **La législation sous laquelle les titres sont créés** : Les emprunts obligataires subordonnés sont des emprunts obligataires auxquels est rattachée une clause de subordination (cf. rang de créance).
De ce fait, ils sont soumis aux règles et textes régissant les obligations, soit : le code des sociétés commerciales, livre 4, titre 1, sous titres 5 chapitre 3 : des obligations. Ils sont également prévus par la circulaire de la Banque Centrale de Tunisie aux banques n° 91-24 du 17/12/1991 relative aux règles de gestion et aux normes prudentielles applicables aux banques et aux établissements financiers.
- **Dénomination de l'emprunt** : « Banque de l'Habitat Subordonné 2016-1 »
- **Nature des titres** : Titres de créances.
- **Forme des titres** : Les obligations subordonnées du présent emprunt seront nominatives.
- **Catégorie des titres** : Obligations subordonnées qui se caractérisent par leur rang de créance contractuellement défini par la clause de subordination (cf. rang de créance).
- **Modalités et délais de délivrance des titres** : Le souscripteur recevra, dès la clôture de l'émission, une attestation portant sur le nombre des obligations subordonnées souscrites, délivrée par les intermédiaires agréés mandatés TUNISIE VALEURS et BH INVEST.

Prix de souscription et d'émission :

Les obligations subordonnées souscrites dans le cadre de la présente émission seront émises au pair, soit 100 dinars par obligation subordonnée, payables intégralement à la souscription.

Date de jouissance en intérêts :

Chaque obligation subordonnée portera jouissance en intérêts à partir de la date effective de sa souscription et libération.

- Suite -

Les intérêts courus au titre de chaque obligation subordonnée entre la date effective de sa souscription et libération et la date limite de clôture des souscriptions, soit le **06 mai 2016**, seront décomptés et payés à cette dernière date.

Toutefois, la date unique de jouissance en intérêts, servant de base pour les besoins de la cotation en bourse, est fixée à la date limite de clôture des souscriptions à l'emprunt subordonné, soit le **06 mai 2016** et ce, même en cas de prorogation de cette date.

Date de règlement :

Les obligations subordonnées seront payables en totalité à la souscription.

Taux d'intérêt :

Les obligations subordonnées du présent emprunt seront offertes à des taux d'intérêts différents au choix du souscripteur, fixés en fonction de la catégorie :

- **Pour la catégorie A d'une durée de 5 ans :**

- Taux variable : Taux du Marché Monétaire (TMM publié par la BCT) +**1,95%** brut l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation subordonnée au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis. Ce taux correspond à la moyenne arithmétique des douze derniers Taux Moyens Mensuels du Marché Monétaire Tunisien publiés précédant la date de paiement des intérêts majorée de 195 points de base. Les 12 mois à considérer vont du mois de mai de l'année N-1 au mois d'avril de l'année N.

-Taux fixe : Taux annuel brut de **7,40 %** calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation subordonnée au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.

- **Pour la catégorie B d'une durée de 7 ans dont 2 années de grâce :**

-Taux fixe : Taux annuel brut de **7,50%** calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation subordonnée au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.

Amortissement-remboursement :

Toutes les obligations subordonnées émises sont amortissables d'un montant annuel constant de 20 dinars par obligation subordonnée, soit le un cinquième de la valeur nominale. Cet amortissement commencera à la première année pour la catégorie A et à la troisième année pour la catégorie B.

L'emprunt sera amorti en totalité le **06 mai 2021** pour la catégorie A et le **06 mai 2023** pour la catégorie B.

Prix de remboursement :

Le prix de remboursement est de 100 dinars par obligation subordonnée.

Paiement :

Le paiement annuel des intérêts et le remboursement du capital dû seront effectués à terme échu le **06 mai** de chaque année.

Pour la catégorie A, le premier paiement en intérêts et le premier remboursement en capital auront lieu le **06 mai 2017**.

Pour la catégorie B, le premier paiement en intérêts aura lieu le **06 mai 2017** et le premier remboursement en capital aura lieu le **06 mai 2019**.

Les paiements des intérêts et les remboursements du capital seront effectués auprès des dépositaires à travers TUNISIE CLEARING.

Taux de rendement actuariel et marge actuarielle :

- **Taux de rendement actuariel (souscription à taux fixe) :**

C'est le taux annuel qui, à une date donnée, égalise à ce taux et à intérêts composés les valeurs actuelles des montants à verser et des montants à recevoir. Il n'est significatif que pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à l'échéance de l'emprunt. Ce taux est de 7,40% l'an pour la catégorie A et de 7,50% l'an pour la catégorie B.

- Suite -

- **Marge actuarielle (souscription à taux variable) :**

La marge actuarielle d'un emprunt à taux variable est l'écart entre son taux de rendement estimé et l'équivalent actuariel de son indice de référence. Le taux de rendement est estimé en cristallisant jusqu'à la dernière échéance le dernier indice de référence pour l'évaluation des coupons futurs.

La moyenne des TMM des 12 derniers mois arrêtée au mois de février 2016 à titre indicatif, qui est égale à 4,6075% et qui est supposée cristallisée à ce niveau pendant toute la durée de l'emprunt, permet de calculer un taux de rendement actuariel annuel de 6,5575%. Sur cette base, les conditions d'émission et de rémunération font ressortir une marge actuarielle de 1,95% et ce pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

Durée totale, durée de vie moyenne et duration de l'emprunt :

- **Durée totale:**

Les obligations de l'emprunt obligataire subordonné «Banque de l'Habitat Subordonné 2016-1» sont émises selon deux catégories :

Les obligations du présent emprunt subordonné sont émises pour une durée de :

- ✓ Une catégorie A sur une durée de **5 ans** ;
- ✓ Une catégorie B sur une durée de **7 ans** dont deux années de grâce.

- **Durée de vie moyenne:**

Il s'agit de la somme des durées pondérées par les flux de remboursement du capital puis divisée par le nominal. C'est l'espérance de vie de l'emprunt pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à l'échéance de l'emprunt. Cette durée est de **3 ans** pour la catégorie A et **5 ans** pour la catégorie B.

- **Duration de l'emprunt :**

La duration correspond à la somme des durées pondérées par les valeurs actualisées des flux à percevoir (intérêt et principal) rapportée à la valeur présente du titre. La duration s'exprime en unités de temps (fraction d'année) et est assimilable à un délai moyen de récupération de la valeur actuelle.

La duration d'une obligation correspond à la période à l'issue de laquelle sa rentabilité n'est pas affectée par les variations de taux d'intérêts.

La duration pour les présentes obligations de cet emprunt est de **2,738** années pour la catégorie A et **4,297** années pour la catégorie B.

Rang de créance et Maintien de l'emprunt à son rang :

- **Rang de créance :**

En cas de liquidation de l'émetteur, les obligations subordonnées de la présente émission seront remboursées à un prix égal au nominal et leur remboursement n'interviendra qu'après désintéressement de tous les créanciers, privilégiés ou chirographaires, mais avant le remboursement des titres participatifs émis par l'émetteur. Le remboursement des présentes obligations subordonnées interviendra au même rang que celui de tous les autres emprunts obligataires subordonnés déjà émis ou contractés, ou qui pourraient être émis ou contractés ultérieurement par l'émetteur proportionnellement à leur montant, le cas échéant (clause de subordination).

Il est à signaler que ce rang dépendrait des emprunt obligataires qui seront émis conformément aux limites prévues au niveau des prévisions annoncées au document de référence enregistré auprès du CMF en date du 29/06/2015 sous le n° 15-004.

Toute modification susceptible de changer le rang des titulaires d'obligations subordonnées doit être soumise à l'accord de l'Assemblée Spéciale des titulaires des obligations prévues par l'article 333 du Code des Sociétés Commerciales.

Les intérêts constitueront des engagements directs, généraux, inconditionnels et non subordonnés de l'émetteur, venant au même rang que toutes les autres dettes et garanties chirographaires, présentes ou futures de l'émetteur.

- Suite -

- **Maintien de l'emprunt à son rang :**

L'émetteur s'engage, jusqu'au remboursement effectif de la totalité des obligations subordonnées du présent emprunt, à n'instituer en faveur d'autres créances qu'il pourrait émettre ultérieurement, en dehors de celles prévues au niveau du document de référence susvisé aucune priorité quant à leur rang de remboursement, sans consentir ces mêmes droits aux obligations subordonnées du présent emprunt.

Garantie :

Le présent emprunt subordonné ne fait aucune mention de garantie.

Notation de l'emprunt:

Le présent emprunt obligataire subordonné n'est pas noté.

Notation de la banque :

La Banque de l'Habitat est notée par l'agence internationale STANDARDS&POOR'S depuis septembre 2003 sur l'échelle internationale.

Le 21 février 2013, la notation était "B+" à long terme, "B" à court terme et des perspectives d'avenir "négatives".

Le 20 août 2013, la notation a été révisée à la baisse à "B" à long terme, "B" à court terme et des perspectives d'avenir "négatives".

Cette notation a été maintenue en date du 05 décembre 2014, soit "B" à long terme, "B" à court terme et des perspectives d'avenir "négatives".

En date du 27 mars 2015, l'agence de notation a confirmé de nouveau la notation "B" à long terme, "B" à court terme et a relevé les perspectives d'avenir de "négatives" à "stables".

Cette notation a été maintenue en date du 15 avril 2015 soit "B" à long terme, "B" à court terme et des perspectives d'avenir "stables".

Mode de placement :

Le présent emprunt obligataire subordonné est émis par Appel Public à l'Epargne. Les souscriptions à cet emprunt seront ouvertes, à tout investisseur potentiel ayant une connaissance et une expérience en matière financière et commerciale suffisante de manière à pouvoir évaluer les avantages et les risques d'investir dans les obligations subordonnées (cf. facteurs de risques spécifiques liés aux obligations subordonnées).

Les souscriptions seront reçues aux guichets de Tunisie Valeurs (Tunis Centre Urbain Nord, Tunis Belvédère, La Marsa, Les Berges du Lac II, Nabeul, Kélibia, Sousse, Monastir, Sfax et Djerba), aux guichets de la BH INVEST, intermédiaire en Bourse sis à l'immeuble Assurances SALIM – Lotissement AFH/BC5 3^{ème} Etage – Centre Urbain Nord 1082 Tunis Mahrajène et des autres intermédiaires en Bourse.

Organisation de la représentation des porteurs des obligations subordonnées

L'émission d'un emprunt obligataire subordonné est soumise aux règles et textes régissant les obligations. En matière de représentation des obligations subordonnées, l'article 333 du code des sociétés commerciales est applicable : les porteurs des obligations subordonnées sont rassemblés en une assemblée générale spéciale qui désigne l'un de ses membres pour la représenter et défendre les intérêts des porteurs des obligations subordonnées.

Les dispositions des articles 355 à 365 du code des sociétés commerciales s'appliquent à l'assemblée générale spéciale des porteurs des obligations subordonnées et à son représentant. Le représentant de l'assemblée générale des porteurs des obligations subordonnées a la qualité pour la représenter devant les tribunaux.

Fiscalité des titres :

Les intérêts annuels des obligations subordonnées de cet emprunt sont soumis à une retenue d'impôt que la loi met ou pourrait mettre à la charge des personnes physiques ou morales.

En l'état actuel de la législation, et suite à l'unification des taux de la retenue à la source sur les revenus des capitaux mobiliers, telle qu'instituée par la loi n°96-113 du 30 Décembre 1996, portant loi de finances pour la gestion 1997, les intérêts sont soumis à une retenue à la source au taux unique de 20%.

Cette retenue est définitive et non susceptible de restitution sur les revenus des obligations subordonnées revenant à des personnes morales non soumises à l'impôt sur les sociétés ou qui en sont totalement exonérées en vertu de la législation en vigueur.

- Suite -

Conformément à l'article 39 du code de l'IRPP et de l'IS, sont déductible de base imposable les intérêts perçus par le contribuable au cours de l'année au titre des comptes spéciaux d'épargne ouverts auprès des banques, ou de la Caisse d'Epargne Nationale de Tunisie ou au titre des emprunts obligataires émis à partir du 1^{er} Janvier 1992 dans la limite d'un montant annuel de mille cinq cent dinars (1 500 dinars) sans que ce montant n'excède mille dinars (1000 dinars) pour les intérêts provenant des comptes spéciaux d'épargne ouverts auprès des banques et auprès des banques et auprès de la Caisse d'Epargne Nationale de Tunisie.

Intermédiaire agréé mandaté par la société émettrice pour la tenue du registre des obligations subordonnées :

L'établissement, la délivrance des attestations portant sur le nombre d'obligations détenues ainsi que la tenue de registre des obligations de l'emprunt subordonné « **Banque de l'Habitat Subordonné 2016 -1** » seront assurés durant toute la durée de vie de l'emprunt par TUNISIE CLEARING.

L'attestation délivrée à chaque souscripteur mentionnera la catégorie et le taux d'intérêt choisi, ainsi que la quantité y afférente.

Marché des titres

A fin février 2016, il existe trois emprunts obligataires émis par la BH et qui sont cotés sur le marché obligataire de la cote de la BVMT.

Dès la clôture des souscriptions au présent emprunt, la BANQUE DE L'HABITAT s'engage à charger l'intermédiaire en bourse « **Tunisie Valeurs** » de demander l'admission des obligations souscrites de l'emprunt obligataire subordonné « **Banque de l'Habitat Subordonné 2016-1** » au marché obligataire de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Prise en charge par Tunisie Clearing :

La BANQUE DE L'HABITAT s'engage dès la clôture de l'emprunt obligataire subordonné « **Banque de l'Habitat Subordonné 2016-1** » à entreprendre les démarches nécessaires auprès de TUNISIE CLEARING en vue de la prise en charge des titres souscrits.

Tribunal compétent en cas de litige :

Tout litige pouvant surgir suite à l'émission, au paiement et à l'extinction de cet emprunt sera de la compétence exclusive du tribunal de Tunis I.

Facteurs de risques spécifiques liés aux obligations subordonnées :

Les obligations subordonnées ont des particularités qui peuvent impliquer certains risques pour les investisseurs potentiels et ce en fonction de leur situation financière particulière, de leurs objectifs d'investissement et en raison de leur caractère de subordination.

• **Nature du titre:**

L'obligation subordonnée est un titre de créance qui se caractérise par son rang de créance contractuel déterminé par la clause de subordination. La clause de subordination se définit par le fait qu'en cas de liquidation de la société émettrice, les obligations subordonnées ne seront remboursées qu'après désintéressement de tous les créanciers privilégiés ou chirographaires mais avant le remboursement des titres participatifs et de capital émis par l'émetteur. Les obligations subordonnées interviendront au remboursement au même rang que tous les autres emprunts obligataires subordonnés déjà émis ou contractés, ou qui pourraient être émis ou contractés ultérieurement par l'émetteur proportionnellement à leur montant restant dû, le cas échéant (**clause de subordination telle que défini dans le paragraphe « Rang de créance »**)

• **Qualité de crédit de l'émetteur:**

Les obligations subordonnées constituent des engagements directs, généraux, inconditionnels et non assortis de sûreté de l'émetteur. Le principal des obligations subordonnées constitue une dette subordonnée de l'émetteur. Les intérêts sur les obligations subordonnées constituent une dette chirographaire de l'émetteur.

En achetant les obligations subordonnées, l'investisseur potentiel se repose sur la qualité de crédit de l'émetteur et de nulle autre personne.

- Suite -

- **Le marché secondaire :**

Les obligations subordonnées sont cotées sur le marché obligataire de la cote de la bourse mais il se peut qu'il ne soit pas suffisamment liquide. En conséquence, les investisseurs pourraient ne pas être en mesure de vendre leurs obligations subordonnées facilement ou à des prix qui leur procureraient un rendement comparable à des investissements similaires pour lesquels un marché secondaire s'est développé. Les investisseurs potentiels devraient avoir une connaissance et une expérience en matière financière et commerciale suffisante de manière à pouvoir évaluer les avantages et les risques d'investir dans les obligations subordonnées, de même qu'ils devraient avoir accès aux instruments d'analyse appropriés ou avoir suffisamment d'acquis pour pouvoir évaluer ces avantages et ces risques au regard de leur situation financière.

Risque lié à l'émission du présent emprunt obligataire :

Selon les règles prudentielles régissant les établissements de crédit exigeant une adéquation entre les ressources et les emplois qui leur sont liées, la souscription au taux indexé sur le TMM risquerait de faire supporter à la Banque un risque de taux du fait que certains emplois seraient octroyés à taux fixe et à l'inverse, la souscription au taux fixe risquerait également de faire supporter à la banque un risque de taux dans le cas où certains emplois seraient octroyés à des taux indexés sur le TMM.

Le prospectus relatif à la présente émission est constitué de la note d'opération visée par le CMF en date du **22/03/2016** sous le numéro **16-0933**, du document de référence « Banque de l'Habitat 2015-2 » enregistré par le CMF en date du 29/06/2015 sous le n°15-004 et de son actualisation enregistrée par le CMF sous le n° **15-004/A001** en date du **22/03/2016**.

Il doit être accompagné des indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au premier trimestre 2016 prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier, pour tout placement sollicité après le 20 avril 2016. Il doit être également accompagné des états financiers de l'émetteur relatifs à l'exercice 2015, pour tout placement sollicité après le 30 avril 2016.

La note d'opération, le document de référence « Banque de l'Habitat 2015-2 » ainsi que son actualisation sont mis à la disposition du public sans frais auprès de la Banque de l'Habitat, 18 Avenue Mohamed V, 1080 Tunis, TUNISIE VALEURS, Immeuble Integra - Centre Urbain Nord 1082 Tunis Mahrajène, SIFIB BH, Immeuble Assurances Salim - Centre Urbain Nord 1082 Tunis Mahrajène, tous les intermédiaires en Bourse, et sur le site internet du CMF : www.cmf.org.tn.

Les indicateurs d'activité relatifs au premier trimestre 2016 et les états financiers relatifs à l'exercice 2015 seront publiés au bulletin officiel du CMF et sur son site internet respectivement au plus tard le 20 avril 2016 et le 30 avril 2016.

A V I S

COURBE DES TAUX DU 01 AVRIL 2016

Code ISIN	Taux du marché monétaire et Bons du Trésor	Taux actuariel (existence d'une adjudication) ^[1]	Taux interpolé	Valeur (pied de coupon)
	Taux moyen mensuel du marché monétaire	4,258%		
TN0008003097	BTC 52 semaines 12/04/2016		4,279%	
TN0008003113	BTC 52 semaines 14/06/2016		4,411%	
TN0008003121	BTC 52 semaines 12/07/2016		4,470%	
TN0008003147	BTC 52 semaines 06/09/2016		4,587%	
TN0008003154	BTC 52 semaines 04/10/2016		4,646%	
TN0008000218	BTZc 11 octobre 2016		4,661%	976,200
TN0008003162	BTC 52 semaines 08/11/2016		4,719%	
TN0008000325	BTA 4 ans " 5,25% décembre 2016"		4,791%	1 002,821
TN0008003188	BTC 52 semaines 03/01/2017		4,837%	
TN0008003196	BTC 52 semaines 07/02/2017		4,910%	
TN0008000234	BTA 10 ans "6,75% 11 juillet 2017"		5,233%	1 017,929
TN0008000341	BTA 4 ans " 5,3% janvier 2018"	5,627%		994,326
TN0008000317	BTA 7 ans " 5,5% octobre 2018"		5,769%	993,448
TN0008000242	BTZc 10 décembre 2018		5,800%	859,134
TN0008000275	BTA 10 ans " 5,5% mars 2019"		5,847%	990,770
TN0008000333	BTA 7 ans " 5,5% février 2020"		6,025%	982,174
TN0008000358	BTA 6 ans " 5,5% octobre 2020"		6,153%	974,380
TN0008000564	BTA 6 ans " 5,75% janvier 2021"		6,201%	981,499
TN0008000226	BTA 15 ans "6,9% 9 mai 2022"		6,453%	1 021,771
TN0008000291	BTA 12 ans " 5,6% août 2022"		6,502%	953,740
TN0008000572	BTA 8 ans "6% avril 2023"	6,631%		965,410
TN0008000366	BTA 10 ans " 6% avril 2024"	6,684%		958,478
TN0008000580	BTA 11 ans "6,3% octobre 2026"	6,738%		967,154

^[1] L'adjudication en question ne doit pas dater de plus de 2 mois pour les BTA et 1 mois pour les BTCT.

Conditions minimales de prise en compte des lignes :

- Pour les BTA : Montant levé 10 millions de dinars et deux soumissionnaires,
- Pour les BTCT : Montant levé 10 millions de dinars et un soumissionnaire.

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

Dénomination	Gestionnaire	Date d'ouverture	VL au 31/12/2015	VL antérieure	Dernière VL			
OPCVM DE CAPITALISATION								
<i>SICAV OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION</i>								
1	TUNISIE SICAV	TUNISIE VALEURS	20/07/92	158,378	159,786	159,802		
2	SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE	BIAT ASSET MANAGEMENT	16/04/07	106,845	107,864	107,875		
3	UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV	UBCI FINANCE	01/02/99	91,865	92,611	92,621		
<i>FCP OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION - VL QUOTIDIENNE</i>								
4	FCP SALAMETT CAP	AFC	02/01/07	14,059	14,210	14,212		
5	MCP SAFE FUND	MENA CAPITAL PARTNERS	30/12/14	102,902	103,935	103,946		
<i>FCP OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION - VL HEBDOMADAIRE</i>								
6	FCP MAGHREBIA PRUDENCE	UFI	23/01/06	1,446	1,458	1,459		
7	AL AMANAH OBLIGATAIRE FCP	CGF	25/02/08	101,636	102,535	102,613		
<i>SICAV MIXTES DE CAPITALISATION</i>								
8	SICAV AMEN	AMEN INVEST	01/10/92	38,754	39,091	39,095		
9	SICAV PLUS	TUNISIE VALEURS	17/05/93	52,546	53,040	53,045		
<i>FCP MIXTES DE CAPITALISATION - VL QUOTIDIENNE</i>								
10	FCP AXIS ACTIONS DYNAMIQUE	AXIS GESTION	02/04/08	137,513	135,416	134,182		
11	FCP AXIS PLACEMENT EQUILIBRE	AXIS GESTION	02/04/08	507,535	495,747	492,725		
12	FCP MAXULA CROISSANCE DYNAMIQUE	MAXULA BOURSE	15/10/08	113,965	121,761	121,194		
13	FCP MAXULA CROISSANCE EQUILIBREE	MAXULA BOURSE	15/10/08	124,044	125,796	126,064		
14	FCP MAXULA CROISSANCE PRUDENCE	MAXULA BOURSE	15/10/08	130,506	137,136	137,225		
15	FCP MAXULA STABILITY	MAXULA BOURSE	18/05/09	115,457	120,145	120,172		
16	FCP INDICE MAXULA	MAXULA BOURSE	23/10/09	90,706	96,214	95,730		
17	FCP KOUNOUZ	TSI	28/07/08	139,804	142,232	141,842		
18	FCP VALEURS AL KAOUTHER	TUNISIE VALEURS	06/09/10	86,081	90,931	91,213		
19	FCP VALEURS MIXTES	TUNISIE VALEURS	09/05/11	96,174	91,690	91,919		
20	MCP CEA FUND	MENA CAPITAL PARTNERS	30/12/14	120,916	137,452	138,000		
21	MCP EQUITY FUND	MENA CAPITAL PARTNERS	30/12/14	115,022	126,637	126,618		
22	FCP BIAT-CROISSANCE	BIAT ASSET MANAGEMENT	17/09/12	77,451	80,978	80,956		
23	FCP BIAT-PRUDENCE	BIAT ASSET MANAGEMENT	17/09/12	104,165	107,516	107,519		
24	FCP BIAT-EQUILIBRE	BIAT ASSET MANAGEMENT	17/09/12	91,294	95,655	95,665		
25	FCP SMART EQUILIBRE	SMART ASSET MANAGEMENT	18/12/15	100,342	98,707	98,459		
26	FCP SMART CROISSANCE *	SMART ASSET MANAGEMENT	27/05/11	94,997	101,272	101,473		
27	FCP VALEURS CEA	TUNISIE VALEURS	04/06/07	17,657	18,930	18,966		
<i>FCP MIXTES DE CAPITALISATION - VL HEBDOMADAIRE</i>								
28	FCP CAPITALISATION ET GARANTIE	ALLIANCE ASSET MANAGEMENT	30/03/07	1 482,785	1 513,365	1 513,612		
29	FCP AXIS CAPITAL PRUDENT	AXIS GESTION	05/02/04	2 255,016	2 224,593	2 210,080		
30	FCP AMEN PERFORMANCE	AMEN INVEST	01/02/10	111,969	119,505	119,231		
31	FCP OPTIMA	BNA CAPITAUX	24/10/08	103,734	107,892	108,225		
32	FCP SECURITE	BNA CAPITAUX	27/10/08	133,703	139,745	139,776		
33	FCP CEA MAXULA	MAXULA BOURSE	04/05/09	131,067	142,730	144,968		
34	AIRLINES FCP VALEURS CEA	TUNISIE VALEURS	16/03/09	14,385	15,283	15,404		
35	FCP VALEURS QUIETUDE 2017	TUNISIE VALEURS	01/10/12	5 000,704	5 041,505	5 052,616		
36	FCP VALEURS QUIETUDE 2018	TUNISIE VALEURS	01/11/13	4 834,515	4 904,972	4 918,904		
37	FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE	UFI	23/01/06	2,205	2,369	2,356		
38	FCP MAGHREBIA MODERE	UFI	23/01/06	1,983	2,098	2,091		
39	FCP MAGHREBIA SELECT ACTIONS	UFI	15/09/09	1,013	1,094	1,093		
40	FCP HAYETT MODERATION	AMEN INVEST	24/03/15	1,028	1,058	1,062		
41	FCP HAYETT PLENITUDE	AMEN INVEST	24/03/15	1,018	1,060	1,062		
42	FCP HAYETT VITALITE	AMEN INVEST	24/03/15	1,005	1,064	1,064		
43	MAC HORIZON 2022 FCP	MAC SA	09/11/15	100,000	100,801	101,523		
44	AL AMANAH ETHICAL FCP	CGF	25/05/09	8,898	9,538	9,421		
45	AL AMANAH EQUITY FCP	CGF	25/02/08	104,040	112,021	111,276		
46	AL AMANAH PRUDENCE FCP	CGF	25/02/08	116,127	119,045	118,592		
OPCVM DE DISTRIBUTION								
Dénomination	Gestionnaire	Date d'ouverture	Dernier dividende		VL au 31/12/2014	VL antérieure	Dernière VL	
			Date de paiement	Montant				
<i>SICAV OBLIGATAIRES</i>								
47	SANADETT SICAV	AFC	01/11/00	14/05/15	4,345	108,647	109,775	109,787
48	AMEN PREMIERE SICAV	AMEN INVEST	10/04/00	26/05/15	3,811	103,902	104,850	104,859
49	AMEN TRESOR SICAV	AMEN INVEST	10/05/06	13/04/15	4,209	105,861	106,856	106,865
50	ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV	ATTIJARI GESTION	01/11/00	11/05/15	4,276	102,527	103,580	103,592
51	TUNISO-EMIRATIE SICAV	AUTO GREEE	07/05/07	11/05/15	4,319	104,186	105,341	105,354
52	SICAV AXIS TRÉSORERIE	AXIS GESTION	01/09/03	22/05/15	3,552	107,436	108,452	108,463
53	PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV	BNA CAPITAUX	06/01/97	29/05/15	4,282	104,619	105,737	105,754
54	SICAV TRESOR	BIAT ASSET MANAGEMENT	03/02/97	26/05/15	3,984	102,661	103,551	103,561
55	MILLENNIUM OBLIGATAIRE SICAV	CGF	12/11/01	29/05/15	3,676	105,172	106,113	106,123
56	GENERALE OBLIG SICAV	CGI	01/06/01	29/05/15	3,625	102,126	103,114	103,124
57	CAP OBLIG SICAV	COFIB CAPITAL FINANCE	17/12/01	25/05/15	3,866	104,297	105,397	105,409
58	FINA O SICAV	FINACORP	11/02/08	30/05/15	3,778	103,612	104,633	104,645
59	INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV	UIB FINANCE	07/10/98	29/05/15	4,044	106,816	107,831	107,843
60	FIDELITY OBLIGATIONS SICAV	MAC SA	20/05/02	27/04/15	4,197	105,484	106,446	106,459
61	MAXULA PLACEMENT SICAV	MAXULA BOURSE	02/02/10	29/05/15	3,231	103,500	104,349	104,359
62	SICAV RENDEMENT	SBT	02/11/92	31/03/16	3,756	102,630	99,804	99,813
63	UNIVERS OBLIGATIONS SICAV	SCIF	16/10/00	29/05/15	3,863	104,796	105,751	105,761
64	SICAV BH OBLIGATAIRE	BH INVEST	10/11/97	29/05/15	4,251	102,865	103,926	103,937
65	POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT	BH INVEST	06/07/09	28/05/15	3,703	103,936	104,869	104,877
66	MAXULA INVESTISSEMENT SICAV	SMART ASSET MANAGEMENT	05/06/08	29/05/15	3,525	105,041	106,288	106,300
67	SICAV L'ÉPARGNANT	STB MANAGER	20/02/97	25/05/15	4,224	102,883	103,991	104,004
68	AL HIFADH SICAV	TSI	15/09/08	17/04/15	4,214	103,524	104,565	104,581
69	SICAV ENTREPRISE	TUNISIE VALEURS	01/08/05	29/05/15	3,489	105,028	105,963	105,973
70	UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV	UBCI FINANCE	15/11/93	15/05/15	3,624	102,549	103,521	103,532

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

FCP OBLIGATAIRES - VL QUOTIDIENNE								
71	FCP SALAMMETT PLUS	AFC	02/01/07	27/04/15	0,371	10,576	10,678	10,680
72	FCP AXIS AAA	AXIS GESTION	10/11/08	29/05/15	3,379	103,387	104,322	104,333
73	FCP HELION MONEO	HELION CAPITAL	31/12/10	08/05/15	4,443	103,901	104,950	104,962
74	FCP OBLIGATAIRE CAPITAL PLUS	STB FINANCE	20/01/15	-	-	103,288	104,394	104,406
75	UGFS BONDS FUND	UGFS-NA	10/07/15	-	-	10,140	10,219	10,220
FCP OBLIGATAIRES - VL HEBDOMADAIRE								
SICAV MIXTES								
76	ARABIA SICAV	AFC	15/08/94	14/05/15	1,147	58,065	58,303	58,274
77	ATTIJARI VALEURS SICAV	ATTIJARI GESTION	22/03/94	11/05/15	2,421	137,887	136,356	135,728
78	ATTIJARI PLACEMENTS SICAV	ATTIJARI GESTION	22/03/94	11/05/15	22,766	1 402,879	1 405,488	1 398,194
79	SICAV PROSPERITY	BIAT ASSET MANAGEMENT	25/04/94	26/05/15	2,834	110,387	114,114	114,164
80	SICAV OPPORTUNITY	BIAT ASSET MANAGEMENT	11/11/01	26/05/15	1,545	104,054	109,522	109,588
81	SICAV BNA	BNA CAPITAUX	14/04/00	29/05/15	0,600	86,413	95,928	96,388
82	SICAV SECURITY	COFIB CAPITAL FINANCE	26/07/99	25/05/15	0,454	17,014	17,456	17,449
83	SICAV CROISSANCE	SBT	27/11/00	31/03/16	6,860	261,738	274,782	267,628
84	SICAV BH PLACEMENT	BH INVEST	22/09/94	29/05/15	0,706	29,309	28,899	28,858
85	STRATÉGIE ACTIONS SICAV	SMART ASSET MANAGEMENT	01/03/06	29/05/15	32,738	2 208,196	2 248,143	2 244,426
86	SICAV L'INVESTISSEUR	STB MANAGER	30/03/94	21/05/15	2,540	68,867	71,706	71,712
87	SICAV AVENIR	STB MANAGER	01/02/95	19/05/15	1,822	53,774	55,134	55,082
88	UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV	UBCI FINANCE	17/05/99	15/05/15	0,720	97,672	99,486	99,422
89	UBCI-UNIVERS ACTIONS SICAV	UBCI FINANCE	10/04/00	15/05/15	0,655	80,942	83,464	83,296
FCP MIXTES - VL QUOTIDIENNE								
90	FCP IRADETT 20	AFC	02/01/07	27/04/15	0,268	11,090	11,033	11,022
91	FCP IRADETT 50	AFC	04/11/12	27/04/15	0,230	12,038	11,933	11,907
92	FCP IRADETT 100	AFC	04/01/02	27/04/15	0,205	14,638	14,612	14,561
93	FCP IRADETT CEA	AFC	02/01/07	27/04/15	0,331	13,764	13,529	13,472
94	ATTIJARI FCP CEA	ATTIJARI GESTION	30/06/09	25/05/15	0,350	12,102	12,712	12,680
95	ATTIJARI FCP DYNAMIQUE	ATTIJARI GESTION	01/11/11	25/05/15	0,093	10,809	11,072	11,074
96	ATTIJARI FCP HARMONIE **	ATTIJARI GESTION	01/11/11	25/05/15	0,232	En liquidation	En liquidation	En liquidation
97	ATTIJARI FCP SERENITE **	ATTIJARI GESTION	01/11/11	25/05/15	0,318	En liquidation	En liquidation	En liquidation
98	BNAC PROGRÈS FCP	BNA CAPITAUX	03/04/07	21/05/15	2,338	131,968	141,761	141,815
99	BNAC CONFIANCE FCP	BNA CAPITAUX	03/04/07	21/05/15	2,236	128,407	136,405	136,548
100	FCP OPTIMUM EPARGNE ACTIONS	CGF	14/06/11	07/05/00	0,173	8,902	9,503	9,471
101	FCP DELTA EPARGNE ACTIONS	STB MANAGER	08/09/08	18/05/15	2,657	92,918	100,636	101,025
102	FCP AL IMTIEZ	TSI	01/07/11	28/05/15	0,520	78,915	79,781	79,435
103	FCP AFEK CEA	TSI	01/07/11	28/05/15	0,133	79,803	81,251	80,749
104	TUNISIAN PRUDENCE FUND	UGFS-NA	02/01/12	29/05/15	3,062	96,121	98,203	98,393
105	UBCI - FCP CEA	UBCI FINANCE	22/09/14	-	-	86,856	90,831	90,641
106	FCP AL HIKMA	STB MANAGER	19/01/16	-	-	-	100,621	100,713
FCP MIXTES - VL HEBDOMADAIRE								
107	FCP AMEN PREVOYANCE	AMEN INVEST	01/02/10	05/05/15	2,132	108,156	114,349	114,609
108	FCP AMEN CEA	AMEN INVEST	28/03/11	05/05/15	1,867	94,577	103,217	102,737
109	FCP BIAT ÉPARGNE ACTIONS	BIAT ASSET MANAGEMENT	15/01/07	26/05/15	3,275	127,360	138,051	138,508
110	FCP HELION ACTIONS DEFENSIF	HELION CAPITAL	31/12/10	08/05/15	1,995	100,382	100,752	100,438
111	FCP HELION ACTIONS PROACTIF	HELION CAPITAL	31/12/10	08/05/15	0,417	94,832	99,922	98,783
112	MAC CROISSANCE FCP	MAC SA	15/11/05	25/05/15	3,885	181,972	195,967	196,916
113	MAC EQUILIBRE FCP	MAC SA	15/11/05	25/05/15	3,382	171,568	180,535	181,126
114	MAC ÉPARGNANT FCP	MAC SA	15/11/05	25/05/15	5,215	149,829	155,864	156,283
115	MAC EXCELLENCE FCP	MAC SA	28/04/06	27/05/13	63,142	12 794,422	13 453,466	13 423,417
116	MAC EPARGNE ACTIONS FCP	MAC SA	20/07/09	-	-	18,019	18,862	18,868
117	MAC AL HOUDA FCP	MAC SA	04/10/10	-	-	129,046	139,324	139,685
118	FCP VIVEO NOUVELLES INTRODUITES	TRADERS INVESTMENT MANAGERS	03/03/10	27/05/15	1,446	116,015	115,337	114,422
119	TUNISIAN EQUITY FUND	UGFS-NA	30/11/09	24/05/13	32,752	8 825,261	8 761,984	8 750,530
120	FCP UNIVERS AMBITION CEA	SCIF	26/03/13	29/05/15	0,102	7,867	8,528	8,539
121	UGFS ISLAMIC FUND	UGFS-NA	11/12/14	-	-	88,101	86,597	85,686
122	FCP SMART EQUITY 2	SMART ASSET MANAGEMENT	15/06/15	-	-	946,487	957,725	954,667
123	FCP VALEURS INSTITUTIONNEL	TUNISIE VALEURS	14/12/15	-	-	5000,000	5048,346	5075,587
FCP ACTIONS - VL QUOTIDIENNE								
124	FCP INNOVATION	STB FINANCE	20/01/15	-	-	103,095	111,489	111,289
FCP ACTIONS - VL HEBDOMADAIRE								
125	FCP UNIVERS AMBITION PLUS	SCIF	12/02/13	29/05/15	0,107	7,981	9,060	9,082
126	CEA ISLAMIC FUND	UGFS-NA	09/12/14	-	-	86,378	83,675	82,051

* Initialement dénommé FCP SAFA

** FCP en liquidation anticipée

**BULLETIN OFFICIEL
DU CONSEIL DU MARCHÉ FINANCIER**
Immeuble CMF - Centre Urbain Nord
4^{ème} Tranche - Lot B6 Tunis 1003
Tél : (216) 71 947 062
Fax : (216) 71 947 252 / 71 947 253

**Publication paraissant
du Lundi au Vendredi sauf jours fériés**
www.cmf.org.tn
email 1 : cmf@cmf.org.tn
email 2 : cmf@cmf.tn

Le Président du CMF
Mr. Salah Essayel

COMMUNIQUE

Il est porté à la connaissance du public et des intermédiaires en bourse qu'à la suite de sa mise à jour par le déclassement de la « Société de Promotion Economique -PROMEKO- » et l'ouverture au public de « FCP AL HIKMA », la liste des sociétés et organismes faisant appel public à l'épargne s'établit comme suit :

**LISTE INDICATIVE DES SOCIETES & ORGANISMES
FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE ***

**I.- SOCIETES ADMISES A LA COTE
I-1 Marché Principal**

Dénomination sociale	Siège social	Tél.
1.Adwya SA	Route de la Marsa GP 9 , Km 14, BP 658 -2070 La Marsa	71 778 555
2. Air Liquide Tunisie	37,rue des entrepreneurs, ZI La Charguia II -2035 Ariana-	70 164 600
3. Amen Bank	Avenue Mohamed V -1002 TUNIS-	71 835 500
4. Automobile Réseau Tunisien et Services -ARTES-	39, avenue Kheireddine Pacha -1002 TUNIS-	71 841 100
5. Arab Tunisian Bank "ATB"	9, rue Hédi Nouira -1001 TUNIS-	71 351 155
6. Arab Tunisian Lease "ATL"	Ennour Building, Centre Urbain Nord 1082 Tunis Mahrajène	70 135 000
7. Attijari Leasing	Rue du Lac d'Annecy - 1053 Les Berges du Lac-	71 862 122
8. Banque Attijari de Tunisie "Attijari bank" (ex Banque du Sud)	24, Rue Hédi Karray, Centre Urbain Nord - 1080 Tunis -	70 012 000
9. Banque de l'Habitat "BH"	18, Avenue Mohamed V 1080 Tunis	71 126 000
10.Banque de Tunisie "BT"	2, rue de Turquie -1000 TUNIS-	71 332 188
11. Banque de Tunisie et des Emirats S.A "BTE"	5 bis, rue Mohamed Badra -1002 TUNIS-	71 783 600
12. Banque Internationale Arabe de Tunisie "BIAT"	70-72, avenue Habib Bourguiba -1000 TUNIS-	71 340 733
13. Banque Nationale Agricole "BNA"	Rue Hédi Nouira -1001 TUNIS-	71 831 200
14.Best Lease	54, Avenue Charles Nicolle Mutuelle ville -1002 Tunis-	71 799 011
15.Cellcom	25, rue de l'Artisanat Charguia II-2035 Ariana-	71 941 444
16. City Cars	51, Rue Ali Darghouth -1001 Tunis-	71 333 111
17. Compagnie d'Assurances et de Réassurances "ASTREE"	45, avenue Kheireddine Pacha -1002 TUNIS-	71 792 211
18. Compagnie Internationale de Leasing "CIL"	16, avenue Jean Jaurès -1000 Tunis-	71 336 655
19. Délice Holding	Immeuble le Dôme, rue Lac Léman, Les Berges du Lac - 1053 Tunis-	71 964 969
20. ELBENE INDUSTRIE SA	Centrale Laitière de Sidi Bou Ali -4040 SOUSSE-	73 247 144
21.Electrostar	Boulevard de l'environnement Route de Naâssen 2013 Bir El Kassâa Ben Arous	71 396 222
22.Essoukna	46, rue Tarak Ibnou Zied Mutuelle ville - 1082 TUNIS -	71 843 511
23.EURO-CYCLES	Zone Industrielle Kalâa Kébira -4060 Sousse-	73 342 036
24. Générale Industrielle de Filtration - GIF -	Km 35, GP1- 8030 Grombalia -	72 255 844
25.Hannibal Lease S.A	Rue du Lac Malaren, Immeuble Triki 1053 -Les Berges du Lac-	71 964 600
26. L'Accumulateur Tunisien ASSAD	Rue de la Fonte Zone Industrielle Ben Arous BP. N°7 -2013 Ben Arous-	71 381 688
27. Les Ciments de Bizerte	Baie de Sebra BP 53 -7018 Bizerte-	72 510 988
28.Manufacture de Panneaux Bois du Sud -MPBS-	Route de Gabes, km 1.5 -3003 Sfax-	74 468 044
29. Modern Leasing	Immeuble Assurance Salim lot AFH BC5 centre Urbain Nord 1082 Tunis Mahrajène	71 893 963
30. One Tech Holding	Cité El Khalij, rue du Lac Ness-Immeuble –Les Arcades Tour A Les Berges du Lac-	71 860 244

31. Placements de Tunisie -SICAF-	2, rue de Turquie -1000 TUNIS-	71 332 188
32.Poulina Group Holding	GP1 Km 12 Ezzahra, Ben Arous	71 454 545
33. Société Chimique "ALKIMIA"	11, rue des Lilas -1082 TUNIS MAHRAJENE-	71 792 564
34. Société ENNAKL Automobiles	Z.I Charguia II BP 129 -1080 Tunis	70 836 570
35. Société d'Articles Hygiéniques Tunisie -Lilas-	5, rue 8610, Zone Industrielle – La Charguia 1-1080 Tunis-	71 809 222
36.Société d'Assurances "SALIM"	Immeuble Assurances Salim lot AFH BC5 Centre Urbain Nord -1003 Tunis	71 948 700
37. Sté de Placement & de Dévelop. Industriel et Touristique -SPDIT SICAF-	Avenue de la Terre Zone Urbain Nord Charguia I -1080 Tunis-	71 189 200
38. Société des Industries Chimiques du Fluor "ICF"	4, bis rue Amine Al Abbassi 1002 Tunis Belvédère	71 789 733
39. Société des Industries Pharmaceutiques de Tunisie -SIPHAT-	Fondouk Choucha 2013 Ben Arous	71 381 222
40. .Société de Production Agricole Teboulba -SOPAT SA-	Avenue du 23 janvier BP 19 -5080 Té Boulba-	73 604 149
41. Société de Transport des Hydrocarbures par Pipelines "SOTRAPIL"	Boulevard de la Terre, Centre Urbain Nord 1003 Tunis	71 766 900
42. Société de Fabrication des Boissons de Tunisie "SFBT"	Boulevard de la Terre, Centre urbain nord -1080 Tunis-	71 189 200
43. Société Immobilière et de Participations "SIMPAR"	14, rue Masmouda, Mutuelleville -1082 TUNIS-	71 840 869
44. Société Immobilière Tuniso-Séoudienne "SITS"	Centre Urbain Nord, International City center, Tour des bureaux, 5 ^{ème} étage, bureau n°1-1082 Tunis-	70 728 728
45. Société Industrielle d'Appareillage et de Matériels Electriques SIAME-	Zone Industrielle -8030 GROMBALIA-	72 255 065
46. Société Moderne de Céramiques - SOMOCER -	Menzel Hayet 5033 Zaramdine Monastir TUNIS	73 410 416
47. Société Magasin Général "SMG"	28, rue Mustapha Kamel Attaturk 1001	71 126 800
48. Société Nouvelle Maison de la Ville de Tunis "SNMVT" (Monoprix)	1, rue Larbi Zarrouk BP 740 -2014 MEGRINE-	71 432 599
49. Société Tunisienne d'Assurances et de Réassurances "STAR"	Square avenue de Paris -1025 TUNIS-	71 340 866
50. Société Tunisienne de Banque "STB"	Rue Hédi Nouira -1001 TUNIS-	71 340 477
51. Société Tunisienne de l'Air "TUNISAIR"	Boulevard Mohamed BOUAZIZI -2035 Tunis Carthage-	70 837 000
52. Société Tunisienne de l'Industrie Pneumatique -STIP-	Centre Urbain Nord Boulevard de la Terre 1003 Tunis El Khadra	71 230 400
53. société Tunisienne Industrielle du Papier et du Carton - SOTIPAPIER-	13, rue Ibn Abi Dhiâf, Zone Industrielle de Saint Gobain, Megrine Riadh - 2014 Tunis -	71 434 957
54. Société Tunisienne d'Entreprises de Télécommunications "SOTETEL"	Rue des entrepreneurs ZI Charguia II, BP 640 - 1080 TUNIS-	71 713 100
55. Société Tunisienne d'Equipement "STEQ"	8, rue 8601, Z.I la Charguia I BP N° 746 -1080 Tunis-	71 115 500
56. Société Tunisienne des Marchés de Gros "SOTUMAG"	Route de Naâssen, Bir Kassaa -BEN AROUS-	71 384 200
57. Société Tunisienne de Réassurance "Tunis Re"	12 Avenue du Japon- Montplaisir BP 29 - Tunis 1073-	71 904 911
58. Société Tunisienne de Verreries "SOTUVER"	Nelle Z.I 1111 Djebel El Oust K 21 Route de Zaghouan BP n° 48	72 640 650
59.Telnet Holding	Immeuble Ennour –Centre Urbain Nord -1082 Tunis-	71 706 922
60. Tunisie Leasing "TL"	Centre Urbain Nord Avenue Hédi Karray - 1082 TUNIS -	70 132 000
61. Tunisie Profilés Aluminium "TPR"	Rue des Usines, ZI Sidi Rézig, Mégrine -2033 Tunis-	71 433 299
62. TUNINVEST SICAR	Immeuble Integra Centre Urbain Nord -1082 Tunis Mahrajène-	71 189 800
63. Universal Auto Distributors Holding -UADH-	62, avenue de Carthage -1000 Tunis-	71 354 366
64. Union Bancaire pour le Commerce & l'Industrie "UBCI"	139, avenue de la Liberté -1002 TUNIS-	71 842 000
65. Union Internationale de Banques "UIB"	65, avenue Habib Bourguiba -1000 TUNIS-	71 120 392
66. Wifack International Bank SA- WIB Bank-	Avenue Habib Bourguiba –Médenine 4100 BP 356	75 643 000

I-2 Marché Alternatif

Dénomination sociale	Siège social	Tél.
1.Adv e-Technologies- AeTECH	29, Rue des Entrepreneurs – Charguia II -2035 Tunis-	71 940 094
2.Carthage Cement	Rue 8002, Espace Tunis Bloc H, 3 ^{ème} étage Montplaisir -1073 Tunis-	71 964 593
3.CEREALIS S.A	Immeuble Amir El Bouhaira, Appt.N°1, rue du Lac Turkana, Les Berges du Lac -1053 Tunis -	71 961 996
4.HexaByte	Avenue Habib Bourguiba immeuble CTAMA -9000 Béja-	78 456 666
5.Les Ateliers Mécaniques du Sahel "AMS"	Rue Ibn Khaldoun BP. 63 - 4018 SOUSSE-	73 231 111
6.Maghreb International Publicité « MIP »	Rue de l'énergie solaire, impasse N°5 -2035 ZI Charguia I Tunis	71 112 300
7. OFFICEPLAST	Z.I 2, Medjez El Bab B.P. 156 -9070 Tunis	78 564 155
8.SERVICOM	65, rue 8610 Z.I Charguia I -Tunis-	70 730 250
9.Société LAND'OR	Bir Jedid, 2054 Khelidia -Ben Arous-	71 366 666
10.Société Tawasol Group Holding « TAWASOL »	20, rue des entrepreneurs Charguia II -2035 Tunis-	71 940 389
11.Société Tunisienne d'Email –SOTEMAIL-	Route de Sfax Menzel el Hayet -5033 Monastir-	73 410 416
12.Société NEW BODY LINE	Avenue Ali Balhaouane -5199 Mahdia –	73 680 435

II.- SOCIETES ET ORGANISMES NON ADMIS A LA COTE

Dénomination sociale	Siège social	Tél.
1.Alubaf International Bank –AIB -	Rue 8007, Montplaisir -1002 Tunis-	70 015 600
2. AL KHOUTAF ONDULE	Route de Tunis Km 13 –Sidi Salah 3091 SFAX	74 273 069
3. Al Baraka Bank Tunisia (EX BEST-Bank)	90, avenue Hédi Chaker -1002 TUNIS-	71 790 000
4. Amen Project SICAF	Immeuble Amen Bank, Avenue Mohamed V-1002 Tunis-	71 965 400
5. Arab Banking Corporation -Tunisie- "ABC-Tunisie"	ABC Building, rue du Lac d'Annecy -1053 Les Berges du Lac-	71 861 861
6. Arab International Lease "AIL"	11, rue Hédi Nouira, 8ème étage -1001 TUNIS-	71 349 100
7. Assurances BIAT	Immeuble Assurance BIAT - Les Jardins du Lac-Lac II	30 300 100
8. Assurances Maghrébia Vie	24, rue du royaume d'Arabie Saoudite 1002 Tunis	71 155 700
9. Assurances Multirisques Ittihad S.A -AMI Assurances -	Cité Les Pins, Les Berges du Lac II -Tunis-	70 026 000
10.Banque de Coopération du Maghreb Arabe "BCMA"	Ministère du domaine de l'Etat et des Affaires foncières, 19, avenue de paris -1000 Tunis -	
11.Banque de Financement des Petites et Moyennes Entreprises - BFPME-	34, rue Hédi Karray, Centre Urbain Nord -1004 El Menzah IV-	70 102 200
12. Banque Franco-Tunisienne "BFT"	Rue Aboubakr Echahid – Cité Ennacim Montplaisir -1002 TUNIS-	71 903 505
13. Banque Tunisienne de Solidarité "BTS"	56, avenue Mohamed V -1002 TUNIS-	71 844 040
14. Banque Tuniso-Koweïtienne	10bis, avenue Mohamed V, B.P.49 -1001 TUNIS-	71 340 000
15. Banque Tuniso-Lybiennne « BTL »	25, avenue Kheireddine Pacha, B.P. 102 -1002 TUNIS-	71 781 500
16. Banque Zitouna	2, Boulevard Qualité de la Vie -2015 Kram-	71 164 000
17. Cie d'Assurances et de Réas. Tuniso-Européenne "CARTE"	Immeuble Carte, Lot BC4- Centre Urbain Nord, 1082 Tunis	71 184 000
18 . Cie d'Assurances et de Réas. Tuniso-Européenne "CARTE VIE "	Immeuble Carte, Entrée B- Lot BC4-Centre Urbain Nord, 1082 Tunis	71 184 160
19. Caisse Tunisienne d'Assurance Mutuelle Agricole "CTAMA"	6, avenue Habib Thameur -1069 TUNIS-	71 340 916
20 . Compagnie d'Assurances Vie et de Capitalisation "HAYETT"	Immeuble COMAR, avenue Habib Bourguiba -1001 TUNIS-	71 333 400

21. Compagnie Nouvelle d'Assurance "Attijari Assurance"	95, Avenue de la Liberté -1002 Tunis-	71 141 420
22. Cie Méditerranéenne d'Assurances et de Réassurances "COMAR"	26, avenue Habib Bourguiba -1001 TUNIS-	71 340 899
23. Compagnie Tunisienne pour l'Assurance du Commerce Extérieur "COTUNACE"	Rue Borjine (ex 8006), Montplaisir -1073 TUNIS	71 90 86 00
24. Comptoir National du Plastique	Route de Tunis, km 6,5 AKOUDA	73 343 200
25. Comptoir National Tunisien "CNT"	Route de Gabès Km 1,5, Cité des Martyrs -3003 SFAX-	74 467 500
26. Citi Bank	55, avenue Jugurtha -1002 TUNIS-	71 782 056
27. Evolution Economique	Route de Monastir -4018 SOUSSE-	73 227 233
28. Groupe des Assurances de Tunisie "GAT"	92-94, avenue Hédi Chaker -1002 TUNIS-	31 350 000
29. International Tourism Investment "ITI SICAF"	9, rue Ibn Hamdiss Esskelli, El Menzah I - 1004 Tunis -	71 235 701
30. La Tunisienne des Assurances Takaful « At-Takâfoulia »	15, rue de Jérusalem 1002-Tunis Belvédère	31 331 800
31. Loan and Investment Co	Avenue Ouled Haffouz, Complexe El Mechtel, Tunis	71 790 255
32. Meublatex	Route de Tunis -4011 HAMMAM SOUSSE-	73 308 777
33. North Africa International Bank -NAIB -	Avenue Kheireddine Pacha Taksim Ennasim -1002 Tunis	71 950 800
34. Palm Beach Palace Jerba	Avenue Farhat Hached, BP 383 Houmt Souk -4128 DJERBA-	75 653 621
35. Plaza SICAF	Rue 8610 - Z.I. -2035 CHARGUIA-	71 797 433
36. Société Al Jazira de Transport & de Tourisme	Centre d'animation et de Loisir Aljazira- Plage Sidi Mahrez Djerba-	75 657 300
37. Société Agro Technologies « AGROTECH »	Cité Jugurtha Bloc A, App n°4, 2 ^{ème} étage Sidi Daoud La Marsa	
38. Société Commerciale Import-Export du Gouvernorat de Nabeul « El Karama »	63, Avenue Bir Challouf -8000 Nabeul-	72 285 330
39. Société d'Assurances et de Réassurances "MAGHREBIA"	Angle 64, rue de Palestine-22, rue du Royaume d'Arabie Saoudite -1002 TUNIS-	71 788 800
40. Société de Conditionnement des Huiles d'Olives « CHO »	Route de Mahdia Km 10 -3054 Sfax-	74 831 522
41. Société de Conditionnement des Huiles d'Olives « CHO Campany »	Route de Mahdia Km 10 -3054 Sfax-	74 447 677
42. Société d'Engrais et de Produits Chimiques de Mégrine " SEPCM "	20, avenue Taïb Mhiri 2014 Mégrine Riadh	71 433 318
43. Société de Développement Economique de Kasserine "SODEK"	Siège de l'Office de Développement du Centre Ouest Rue Suffeitula, Ezzouhour -1200 KASSERINE-	77 478 680
44. Société de Développement & d'Exploitation de la Zone Franche de Zarzis	Port de Zarzis -B.P 40 -4137 ZARZIS-	75 682 856
45. Société de Développement et d'Investissement du Sud "SODIS-SICAR"	Immeuble Ettanmia -4119 MEDENINE-	75 642 628
46. Société de Développement & d'Investissement du Nord-Ouest " SODINO SICAR"	Avenue Taïb M'hiri –Batiment Société de la Foire de Siliana - 6100 SILIANA-	78 873 085
47. Société de Fabrication de Matériel Médical « SOFAMM »	Zone Industrielle El Mahres -3060 SFAX-	74 291 486
48. Société de Mise en Valeur des Iles de Kerkennah "SOMVIK"	Zone Touristique Sidi Frej -3070 Kerkennah-	74 486 858
49. Société de Promotion Immobilière & Commerciale " SPRIC "	5, avenue Tahar Ben Ammar EL Manar -2092 Tunis-	71 884 120
50. Société de services des Huileries	Route Menzel Chaker Km 3 Immeuble Salem 1 ^{er} étage app n°13-3013 Sfax-.	74 624 424
51. Société des Aghlabites de Boissons et Confiseries " SOBOCO "	Rue de Métal Z. I. Ariana BP 303 -1080 TUNIS-	70 837 332
52. Société des Produits Pharmaceutique « SO.PRO.PHA »	Avenue Majida Bouleila –Sfax El Jadida-	74 401 510
53. Société de Tourisme Amel " Hôtel Panorama"	Boulevard Taïb M'hiri 4000 Sousse	73 228 156
54. Société de Transport du Sahel	Avenue Léopold Senghor -4001 SOUSSE-	
55. Société HELA d'Electro-ménagers & de Confort -BATAM-	Rue Habib Maazoun, Im. Taparura n° 46-49 -3000 SFAX-	73 221 910
56. Société Dorcas Nutrition	3, rue Kheireddine Pacha, El Maâmoura 8013 Nabeul	
57. Société Gabesienne d'Emballage "SOGEMBAL"	GP 1 , km 14, Aouinet -GABES-	75 238 353
58. Société Groupe GMT « GMT »	Avenue de la liberté Zaghouan -1100 Tunis-	72 675 998

59. Société Ghouila de Promotion Immobilière	Cité Essaâda App N°12 bloc A, El Menzah VII	
60. Société Hôtelière SAMARA	Rue Abdelhamid EL KADHI -4000 SOUSSE-	73 226 699
61. Sté Immobilière & Touristique de Nabeul "SITNA"	Hôtel Nabeul Beach, BP 194 -8000 NABEUL-	72 286 111
62. Société Hôtelière & Touristique "le Marabout"	Boulevard 7 Novembre -Sousse-	73 226 245
63. Société Hôtelière & Touristique " Pénélope"-SHTP-	Hôtel Pénélope Zone Touristique BP 257 4180 Djerba-	71 770 928
64. Société Hôtelière & Touristique Syphax	11, rue Ibn Rachiq -1002 Tunis Bélvédère-	71 798 211
65. Société Hôtelière KURIAT Palace	Hôtel KURIAT Palace Zone Touristique 5000 Skanés Monastir	73 521 200
66. Société Hôtelière Touristique & Balnéaire MARHABA	Route touristique -4000 SOUSSE -	73 242 170
67. Société Industrielle de l'Enveloppe et de Cartonnage "EL KHOUTAF"	Route de Gabès Km 1.5-3003 BP.E Safax	74 468 190
68. Société Industrielle de Textile "SITEX"	Avenue Habib Bourguiba -KSAR HELLAL-	73 455 267
69. Société Industrielle d'Ouvrage en Caoutchouc "SIOC"	Route de Gabès, Km 3,5, BP 362 -3018 SFAX-	74 677 072
70. Société Industrielle Oléicole Sfaxienne "SIOS ZITEX"	Route de Gabès, Km 2 -3003 SFAX-	74 468 326
71. Société La Glace	7, rue du Tourcoing 1000 Tunis	71 347 585
72. Société Marja de Développement de l'Elevage "SMADEA"	Marja I, BP 117 -8170 BOU SALEM-	78 638 499
73. Société Nationale d'Exploitation et de Distribution des Eaux International « SONEDE International »	Avenue Slimane Ben Slimane El Manar II- Tunis 2092-	71 887 000
74. Société Panobois	Route de Tunis 4011 Hammam Sousse	73 308 777
75. Société Régionale de Transport du Gouvernorat de Nabeul "SRTGN"	Avenue Habib Thameur -8 000 NABEUL-	72 285 443
76. Société Régionale d'Importation et d'Exportation « SORIMEX »	Avenue des Martyrs -3000 SFAX-	74 298 838
77. Société Régionale Immobilière & Touristique de Sfax "SORITS "	Rue Habib Mâazoun, Imm. El Manar, Entrée D, 2ème entresol -3000 SFAX-	74 223 483
78. Société Touristique et Balnéaire "Hôtel Houria"	Port El Kantaoui 4011 Hammam Sousse	73 348 250
79. Société Touristique du Cap Bon "STCB"	Hôtel Riadh, avenue Mongi Slim -8000 NABEUL-	72 285 346
80. Société Touristique SANGHO Zarzis	11, rue Ibn Rachiq -1002 Tunis Bélvédère-	71 798 211
81. Société Tunisienne d'Assurances "LLOYD Tunisien"	Avenue Tahar Haddad les Berges du Lac -1053 TUNIS-	71 962 777
82. Société Tunisienne d'Assurance Takaful –El Amana Takaful-	13, rue Borjine, Montplaisir -1073	70 015 151
83. GAT Vie	92-94, avenue Hédi Chaker -1002 TUNIS-	71 843 900
84. Société Tunisienne de l'Industrie Laitière "STIL"- En Liquidation -	Escalier A Bureau n°215, 2ème étage Ariana Center -2080 ARIANA-	71 231 172
85. Société Tunisienne d'Habillement Populaire	8, rue El Moez El Menzah -1004 TUNIS-	71 755 543
86. Société Tunisienne d'Industrie Automobile "STIA"	Rue Taha Houcine Khezama Est -4000 Sousse-	
87. Société Tunisienne des Arts Graphiques "STAG"	19, rue de l'Usine Z.I Aéroport -2080 ARIANA-	71 940 191
88. Société Tunisienne de Siderurgie « EL FOULADH »	Route de Tunis Km 3, 7050 Menzel Bourguiba, BP 23-24 7050 Menzel Bourguiba	72 473 222
89. Société Tunisienne du Sucre "STS"	Avenue Tahar Haddad -9018 BEJA-	78 454 768
90. STUSID BANK	32, rue Hédi Karray - 1082 TUNIS -	71 718 233
91. Société UNION DE FACTORING	Building Ennour - Centre Urbain Nord- 1004 TUNIS	71 234 000
92. SYPHAX airlines	Aéroport International de Sfax BP Thyna BP 1119 - 3018 Sfax-	74 682 400
93. Tunisie Factoring	Centre Urbain Nord, Avenue Hédi Karray -1082 TUNIS-	70 132 010
94. Tunisian Foreign Bank –TFB-	Angle Avenue Mohamed V et rue 8006, Montplaisir -1002 Tunis-	71 950 100
95. Tunis International Bank –TIB-	18, Avenue des Etats Unis, Tunis	71 782 411

96. QATAR NATIONAL BANK –TUNISIA-	Rue Cité des Siences Centre Urbain Nord - B.P. 320 -1080 TUNIS-	71 750 000
97. Tyna Travaux	Route Gremda Km 0,5 Immeuble Phinicia Bloc « G » 1 ^{er} étage étage, App N°3 -3027 Sfax-	74 403 609
98. Zitouna Takaful	Rue du Travail, immeuble Tej El Molk, Bloc B, 1 ^{er} étage, ZI Khair-Eddine –Le Kram-	71 971 370

III. ORGANISMES FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE

LISTE DES SICAV ET FCP

	OPCVM	Catégorie	Type	Gestionnaire	Adresse du gestionnaire
1	AIRLINES FCP VALEURS CEA	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord- 1082 Tunis Mahrajène
2	AL AMANAH EQUITY FCP	MIXTE	CAPITALISATION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
3	AL AMANAH ETHICAL FCP	MIXTE	CAPITALISATION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
4	AL AMANAH OBLIGATAIRE FCP	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
5	AL AMANAH PRUDENCE FCP	MIXTE	CAPITALISATION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
6	AL HIFADH SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	TUNISO-SEOUDIENNE D'INTERMEDIATION -TSI-	Immeuble Ines-Boulevard de la Terre Centre Urbain Nord- 1080 Tunis
7	AMEN PREMIÈRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	9, rue du Lac Neuchâtel -Les Berges du Lac -1053 Tunis
8	AMEN TRESOR SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	9, rue du Lac Neuchâtel -Les Berges du Lac -1053 Tunis
9	ARABIA SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	5, rue du Yen- Résidence El Karama- Les Berges du Lac 2-1053 Tunis
10	ATTIJARI FCP CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
11	ATTIJARI FCP DYNAMIQUE	MIXTE	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
12	ATTIJARI FCP HARMONIE(1)	MIXTE	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
13	ATTIJARI FCP SERENITE(1)	MIXTE	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
14	ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
15	ATTIJARI PLACEMENTS SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
16	ATTIJARI VALEURS SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
17	BNAC CONFIANCE FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	BNA CAPITALAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac - 1053 Tunis
18	BNAC PROGRÈS FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	BNA CAPITALAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac - 1053 Tunis
19	CAP OBLIG SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	COFIB CAPITAL FINANCE -CCF-	25, rue du Docteur Calmette- Mutuelleville-1002 Tunis
20	CEA ISLAMIC FUND	ACTIONS	DISTRIBUTION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
21	FCP AFEK CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	TUNISO-SEOUDIENNE D'INTERMEDIATION -TSI-	Immeuble Ines -Boulevard de la Terre Centre Urbain Nord- 1080 Tunis
22	FCP AL HIKMA	MIXTE	DISTRIBUTION	STB MANAGER	Immeuble STB, 34 rue Hédi Karray- Cité des Sciences-1004 El Menzah IV
23	FCP AL IMTIEZ	MIXTE	DISTRIBUTION	TUNISO-SEOUDIENNE D'INTERMEDIATION -TSI-	Immeuble Ines-Boulevard de la Terre Centre Urbain Nord- 1080 Tunis
24	FCP AMEN CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	9, rue du Lac Neuchâtel -Les Berges du Lac -1053 Tunis

25	FCP AMEN PERFORMANCE	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	9, rue du Lac Neuchâtel -Les Berges du Lac -1053 Tunis
26	FCP AMEN PREVOYANCE	MIXTE	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	9, rue du Lac Neuchâtel -Les Berges du Lac -1053 Tunis
27	FCP AXIS AAA	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AXIS CAPITAL GESTION	67, Avenue Mohamed V -1002 Tunis
28	FCP AXIS ACTIONS DYNAMIQUE	MIXTE	CAPITALISATION	AXIS CAPITAL GESTION	67, Avenue Mohamed V -1002 Tunis
29	FCP AXIS CAPITAL PRUDENT	MIXTE	CAPITALISATION	AXIS CAPITAL GESTION	67, Avenue Mohamed V -1002 Tunis
30	FCP AXIS PLACEMENT EQUILIBRE	MIXTE	CAPITALISATION	AXIS CAPITAL GESTION	67, Avenue Mohamed V -1002 Tunis
31	FCP BIAT- CROISSANCE	MIXTE	CAPITALISATION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Boulevard principal angle rue Malawi et rue Turkana - Les Berges du Lac - 1053 Tunis
32	FCP BIAT ÉPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Boulevard principal angle rue Malawi et rue Turkana - Les Berges du Lac - 1053 Tunis
33	FCP BIAT- EQUILIBRE	MIXTE	CAPITALISATION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Boulevard principal angle rue Malawi et rue Turkana - Les Berges du Lac - 1053 Tunis
34	FCP BIAT- PRUDENCE	MIXTE	CAPITALISATION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Boulevard principal angle rue Malawi et rue Turkana - Les Berges du Lac - 1053 Tunis
35	FCP CAPITALISATION ET GARANTIE	MIXTE	CAPITALISATION	ALLIANCE ASSET MANAGEMENT	25, rue du Docteur Calmette- Mutuelleville -1002 Tunis
36	FCP CEA MAXULA	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
37	FCP DELTA EPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	STB MANAGER	Immeuble STB, 34 rue Hédi Karray- Cité des Sciences-1004 El Menzah IV
38	FCP HAYETT MODERATION	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	9, rue du Lac Neuchâtel -Les Berges du Lac -1053 Tunis
39	FCP HAYETT PLENITUDE	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	9, rue du Lac Neuchâtel -Les Berges du Lac -1053 Tunis
40	FCP HAYETT VITALITE	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	9, rue du Lac Neuchâtel -Les Berges du Lac -1053 Tunis
41	FCP HÉLION ACTIONS DEFENSIF	MIXTE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
42	FCP HÉLION ACTIONS PROACTIF	MIXTE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
43	FCP HÉLION MONEO	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
44	FCP INDICE MAXULA	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
45	FCP INNOVATION	ACTIONS	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV- 1080 Tunis
46	FCP IRADETT 100	MIXTE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	5, rue du Yen- Résidence El Karama- Les Berges du Lac 2-1053 Tunis
47	FCP IRADETT 20	MIXTE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	5, rue du Yen- Résidence El Karama- Les Berges du Lac 2-1053 Tunis
48	FCP IRADETT 50	MIXTE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	5, rue du Yen- Résidence El Karama- Les Berges du Lac 2-1053 Tunis
49	FCP IRADETT CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	5, rue du Yen- Résidence El Karama- Les Berges du Lac 2-1053 Tunis
50	FCP KOUNOUZ	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISO-SEOUDIENNE D'INTERMEDIATION -TSI-	Immeuble Ines-Boulevard de la Terre Centre Urbain Nord- 1080 Tunis
51	FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE	MIXTE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghreb-ia- Tour A- BP 66- 1080 Tunis cedex
52	FCP MAGHREBIA MODERE	MIXTE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghreb-ia- Tour A- BP 66- 1080 Tunis cedex
53	FCP MAGHREBIA PRUDENCE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghreb-ia- Tour A- BP 66- 1080 Tunis cedex
54	FCP MAGHREBIA SELECT ACTIONS	MIXTE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghreb-ia- Tour A- BP 66- 1080 Tunis cedex
55	FCP MAXULA CROISSANCE DYNAMIQUE	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis

56	FCP MAXULA CROISSANCE EQUILIBREE	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
57	FCP MAXULA CROISSANCE PRUDENCE	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
58	FCP MAXULA STABILITY	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
59	FCP OBLIGATAIRE CAPITAL PLUS	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV- 1080 Tunis
60	FCP OPTIMA	MIXTE	CAPITALISATION	BNA CAPITALAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac - 1053 Tunis
61	FCP OPTIMUM EPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
62	FCP SALAMETT CAP	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	5, rue du Yen- Résidence El Karama- Les Berges du Lac 2-1053 Tunis
63	FCP SALAMETT PLUS	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	5, rue du Yen- Résidence El Karama- Les Berges du Lac 2-1053 Tunis
64	FCP SECURITE	MIXTE	CAPITALISATION	BNA CAPITALAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac - 1053 Tunis
65	FCP SMART CROISSANCE(2)	MIXTE	CAPITALISATION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
66	FCP SMART EQUILIBRE	MIXTE	CAPITALISATION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
67	FCP SMART EQUITY 2	MIXTE	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
68	FCP UNIVERS AMBITION CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	SOCIETE DU CONSEIL ET DE L'INTERMEDIATION FINANCIERE -SCIF -	Rue du Lac Oubeira- Immeuble El Faouz - Les Berges du Lac- 1053 Tunis
69	FCP UNIVERS AMBITION PLUS	ACTIONS	DISTRIBUTION	SOCIETE DU CONSEIL ET DE L'INTERMEDIATION FINANCIERE -SCIF -	Rue du Lac Oubeira- Immeuble El Faouz - Les Berges du Lac- 1053 Tunis
70	FCP VALEURS AL KAOUTHER	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
71	FCP VALEURS CEA	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
72	FCP VALEURS INSTITUTIONNEL	MIXTE	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
73	FCP VALEURS MIXTES	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
74	FCP VALEURS QUIETUDE 2017	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
75	FCP VALEURS QUIETUDE 2018	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
76	FCP VIVEO NOUVELLES INTRODUITES	MIXTE	DISTRIBUTION	TRADERS INVESTMENT MANAGERS	Rue du Lac Léman, Immeuble Nawrez, Bloc C, Appartement C21, Les Berges du Lac- 1053 Tunis
77	FIDELITY OBLIGATIONS SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
78	FINA O SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	FINANCE ET INVESTISSEMENT IN NORTH AFRICA - FINACORP-	Angle de la rue du Lac Lochness et de la rue du Lac Windemere - Les Berges du Lac- 1053 Tunis
79	GENERALE OBLIG SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GENERALE D'INVESTISSEMENT -CGI-	16, Avenue Jean Jaurès -1001 Tunis
80	INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	UIB FINANCE	Rue du Lac Turkana- Immeuble les Reflets du Lac - Les Berges du Lac- 1053 Tunis
81	MAC AL HOUDA FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
82	MAC CROISSANCE FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
83	MAC ÉPARGNANT FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
84	MAC EPARGNE ACTIONS FCP	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis

85	MAC EQUILIBRE FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
86	MAC EXCELLENCE FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
87	MAC HORIZON 2022 FCP	MIXTE	CAPITALISATION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
88	MAXULA INVESTISSEMENT SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar-1002 Tunis Belvédère
89	MAXULA PLACEMENT SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
90	MCP CEA FUND	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	MENA CAPITAL PARTNERS-MCP-	Le Grand Boulevard du Lac- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
91	MCP EQUITY FUND	MIXTE	CAPITALISATION	MENA CAPITAL PARTNERS-MCP-	Le Grand Boulevard du Lac- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
92	MCP SAFE FUND	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	MENA CAPITAL PARTNERS-MCP-	Le Grand Boulevard du Lac- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
93	MILLENIUM OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
94	PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BNA CAPITALAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac - 1053 Tunis
95	POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BH INVEST	Immeuble Assurances SALIM, Lotissement AFH/ BC5, Bloc B 3ème étage- Centre Urbain Nord – 1003 Tunis
96	SANADETT SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	5, rue du Yen- Résidence El Karama- Les Berges du Lac 2-1053 Tunis
97	SICAV AMEN	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	9, rue du Lac Neuchâtel -Les Berges du Lac -1053 Tunis
98	SICAV AVENIR	MIXTE	DISTRIBUTION	STB MANAGER	Immeuble STB, 34 rue Hédi Karray- Cité des Sciences-1004 El Menzah IV
99	SICAV AXIS TRÉSORERIE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AXIS CAPITAL GESTION	67, Avenue Mohamed V -1002 Tunis
100	SICAV BH OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BH INVEST	Immeuble Assurances SALIM, Lotissement AFH - BC5, Bloc B 3ème étage, Centre Urbain Nord-1003 Tunis.
101	SICAV BH PLACEMENT	MIXTE	DISTRIBUTION	BH INVEST	Immeuble Assurances SALIM, Lotissement AFH - BC5, Bloc B 3ème étage, Centre Urbain Nord-1003 Tunis.
102	SICAV BNA	MIXTE	DISTRIBUTION	BNA CAPITALAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac - 1053 Tunis
103	SICAV CROISSANCE	MIXTE	DISTRIBUTION	SOCIETE DE BOURSE DE TUNISIE -SBT-	Place 14 janvier 2011- 1001 Tunis
104	SICAV ENTREPRISE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
105	SICAV L'ÉPARGNANT	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	STB MANAGER	Immeuble STB, 34 rue Hédi Karray- Cité des Sciences-1004 El Menzah IV
106	SICAV L'INVESTISSEUR	MIXTE	DISTRIBUTION	STB MANAGER	Immeuble STB, 34 rue Hédi Karray- Cité des Sciences-1004 El Menzah IV
107	SICAV OPPORTUNITY	MIXTE	DISTRIBUTION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Boulevard principal angle rue Malawi et rue Turkana - Les Berges du Lac - 1053 Tunis
108	SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Boulevard principal angle rue Malawi et rue Turkana - Les Berges du Lac - 1053 Tunis
109	SICAV PLUS	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
110	SICAV PROSPERITY	MIXTE	DISTRIBUTION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Boulevard principal angle rue Malawi et rue Turkana - Les Berges du Lac - 1053 Tunis
111	SICAV RENDEMENT	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	SOCIETE DE BOURSE DE TUNISIE -SBT-	Place 14 janvier 2011- 1001 Tunis
112	SICAV SECURITY	MIXTE	DISTRIBUTION	COFIB CAPITAL FINANCE -CCF-	25, rue du Docteur Calmette- Mutuelleville-1002 Tunis

113	SICAV TRESOR	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Boulevard principal angle rue Malawi et rue Turkana - Les Berges du Lac - 1053 Tunis
114	STRATÉGIE ACTIONS SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
115	TUNISIAN EQUITY FUND	MIXTE	DISTRIBUTION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
116	TUNISIAN PRUDENCE FUND	MIXTE	DISTRIBUTION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
117	TUNISIE SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
118	TUNISO-EMIRATIE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AUTO GREEE	5 bis, rue Mohamed Badra 1002 Tunis
119	UBCI-FCP CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	UBCI FINANCE	3, rue Jenner- Place d'Afrique- 1002 Tunis Belvédère
120	UBCI-UNIVERS ACTIONS SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	UBCI FINANCE	3, rue Jenner- Place d'Afrique- 1002 Tunis Belvédère
121	UGFS BONDS FUND	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
122	UGFS ISLAMIC FUND	MIXTE	CAPITALISATION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
123	UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	UBCI FINANCE	3, rue Jenner- Place d'Afrique- 1002 Tunis Belvédère
124	UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	UBCI FINANCE	3, rue Jenner- Place d'Afrique- 1002 Tunis Belvédère
125	UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	UBCI FINANCE	3, rue Jenner- Place d'Afrique- 1002 Tunis Belvédère
126	UNIVERS OBLIGATIONS SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	SOCIETE DU CONSEIL ET DE L'INTERMEDIATION FINANCIERE -SCIF -	Rue du Lac Oubeira- Immeuble El Faouz - Les Berges du Lac- 1053 Tunis

(1) FCP en liquidation anticipée

(2) Initialement dénommé FCP SAFA

LISTE DES FCC

	FCC	Gestionnaire	Adresse du gestionnaire
1	FCC BIAT CREDIMMO 1	TUNISIE TITRISATION	Boulevard principal angle rue Malawi et rue Turkana – Les Berges du Lac -1053 Tunis
2	FCC BIAT CREDIMMO 2	TUNISIE TITRISATION	Boulevard principal angle rue Malawi et rue Turkana – Les Berges du Lac -1053 Tunis

LISTE DES FONDS D'AMORCAGE

		Gestionnaire	Adresse
1	Fonds IKDAM I	IKDAM GESTION	Centre urbain nord Immeuble ICC Tour El Makateb 2ème étage – bureau n° 6 T
2	PHENICIA SEED FUND	ALTERNATIVE CAPITAL PARTNERS	Immeuble Yosr, Appartements 9 &10, Rue du Lac Victoria, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
3	CAPITALease Seed Fund	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
4	Fonds IKDAM II	IKDAM GESTION	Centre urbain nord Immeuble ICC Tour El Makateb 2ème étage – bureau n° 6 T
5	Startup Factory Seed Fund	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
6	Social Business	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
7	CAPITALease Seed Fund 2	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis

LISTE DES FCPR

		Gestionnaire	Adresse
--	--	--------------	---------

1	ATID FUND I	ARAB TUNISIAN FOR INVESTMENT & DEVELOPMENT (A.T.I.D Co)	B4.2.3.4, cercle des bureaux, 4ème étage, lot BC2 - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
2	FIDELIUM ESSOR	FIDELIUM FINANCE	Centre Urbain Nord immeuble «NOUR CITY», Bloc «B» 1er étage N° B 1-1 Tunis Avenue des martyrs imm pic-ville centre Sfax
3	FCPR CIOK	SAGES SA	Immeuble Molka, App. B4-B5-B6, Bloc B, 1er étage Les Berges du Lac 1053 - Tunis
4	FCPR GCT	SAGES SA	Immeuble Molka, App. B4-B5-B6, Bloc B, 1er étage Les Berges du Lac 1053 - Tunis
5	FCPR GCT II	SAGES SA	Immeuble Molka, App. B4-B5-B6, Bloc B, 1er étage Les Berges du Lac 1053 - Tunis
6	FCPR GCT III	SAGES SA	Immeuble Molka, App. B4-B5-B6, Bloc B, 1er étage Les Berges du Lac 1053 - Tunis
7	FCPR GCT IV	SAGES SA	Immeuble Molka, App. B4-B5-B6, Bloc B, 1er étage Les Berges du Lac 1053 - Tunis
8	FCPR ONAS	SAGES SA	Immeuble Molka, App. B4-B5-B6, Bloc B, 1er étage Les Berges du Lac 1053 - Tunis
9	FCPR ONP	SAGES SA	Immeuble Molka, App. B4-B5-B6, Bloc B, 1er étage Les Berges du Lac 1053 - Tunis
10	FCPR SNCPA	SAGES SA	Immeuble Molka, App. B4-B5-B6, Bloc B, 1er étage Les Berges du Lac 1053 - Tunis
11	FCPR SONEDE	SAGES SA	Immeuble Molka, App. B4-B5-B6, Bloc B, 1er étage Les Berges du Lac 1053 - Tunis
12	FCPR STEG	SAGES SA	Immeuble Molka, App. B4-B5-B6, Bloc B, 1er étage Les Berges du Lac 1053 - Tunis
13	FCPR-TAAHIL INVEST	SAGES SA	Immeuble Molka, App. B4-B5-B6, Bloc B, 1er étage Les Berges du Lac 1053 - Tunis
14	FRPR IN'TECH	SAGES SA	Immeuble Molka, App. B4-B5-B6, Bloc B, 1er étage Les Berges du Lac 1053 - Tunis
15	FCPR- TUNISAIR	SAGES SA	Immeuble Molka, App. B4-B5-B6, Bloc B, 1er étage Les Berges du Lac 1053 - Tunis
16	FCPR-ELFOULADH	SAGES SA	Immeuble Molka, App. B4-B5-B6, Bloc B, 1er étage Les Berges du Lac 1053 - Tunis
17	FCPR-CB	SAGES SA	Immeuble Molka, App. B4-B5-B6, Bloc B, 1er étage Les Berges du Lac 1053 - Tunis
18	FCPR VALEURS DEVELOPMENT	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
19	FCPR TUNISIAN DEVELOPMENT FUND	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
20	FCPR MAX-ESPOIR	MAXULA GESTION	Rue du lac Windermere – 1053 Les Berges du Lac
21	FCPR AMENCAPITAL 1	AMEN CAPITAL	13ème étage, Immeuble les brises du Lac, rue Lac Huron, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
22	FCPR AMENCAPITAL 2	AMEN CAPITAL	3ème étage, Immeuble les brises du Lac, rue Lac Huron, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
23	FCPR THEEMAR INVESTMENT FUND	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis

24	FCPR TUNINVEST CROISSANCE	TUNINVEST GESTION FINANCIÈRE	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
25	FCPR MAX-JASMIN	MAXULA GESTION	Rue du lac Windermere – 1053 Les Berges du Lac
26	FCPR SWING	CAPSA Capital Partners	10 bis, Rue Mahmoud El Materi Mutuelleville, 1002 Tunis
27	FCPR Tunisian Development Fund II	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
28	FCPR A.T.I.D. FUND (II)	ARAB TUNISIAN FOR INVESTMENT & DEVELOPMENT (A.T.I.D Co)	B4.2.3.4, cercle des bureaux, 4ème étage, lot BC2 - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
29	FCPR PHENICIA FUND	ALTERNATIVE CAPITAL PARTNERS	Immeuble Yosr, Appartements 9 &10, Rue du Lac Victoria, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
30	FCPR FONDS DE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL	CDC Gestion	87, avenue Jugurtha, Mutuelleville, 1083 - Tunis
31	FCPR AMENCAPITAL 3	AMEN CAPITAL	3ème étage, Immeuble les brises du Lac, rue Lac Huron, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
32	FCPR Tunis Information Technology Fund II	IMBANK PRIVATE EQUITY	87, rue de Jugurtha, Mutuelleville, 1082 - Tunis
33	FCPR IntilaQ For Growth	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
34	FCPR IntilaQ For Excellence	FIDELIUM FINANCE	Centre Urbain Nord immeuble «NOUR CITY», Bloc «B» 1er étage N° B 1-1 Tunis Avenue des martyrs imm pic-ville centre Sfax
35	FCPR MCP ImmoFund	MCP Gestion	Immeuble «ACCESS BUILDING», rue des Iles Canaries, Les Berges du Lac II, Tunis

* Cette liste n'est ni exhaustive ni limitative. Les sociétés ne figurant pas sur cette liste et qui répondent à l'un des critères énoncés par l'article 1er de la loi n° 94-117 du 14 novembre 1994 peuvent se faire opposer le caractère de sociétés faisant appel public à l'épargne.

AVIS DES SOCIETES

ETATS FINANCIERS

SOCIETE DE FABRICATION DES BOISSONS DE TUNISIE -SFBT-

Siège social : Boulevard de la Terre – Centre U rbain Nord -1082 Tunis-

La Société de Fabrication des boissons de Tunisie -SFBT- publie, ci-dessous, ses états financiers arrêtés au 31 décembre 2015 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en date du 14 avril 2016. Ces états sont accompagnés des rapports général et spécial des commissaires aux comptes, Mr Abderrahmen FANDRI (Cabinet Conseil Audit Formation) et Mr Abdelaziz KRAMTI (Société Conseil et Audit).

Etats financiers au 31/12/2015

Bilan

(en dinar tunisien)

Actifs	Notes	Au 31/12/2015	Au 31/12/2014
<u>ACTIES NON COURANTS</u>			
Actifs immobilisés			
Immobilisations incorporelles	III-1	2 769 022,798	2 259 760 ,545
Moins : amortissements	III-1	-879 162,587	-806 387,873
		1 889 860 ,211	1 453 372,672
Immobilisations corporelles	III-1	332 178 576,826	303 891 215,267
Moins : amortissements	III-1	-172 475 195,239	-159 374 915,393
Moins : provisions	III-1	-753 070,810	-767 429,910
		158 950 310,777	143 748 869,964
Immobilisations financières	III-1	199 293 938,120	188 573 032,844
Moins : provisions	III-1	-9 744 225,000	-9 744 225,000
		189 549 713,120	178 828 807,844
Total des actifs immobilisés		350 389 884,108	324 031 050,480
Autres actifs non courants	III-2	2 821 462,351	2 790 569,763
Total des actifs non courants		353 211 346,459	326 821 620,243
<u>ACTIES COURANTS</u>			
Stocks	III-3	68 031 530,230	52 099 547,101
Moins : provisions		-841 218,183	-545 218,183
		67 190 312,047	51 554 328,918
Clients et comptes rattachés	III-4	61 386 381,225	64 455 533,786
Moins : provisions		-9 920 391,711	-9 244 549,680
		51 465 989,514	55 210 984,106
Autres actifs courants	III-5	10 002 329,853	8 128 483,573
Moins : provisions		-84 210 ,000	-84 210,000
		9 918 119,853	8 044 273,573
Placements et autres actifs financiers	III-6	3 761 091,322	3 769 060,865
Moins : provisions		-40 915,000	-23 800,000
		3 720 176,322	3 745 260,865
Liquidités et équivalents de liquidités	III-7	62 366 259,188	36 472 046,118
Total des actifs courants		194 660 856,924	155 026 893,580
TOTAL DES ACTIFS		547 872 203,383	481 848 513,823

Etats financiers au 31/12/2015

Bilan

(en dinar tunisien)

Capitaux Propres et Passifs	Notes	Au 31/12/2015	Au 31/12/2014
Capitaux propres			
Capital social	III-8	105 000 000,000	90 000 000,000
Réserves	III-8	17 708 771,134	16 708 771,134
Autres capitaux propres	III-8	79 500 108,884	67 840 307,034
Résultats reportés	III-8	94 537 989,888	85 274 748,259
Total des capitaux propres avant résultat de l'exercice		296 746 869,906	259 823 826,427
Résultat net de l'exercice		89 464 996,824	78 513 241,629
Résultat affecté dans un compte spécial d'investissement		9 350 200,000	15 184 695,000
Résultat affecté dans un compte de résv.spcl. d'investissement		13 650 000,000	11 500 000,000
Total des capitaux propres avant affectation		409 212 066,730	365 021 763,056
PASSIFS			
PASSIFS NON COURANTS			
Emprunts	III-9		1 633 534,503
Autres passifs financiers	III-10	43 835 791,778	41 156 668,848
Provisions	III-11	6 298 887,000	5 298 887,000
Total des passifs non courants		50 134 678,778	48 089 090,351
PASSIFS COURANTS			
Fournisseurs et comptes rattachés	III-12	50 785 807,325	25 772 334,715
Autres passifs courants	III-13	36 057 925,197	38 292 258,014
Concours bancaires et autres passifs financiers	III-14	1 681 725,353	4 673 067,687
Total des passifs courants		88 525 457,875	68 737 660,416
TOTAL DES PASSIFS		138 660 136,653	116 826 750,767
Total des capitaux propres et des passifs		547 872 203,383	481 848 513,823

Etats financiers au 31/12/2015

Etat de résultat (en dinar tunisien)

Période du 01/01/2015 au 31/12/2015

	Notes	Au 31/12/2015	Au 31/12/2014
Produits d'exploitation			
Revenus	III-15	323 011 168,943	332 678 976,782
Autres produits d'exploitation	III-16	30 747 678,649	33 273 818,157
Total des produits d'exploitation		353 758 847,592	365 952 794,939
Charges d'exploitation			
Variation des stocks des produits finis et des encours (en + ou -)	III-17	-10 421 257,081	-560 490,360
Achats de marchandises consommées	III-18	48 188 764,064	46 538 915,837
Achats d'approvisionnements consommés (*)	III-19	176 747 971,211	183 991 813,479
Charges de personnel	III-20	29 207 631,767	27 605 827,286
Dotations aux amortissements et aux provisions	III-21	18 465 072,681	16 632 146,422
Autres charges d'exploitation (*)	III-22	20 250 397,197	22 620 645,395
Total des charges d'exploitation		282 438 579,839	296 828 858,059
Résultat d'exploitation		71 320 267,753	69 123 936,880
Charges financières nettes	III-23	-2 063 876,373	-2 354 177,843
Produits des placements	III-24	54 630 036,261	48 383 513,753
Autres gains ordinaires	III-25	598 171,064	612 709,567
Autres pertes ordinaires	III-26	-155 257,653	-431 700,653
Résultat des activités ordinaires avant réinvestis et impôt		124 329 341,052	115 334 281,704
Impôt sur les sociétés		11 864 144,228	10 136 345,075
Résultat des activités ordinaires après impôt		112 465 196,824	105 197 936,629
Résultat de l'exercice		89 464 996,824	78 513 241,629
Résultat affecté dans un compte spécial d'investissement		9 350 200,000	15 184 695,000
Résultat affecté dans un compte de réserves spéciales d'investissement		13 650 000,000	11 500 000 ,000
Effets des modifications comptables (net d'impôt)			
Résultat net de l'exercice		112 465 196,824	105 197 936,629

- Pour une meilleure lecture des états financiers 2014, la sous-traitance de la production a été reclassée de la rubrique <<Autres charges d'exploitation>> à la rubrique << Achats d'approvisionnements consommés>>.

Etats financiers au 31/12/2015**Etat de flux de trésorerie****(en dinar Tunisien)****Période du 01/01/2015 au 31/12/2015**

Désignation	31/12/2015	31/12/2014
Flux de trésorerie liés à l'exploitation		
Résultat de l'exercice	112 465 196,824	105 197 936,629
Ajustements ,Amortissements et Provisions	17 019 559,672	15 203 082,178
Ajustements casses bouteilles	1 890 843,541	1 678 964,244
Ajustements pour reprise sur provisions	-433 138,282	-2 099 261,978
Variation des Stocks	-15 931 983,129	-6 685 351,886
Variation des Créances	5 748 275,491	6 789 619,172
Variation des Autres actifs	-1 896 769,325	-112 943,695
Variations Fournisseurs et autres dettes	22 779 139,793	10 988 316,283
Ajustements Plus ou moins value sur cession	-202 812,900	-198 389,620
Ajustements Encaissement dividendes	-53 780 353,621	-47 700 855,660
Ajustements Quotes-parts des subventions	-120 686,150	
	87 537 271,914	83 061 115,667
Flux de trésorerie provenant de l'exploitation		
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement		
Décaissements provenant de l'acquisition d'immob. corp et incorp	-31 715 506,502	-26 348 507,554
Encaissements Dividendes et autres distributions	53 780 353,621	47 700 855,660
Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations financières	-12 340 905,276	-16 797 450,848
Encaissements provenant de la cession d'immobilisations financières	1 620 000,000	600,000
Décaissements pour l'acquisition des titres de placements		-796 790,000
Encaissements provenant de la subvention d'investissement	95 793,000	
	11 439 734,843	3 758 707,258
Flux de trésorerie provenant des activités d'investissement		
Flux de trésorerie liés aux activités de financement		
Décaissements Dividendes et autres distributions	-68 457 915,850	-58 668 363,739
Décaissements provenant du remboursement des emprunts bancaires	-1 623 640,498	-3 771 899,314
Encaissements pour rachat des billets de trésorie	33 500 000,000	32 000 000,000
Décaissements pour souscription des billets de trésorerie	-33 500 000,000	-32 000 000,000
Encaissements provenant des autres formes de placement monétaire	22 000 000,000	743 000,000
Décaissements pour autres formes de placement monétaire	-22 000 000,000	
	-70 081 556,348	-61 697 263,053
Flux de trésorerie provenant des activités de financement		
	28 895 450,409	25 122 559,872
Variation de trésorerie		
	<u>28 895 450,409</u>	<u>25 122 559,872</u>
Trésorerie au début de l'exercice	<u>33 422 617,929</u>	<u>8 300 058,057</u>
Trésorerie à la clôture de l'exercice	<u>62 318 068,338</u>	<u>33 422 617,929</u>

LA SOCIETE DE FABRICATION DES BOISSONS DE TUNISIE

NOTES AUX ETATS FINANCIERS ARRETES AU 31 DECEMBRE 2015

I - PRESENTATION DE LA SOCIETE

Dénomination sociale	Société de Fabrication des Boissons de Tunisie
Forme Juridique	Société Anonyme
Date de création	03-06-1925
Capital social	105.000.000 de dinars
Nombre de titres	105.000.000 d'actions
Date de clôture	31 décembre
Siège social	05 Boulevard de la terre Centre Urbain Nord 1082 TUNIS
Secteur d'activité	Bières, Boissons Gazeuses et autres
Registre de commerce	B 12956 1997
Code TVA	001985 G A M 000

La SOCIETE DE FABRICATION DES BOISSONS DE TUNISIE exploite actuellement :

- Une usine pour la fabrication de la bière,
- Trois usines pour la fabrication de boissons gazeuses,
- Le Café de Paris à Tunis,
- Un dépôt à Bizerte.

En outre, la SFBT a un patrimoine immobilier destiné à la location.

Les actionnaires de la SOCIETE DE FABRICATION DES BOISSONS DE TUNISIE sont :

Actionnaires	Nombre d'actions	Pourcentage
- B.N.A. Participations	10 764 365	10,25 %
- S.T.A.R.	5 521 474	5,26 %
- Brasseries et Glacières Internationales	40 953 418	39,00 %
- Maghreb Investissement	14 286 345	13,61 %
- Autres actionnaires	33 474 398	31,88 %
Total =	105 000 000	100,00 %

II - PRINCIPES ET SYSTEME COMPTABLES

II-1 - PRINCIPES ET CONVENTIONS COMPTABLES

Les états financiers de la SOCIETE DE FABRICATION DES BOISSONS DE TUNISIE sont tenus et présentés conformément aux dispositions :

- De la loi 96-112 du 30 décembre 1996, relative au système comptable des entreprises,
- Du décret 96-2459 du 30 décembre 1996, portant approbation du cadre conceptuel de la comptabilité,
- Et des arrêtés du Ministère des Finances portant approbation des normes comptables.

La SFBT utilise la méthode autorisée pour la présentation de son état de résultat. Le paragraphe 52 de la Norme Comptable NC 01 stipule que : « Au cas où une entreprise utilise la méthode autorisée, elle est encouragée à publier dans ses notes une répartition de ses charges par destination. Pour ce faire, elle peut utiliser le modèle figurant à l'annexe 7. Cette opération vise à permettre aux entreprises de s'adapter à la présentation par destination. ». Cette présentation étant facultative, la SFBT ne publie pas cette note.

II-2 - LES IMMOBILISATIONS

Les immobilisations de la société sont enregistrées à leur prix de revient hors taxes, à l'exception des emballages (bouteilles et casiers) qui sont comptabilisés en TTC. Leur amortissement est calculé sur une base linéaire tenant compte de la durée de vie estimée de chaque bien immobilisé conformément à la réglementation fiscale en vigueur.

Les taux d'amortissement pratiqués par la société sont les suivants :

- Logiciels	33,33 %
- Constructions	5 %
- Installations techniques matériel et outillage industriels	10 %
- Installations techniques matériel et outillage industriels Brasserie	15 %
- Matériel de transport et de manutention	20 %
- Mobilier et matériel de bureau	10 %
- Matériel informatique	15 %
- Agencement, aménagement et installation	10 %
- Emballages commerciaux durables (les casiers)	10 %

Pour les bouteilles, leur amortissement est constaté pour le montant de la casse annuelle.

II-3 - LES STOCKS

Les stocks de la SFBT sont valorisés comme suit :

- Les matières premières et consommables à leur prix de revient hors taxes,
- Les marchandises à leur prix d'achat auprès des filiales hors T.V.A. et droit de consommation,
- Les produits finis à leur coût de production hors taxes.

II-4 - UNITE MONETAIRE

Les états financiers, couvrant la période allant du 1^{er} janvier au 31 décembre 2015, de la SOCIETE DE FABRICATION DES BOISSONS DE TUNISIE, sont exprimés en dinar tunisien.

III - INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

III-1 – ACTIFS IMMOBILISES

La note, ci-après, reprend l'évolution des immobilisations incorporelles, corporelles et financières.

Désignation	Valeurs brutes au 31/12/2014	Mouvements		Valeurs brutes au 31/12/2015	Amortissements et provisions au 31/12/2015	Valeurs comptables nettes	Notes
		Acquisitions 2015	Cessions 2015 ou reclassements 2014				
<u>IMMOBILISATIONS INCORPORELLES :</u>	<u>2 259 761</u>	<u>509 262</u>	<u>0</u>	<u>2 769 023</u>	<u>879 163</u>	<u>1 889 860</u>	III-1
- Logiciels	957 703	28 900		986 603	879 163	107 440	
- Fonds de commerce	12 941			12 941		12 941	
- Immobilisations Incorporelles encours	1 289 117	480 362		1 769 479		1 769 479	
<u>IMMOBILISATIONS CORPORELLES :</u>	<u>303 891 216</u>	<u>45 046 292</u>	<u>-16 758 931</u>	<u>332 178 577</u>	<u>173 228 266</u>	<u>158 950 311</u>	III-1
- Terrain	12 295 416			12 295 416		12 295 416	
- Constructions	36 851 818	3 427 374		40 279 192	18 433 778	21 845 414	III-1-1
- Installations techniques, matériel et outillage industriels	126 216 889	18 970 827		145 187 716	100 568 853	44 618 863	III-1-2
- Matériel de transport	18 508 377	900 453	-602 304	18 806 526	16 507 271	2 299 255	III-1-3
- Equipement de bureau	3 984 230	294 669		4 278 899	3 355 347	923 552	III-1-4
- Agencements, aménagement et installations	12 111 298	1 196 487		13 307 785	7 030 712	6 277 073	III-1-5
- Emballages commerciaux durables	79 120 425	7 097 748	-2 303 711	83 914 462	27 332 305	56 582 157	III-1-6
- Immobilisations corporelles encours	14 802 763	13 158 734	-13 852 916	14 108 581		14 108 581	III-1-7
<u>IMMOBILISATIONS FINANCIERES :</u>	<u>188 573 033</u>	<u>12 340 905</u>	<u>-1 620 000</u>	<u>199 293 938</u>	<u>9 744 225</u>	<u>189 549 713</u>	
- Titres de participations totalement libérés	188 260 466	12 340 905	-1 620 000	198 981 371	9 744 225	189 237 146	III-1-8
- Dépôts et cautionnements.	312 567			312 567		312 567	
TOTAL	494 724 010	57 896 459	-18 378 931	534 241 538	183 851 654	350 389 885	

III-1-1 - Constructions

Il s'agit essentiellement de l'extension des usines de la société pour 3 427 374 dinars dont 2 507 518 dinars ont été reclassés du compte Immobilisations encours de 2014.

III-1-2 - Installations techniques, matériel et outillage industriels

Le montant global des investissements s'est élevé à 18 970 827 dinars, dont 11 345 398 dinars ont été reclassés du compte matériel encours de 2014. Il s'agit du matériel de bière, de limonaderie et de divers équipements industriels.

III-1-3 - Matériel de transport et de manutention

Les acquisitions de l'année se sont élevées à 900 453 dinars et les cessions à 602 304 dinars (totalement amortis).

III-1-4 - Equipements de bureaux

Les acquisitions en matériel informatique et de bureaux ont totalisé 294 669 dinars.

III-1-5 - Agencements, aménagements et installations

Les installations et les agencements de l'année se sont élevés à 1 196 487 dinars .

III-1-6 - Emballages commerciaux durables

a) Acquisitions : Les acquisitions de l'année se sont élevées à 7 097 748 dinars

b) Casse bouteilles et destruction de casiers amortis :

- La constatation de la casse de bouteilles de l'année pour 1 890 844 dinars.
- La reprise de la valeur des casiers détruits et totalement amortis pour 412 867 dinars.

Au cours de l'exercice 2015, il a été :

- Constitué une provision pour casse bouteilles pour 394 244 dinars,
- Opéré une reprise sur provisions antérieures pour 408 603 dinars,

Ainsi, la provision pour casses bouteilles est passée de 767 430 dinars en 2014 à 753 071 dinars en 2015.

III-1-7- Immobilisations en cours :

- Le montant global des immobilisations corporelles en cours au 31 décembre 2015 s'élève à 14 108 581 dinars détaillé comme suit :
 - Constructions en cours : 183 076 dinars.
 - Matériels en cours : 13 925 505 dinars.
- Le montant des Immobilisations Incorporelles au 31/12/2015 est de 1 769 479 dinars

III-1-8 - Les immobilisations financières :

Les titres de participations totalisant 198.981.371 dinars sont composés essentiellement des sociétés filiales. Ils sont comptabilisés à leur coût d'acquisition ou de souscription à l'exception des titres SEABG, STBN, STBO, STBG, SGBIA et SPDIT qui ont été réévalués en 1997. La plus-value de réévaluation est de 8.007.193 dinars.

Ils se détaillent comme suit :

Désignation	Valeurs au 31/12/2014	Acquisitions en 2015	Augmentations capital	Cession en 2015	Valeurs au 31/12/2015	Titres Emis	Nombre de Titres appartenant à la S.F.B.T	
							Nombre	%
CFDB	9 353 331				9 353 331	197 500	194 620	98,54
S.O.T.E.V	27 704				27 704	21 900	19 404	88,60
SOSTEM	75 399 114				75 399 114	16 000 000	14 674 942	91,72
S.P.D.I.T	42 405 749	228 273			42 634 022	28 000 000	22 465 629	80,23
S.G.B.I.A	10 930 443		760 200		11 690 643	243 000	186 133	76,60
S.T.B.O	2 099 786	1 000 000	4 740 000		7 839 786	1 184 000	963 030	81,34
S.T.B.N	808 242		3 850 000		4 658 242	800 000	664 792	83,10
Sté la Préforme	8 674 546				8 674 546	122 005	81 178	66,54
S.E.A.B.G	7 662 240				7 662 240	7 650 000	4 982 329	65,13
SMVDA	9 149 900				9 149 900	200 000	91 499	45,75
S.T.B.G	7 940 291	72 360			8 012 651	700 000	370 199	52,89
S.I.T	100 000				100 000	2 000	1 000	50,00
SOTUCOLAIT	500 000				500 000	10 000	5 000	50,00
SIPA	100				100	75 500	1	0,001
SNB	1 374 000				1 374 000	90 200	16 526	18,32
S.B.T	731 110				731 110	12 200 000	1 938 591	15,89
SINDT	291 472				291 472	15 000	1 049	6,99
S.I.M.C.O	999 400				999 400	10 000	9 994	99,94
STC	1 000				1 000	389 898	120	0,03
ERRAFAHA	990 000				990 000	10 000	9 900	99,00
SFBT ITALIE	94 325				94 325	94 325	94 325	100,00
SFBT DIST	194 400				194 400	10 000	7 776	77,76
STDM	2 295 300				2 295 300	110 000	22 953	20,87
PET CRYSTAL INDUSTRIES	1 620 000			-1 620 000	0			
SLD	4 618 013	1 690 072			6 308 085	698 500	51 312	7,35
TOTAL	188 260 466	2 990 705	9 350 200	-1 620 000	198 981 371			

Les immobilisations financières ont subi les mouvements suivants :

a) Souscription et libération au capital des sociétés suivantes :

- Souscription et libération de 474 000 actions à l'augmentation du capital de la STBO, soit 4 740 000 dinars.
- Souscription et libération de 385 000 actions à l'augmentation du capital de la STBN, soit 3 850 000 dinars.
- Souscription et libération de 7 602 actions à l'augmentation du capital de la SGBIA, soit 760 200 dinars.
- Achat, en bourse 12 828 actions SLD pour 1 690 072 dinars.
- Achat en bourse 100 000 actions STBO pour 1 000 000 dinars
- Achat en bourse 23 729 actions SPDIT pour 228 273 dinars
- Achat en bourse 2 412 actions STBG pour 72 360 dinars

b) Cessions : La cession en bourse de 162 000 actions PET CRISTAL INDUSTRIES pour 1 620 000 dinars.

c) Provisions :

La provision constituée pour dépréciation des titres de participation est de 9 744 225 dinars. Elle concerne la SOTUCOLAIT pour 500 000 dinars, la SMVDA RAOUDHA pour 9 149 900 dinars et la SFBT Italie pour 94 325 dinars.

III-2 - AUTRES ACTIFS NON COURANTS

	2015	2014
- Débiteurs et créiteurs divers	2 518 292	2 648 330
- Emballages à rendre	303 170	142 240
Total	2 821 462	2 790 570

III-3 - STOCKS

	2015	2014
- Matières premières	16 125 334	11 020 231
- Matières consommables	32 063 307	31 437 015
- Produits finis	18 815 831	8 394 574
- Marchandises	1 027 058	1 247 727
Total	68 031 530	52 099 547

Au cours de 2015, il a été constitué une provision pour dépréciation des stocks pour 296 000 dinars. Ainsi, La provision pour dépréciation des stocks est passée de 545 218 dinars en 2014 à 841 218 dinars en 2015.

III-4 - CLIENTS ET COMPTES RATTACHES

	2015	2014
- Clients locaux	26 558 253	14 749 226
- Clients étrangers (1)	6 160 536	7 667 400
- Clients filiales	13 082 014	21 257 912
- Clients douteux	9 837 269	9 409 209
- Clients locataires d'immeubles	-34 062	141 134
- Clients effets à recevoir	5 807 437	11 227 962
-Clients locataires de camions	-25 066	2 691
Total	61 386 381	64 455 534

(1) Le poste clients étrangers présente un solde de 6 160 536 dinars provenant essentiellement des exportations vers l'Afrique, la France et l'Italie et dont les délais de règlements sont de 30, 45, 60 et 90 jours. Ces créances ont été encaissées, en grande partie, au cours du premier trimestre 2016.

Au cours de l'exercice 2015, il a été :

- Constitué une provision pour créances douteuses pour 695 759 dinars,
- Opéré une reprise sur provisions antérieures pour 19 917 dinars,

Ainsi, la provision pour créances douteuses est passée de 9 244 550 dinars en 2014 à 9 920 392 dinars en 2015.

III-5 - AUTRES ACTIFS COURANTS

	2015	2014
- Créances liées aux participations	347 387	347 313
- Fournisseurs locaux avances et acomptes sur commande	4 684 440	3 365 342
- Fournisseurs étrangers avances et acomptes sur commande	734 842	25 820
- Débiteurs divers	703 120	1 341 982
- Produits à recevoir	3 171 844	2 638 144
- Charges payées d'avance	360 697	409 883
Total	10 002 330	8 128 484

III-6 - PLACEMENTS ET AUTRES ACTIFS FINANCIERS

	2015	2014
- Personnel	85 508	93 478
- Douane, consignation	22 352	22 352
- Actions tunisiennes cotées et non cotées (1)	3 653 231	3 653 231
Total	3 761 091	3 769 061

(1) Les titres de placement totalisant 3 653 231 dinars sont comptabilisés à leur valeur de souscription ou d'achat en bourse. Ils se détaillent comme suit :

Désignation	Valeurs au 31/12/2014	Acquisition en 2015	Cession 2015	Valeurs au 31/12/2015	Titres Emis	Nombre de titres appartenant à la S.F.B.T	
						Nombre	%
Ste Pole Nord	45 030			45 030	4 222	790	18,71%
Ste Baraka	1 562			1 562	2 167	22	1,02%
S.C.I la SIESTA(2)	23 800			23 800	18 990	2 380	12,53%
S.T.B.C	20 000			20 000	163 160	13 054	8,00%
SEPTH	500 000			500 000	792 000	50 000	6,31%
S.P.R.T.B	87 500			87 500	18 550	875	4,72%
SOPRAT	100 829			100 829	150 000	9 954	6,64%
C.I.A.T	359 030			359 030	1 400 000	45 695	3,26%
SOTIEC (2)	10 000			10 000	70 000	2 000	2,86%
S.T.Center	160 000			160 000	100 000	1 600	1,60%
S.E.D.A.T (2)	7 040			7 040	10 150	70	0,69%
U.I.B	2 271 099			2 271 099	34 560 000	173 392	0,50%
S.F.I.T	6 400			6 400	200 000	200	0,10%
S.T.B	33 606			33 606	24 860 000	4 439	0,02%
O.I.T (2)	75			75	240 000	50	0,02%
B.T.S	20 000			20 000	4 000 000	2 000	0,05%
GIROUX 2	7 260			7 260	1 475	363	24,61%
TOTAL	3 653 231			3 653 231			

(2) Provisionnées en totalité dont 17.115 dinars en 2015.

III-7 - LIQUIDITES ET EQUIVALENTS DE LIQUIDITES

	2015	2014
- Effets à l'encaissement	6 654 812	4 536 242
- Chèques à l'encaissement	50 281	154 917
- Banques	55 355 113	31 490 161
- C C P	237 975	237 867
- Caisses	68 078	52 859
Total	62 366 259	36 472 046

III-8 - CAPITAUX PROPRES

	2015	2014	Variations
- Capital social	105 000 000	90 000 000	15 000 000
- Réserves légales	9 000 000	8 000 000	1 000 000
- Réserves spéciales de réévaluation	8 708 771	8 708 771	
- Compte spécial d'Investissement	79 163 928	67 479 233	11 684 695
- Subventions d'investissement	336 181	361 074	-24 893
- Résultats reportés	94 537 990	85 274 748	9 263 242
Total	296 746 870	259 823 826	36 923 044

L'évolution de 36 923 044 dinars provient de :

1) L'augmentation du capital de la société par incorporation du compte de réserves spéciales d'investissement de 2014 pour 11 500 000 dinars et d'une partie du compte spécial d'investissement disponible pour 3 500 000 dinars, conformément à la première résolution de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 23 Avril 2015.

2) L'affectation partielle du bénéfice de l'exercice 2014, conformément à la deuxième résolution de l'Assemblée Générale Ordinaire du 23 Avril 2015, à savoir :

- Réserves légales : 1 000 000 dinars.
- Compte spécial d'investissement : 11 684 695 dinars (15 184 695 dinars dotation de l'exercice 2014 - 3 500 000 dinars affectés à l'augmentation du capital social).
- Résultats reportés : Reprise de 85 274 748 dinars de 2013 et affectation de 94 537 990 dinars de 2014, soit une augmentation de 9 263 242 dinars.

3) l'encaissement d'une partie de la subvention d'investissement pour 95 793 dinars et la constatation de la dotation d'amortissement pour 120 686 dinars.

	Solde au 31/12/2014	Résultats	Réserves Légales	Compte spécial d'investissement	Compte de réserves spéciales d'investissement	Augmentation du capital social//Subvent	Distribution des dividendes	Solde au 31/12/2015
Capital social	90 000 000					(2) 15 000 000		105 000 000
Réserves légales	8 000 000		(1) 1 000 000					9 000 000
Subvention d'investissement	665 074					95 793		760 867
Amort .subvention. d'investissement	-304 000					-120 686		-424 686
Compte spécial d'investissement	67 479 233			(1) 15 184 695	(*) 11 500 000	(2) -15 000 000		79 163 928
Réserve spéciale de réévaluation	8 708 771							8 708 771
Résultats reportés	85 274 748	(1) 105 197 937	(1) -1 000 000	(1) -15 184 695	(*) -11 500 000		(1) -68 250 000	94 537 990
Total Capitaux propres	259 823 826	105 197 937	-	-		-24 893	-68 250 000	296 746 870

(1) Il s'agit de l'affectation du résultat de l'exercice 2014 conformément au PV de l'AGO du 23 Avril 2015.

(2) Il s'agit de l'augmentation du capital social décidée par l'AGE du 23 Avril 2015

Compte spécial d'investissement :

En vue de bénéficier de l'exonération fiscale au titre de l'impôt sur les sociétés, la SFBT procède à la création de projets (filiales) ou à la participation à l'augmentation au capital des sociétés qui projettent des extensions de leur activité. Ces projets bénéficient d'avantages fiscaux suivant le lieu d'implantation. Conformément à la législation fiscale en vigueur, les souscriptions en exonération d'impôt sur les sociétés sont logées dans le poste « COMPTE SPECIAL D'INVESTISSEMENT » durant la période prévue par la législation fiscale en la matière.

a) Compte spécial d'investissement disponible :

Le solde s'élevant au 31/12/2015 à 8 018 318 dinars se détaille comme suit :

- Solde au 31 Décembre 1999	20 325 798	dinars
- Réinvestissements réalisés en 2000.....	556 780	dinars
- Augmentation du capital en 2002	- 3 958 000	dinars
- Réinvestissements réalisés en 2003.....	3 162 315	dinars
- Annulations Actions rachetées en Décembre 2003	- 18 061 551	dinars
- Augmentation du capital en Décembre 2003.....	- 330 000	dinars
- Réinvestissements réalisés en 2004	3 414 645	dinars
- Réinvestissements réalisés en 2005.....	4 663 095	dinars
- Réinvestissements réalisés en 2006.....	4 490 000	dinars
- Augmentation du capital en 2006.....	- 4 000 000	dinars
- Réinvestissements réalisés en 2007.....	1 100 000	dinars
- Réinvestissements réalisés en 2010.....	6 488 800	dinars
- Augmentation du capital.....	- 333 334	dinars
- Réinvestissements réalisés en 2011.....	3 999 770	dinars
- Augmentation du capital en 2014.....	- 10 000 000	dinars
- Augmentation du capital en 2015.....	- 3 500 000	dinars

b) Compte spécial d'investissement loi 93-120 :

Le solde au 31/12/2015 s'élève à 71 145 610 dinars :

- Réinvestissements réalisés en 2011.....	5 837 225	dinars
- Réinvestissements réalisés en 2012.....	24 816 815	dinars
- Augmentation du capital en 2013.....	- 4 000 000	dinars
- Réinvestissements réalisés en 2013.....	29 306 875	dinars
- Réinvestissements réalisés en 2014.....	26 684 695	dinars
- Augmentation du capital en 2015.....	- 11 500 000	dinars

III-9 – EMPRUNTS

Institutions financières	Moyen terme	Court terme
- BT CMT 2 500	0	500 000
- BT CMT 4 615	0	923 000
- ATTIJARI BANK CMT 1 000	0	210 535
Total	0	1 633 535 (M 1)

(M 1) Il s'agit des échéances en principal de l'exercice 2016. Elles figurent dans la rubrique « Concours bancaires et autres passifs financiers ».

III- 10 - AUTRES PASSIFS FINANCIERS

	2015	2014
Emballages divers consignés	43 835 792	41 156 669
Total	43 835 792	41 156 669

Il s'agit de casiers, de bouteilles, de fûts et de palettes consignés chez la clientèle.

III-11 – PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

Les provisions pour risques et charges sont constituées pour couvrir les éventuels divers risques et charges. Elles s'élèvent à 6 298 887 dinars au 31 décembre 2015 contre 5 298 887 dinars au 31 décembre 2014, à savoir :

	2015	2014
Provisions diverses	6 298 887	5 298 887

En 2015, il a été constitué une provision pour risques et charges divers pour 1 000 000 de dinars.

Les provisions pour risques et charges par année de constitution se détaillent comme suit :

- Provision constituée en 1999 255 433 dinars,
- Provision constituée en 2000 40 000 dinars,
- Provision constituée en 2001 300 000 dinars,
- Provision constituée en 2007 739 000 dinars,
- Provision constituée en 2011 1 400 000 dinars,
- Provision constituée en 2012 450 000 dinars.
- Provision constituée en 2013 515 000 dinars
- Provision constituée en 2014 1 800 000 dinars
- Reprise de provision en 2014 - 200 546 dinars
- Provision constituée en 2015 1 000 000 dinars

III-12 - FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHES

	2015	2014
- Fournisseurs locaux	8 287 621	7 408 103
- Fournisseurs locaux, factures non parvenues	1 173 293	806 489
- Fournisseurs étrangers	8 370 714	9 628 039
- Fournisseurs, Effets à payer	18 801 842	3 834 105
- Fournisseurs, filiales	14 152 338	4 095 599
Total	50 785 808	25 772 335

Le poste fournisseurs étrangers totalisant 8 370 714 dinars comprend essentiellement les fournisseurs de matières premières, matériels et emballages.

III-13 - AUTRES PASSIFS COURANTS

	2015	2014	Notes
Etat, retenue à la source	663 245	984 938	
Etat, impôt sur les sociétés	2 712 607	1 357 949	III-13-1
Etat, TVA, DC et autres impôts	19 266 384	24 859 076	III-13-2
Dividendes et jetons de présence	1 717 359	1 575 022	
CNSS, organismes sociaux et autres créiteurs divers	2 436 056	2 261 064	
Charges à payer	9 262 274	7 254 209	III-13-3
Total	36 057 925	38 292 258	

III- 13 -1 – ETAT IMPOT SUR LES SOCIETES

Le solde de 2 712 607 dinars représente l'impôt sur les sociétés au titre de l'exercice 2015 pour 11 864 144 dinars diminué des acomptes provisionnels 2015 pour 2 991 374 dinars et des retenues à la source pour 6 160 163 dinars.

III-13-2 - ETAT, TVA, DC ET AUTRES

Il s'agit principalement :

- De la TVA du mois de décembre 2015 pour 2 473 731 dinars.
- Du DC du mois de décembre 2015 pour 16 226 976 dinars.

III-13-3 - CHARGES A PAYER

Les charges restant dues à la clôture de l'exercice 2015 sont composées :

- Des congés à payer et des primes de fin d'année pour 5 107 662 dinars.
- Des redevances à payer à Beck et Lowenbrau estimées à 464 577 dinars.
- De la charge d'eaux du mois de décembre 2015 pour 428 216 dinars
- Des agios bancaires du 4^{ème} trimestre 2015, des intérêts courus des échéances des emprunts chevauchant entre 2015 et 2016, de la redevance téléphonique du 4^{ème} trimestre 2015 ainsi que d'autres charges d'exploitation pour 3 261 819 dinars.

III-14 - CONCOURS BANCAIRES ET AUTRES PASSIFS FINANCIERS

	2015	2014
- Banques	48 191	3 049 428
- Echéances à moins d'un an des emprunts à moyen terme	1 633 534	1 623 640
Total	1 681 725	4 673 068

III-15 - REVENUS

	2015	2014
- Ventes de produits finis fabriqués	251 624 727	255 480 632
- Ventes de produits résiduels et d'emballages	1 488 029	1 161 317
- Travaux	75 514	185 843
- Locations	838 658	815 303
- Ventes de marchandises en l'état	47 437 259	45 581 593
- Vente d'articles de stocks	16 926 762	24 888 064
- Produits des activités annexes	7 115 145	6 813 109
- R.R.R. accordés sur vente de produits finis	-2 494 925	-2 246 884
Total	323 011 169	332 678 977

III-16 - AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION

	2015	2014
- Autres revenus	198 454	89 836
- Redevances pour concession brevet, licence et marque	25 054 773	25 913 687
- Autres produits accessoires	4 940 628	5 047 160
- Divers profits sur exercices antérieurs	4 618	10 596
-Quote part subvention d'investissement inscrite au résultat	120 686	304 000
- Reprise sur provision pour dépréciation des créances clients	19 917	5 975
-Reprise sur provision pour risques et charges	408 603	1 530 000
-Reprise sur provision pour dépréciation des stocks	0	372 564
Total	30 747 679	33 273 818

III-17 - VARIATION DES STOCKS DES PRODUITS FINIS ET ENCOURS

	2015	2014
- Variation des stocks de produits finis	-10 421 257	-560 490
Total	-10 421 257	-560 490

III-18 - ACHATS DE MARCHANDISES CONSOMMEES

	2015	2014
- Achats de marchandises revendues en l'état	46 594 061	44 790 277
- Achats autres marchandises	1 374 034	2 398 937
- Variation des stocks de marchandises	220 669	-650 298
Total	48 188 764	46 538 916

III-19 - ACHATS D'APPROVISIONNEMENTS CONSOMMES

	2015	2014
- Achats stockés de matières premières et fournitures liées	81 709 375	81 382 799
- Achats stockés de matières et fournitures consommables et emballages	58 435 296	77 783 568
- Achats non stockés de pièces, matériels, équipements et travaux	151 852	140 691
- Achats non stockés de matières et fournitures	10 710 728	10 745 522
- Achats de prestations de services (*)	31 472 115	19 786 246
- Variation des stocks de matières premières et fournitures liées	-5 105 103	-2 101 452
- Variation des stocks des approvisionnements liés à l'exploitation	-626 292	-3 745 561
Total	176 747 971	183 991 813

- Pour une meilleure lecture des états financiers 2014, la sous-traitance de la production a été reclassée de la rubrique <<Autres charges d'exploitation>> à la rubrique << Achats d'approvisionnement consommés>>.

III-20 - CHARGES DE PERSONNEL

	2015	2014
- Appointements et compléments d'appointements	24 266 958	22 810 381
- Charges sociales	4 940 674	4 795 446
Total	29 207 632	27 605 827

III-21 - DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET AUX PROVISIONS

	2015	2014
- Dotations aux amortissements des immobilisations	14 188 226	12 207 270
- Dotations casse bouteilles et ébréchés	1 890 844	1 678 964
- Dotations aux provisions pour dépréciation des créances clients	695 759	392 884
- Dotations aux provisions pour dépréciation des stocks	296 000	113 108
- Dotations aux provisions pour risques divers	1 394 244	2 239 920
Total	18 465 073	16 632 146

III-22 - AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION

	2015	2014
- Publicité et publications	8 436 984	9 810 037
- Travaux facturés aux filiales	-5 818 663	-6 306 170
- Relations publiques	1 399 499	942 299
- Services extérieurs	534 469	444 259
- Autres services extérieurs	6 900 727	6 570 320
- Charges diverses ordinaires (*)	7 817 242	8 359 944
- Impôts et taxes	2 017 760	2 874 061
- Divers produits sur exercices antérieurs	-1 429 441	-181 050
- Autres charges liées à l'exploitation	4 903 723	4 504 926
- Reprises sur provisions des autres charges liées à l'exploitation	-4 511 903	-4 397 981
Total	20 250 397	22 620 645

- Pour une meilleure lecture des états financiers 2014, la sous-traitance de la production a été reclassée de la rubrique <<Autres charges d'exploitation>> à la rubrique << Achats d'approvisionnement consommés>>.

III-23 - CHARGES FINANCIERES NETTES

	2015	2014
- Charges d'intérêts	906 446	1 010 027
- Pertes de changes	1 899 422	1 828 230
- Gains de changes	-759 106	-543 257
- Provisions pour dépréciation des éléments financiers	17 115	249 900
- Reprise sur provision pour dépréciation des éléments financiers		-190 722
Total	2 063 876	2 354 178

III-24 - PRODUITS DES PLACEMENTS

	2015	2014
- Revenus des titres de participations	53 780 353	47 700 856
- Revenus des titres de créances	119 027	272 387
- Intérêts des comptes courants	648 147	378 994
- Divers profits de placements sur exercices antérieurs	82 509	31 277
Total	54 630 036	48 383 514

III-25 - AUTRES GAINS ORDINAIRES

	2015	2014
- Produits nets sur cessions d'immobilisations corporelles	202 813	198 390
- Divers autres produits et profits de l'exercice	200 137	111 031
- Divers produits et profits des exercices antérieurs	195 221	303 289
Total	598 171	612 710

III-26 - AUTRES PERTES ORDINAIRES

	2015	2014
- Autres diverses charges ordinaires	138 661	420 582
- Amendes et pénalités	16 597	11 118
Total	155 258	431 700

IV - NOTES A L'ETAT DE FLUX DE TRESORERIE AU 31/12/2015

Pour la détermination de la variation de la trésorerie, la société a choisi le modèle autorisé pour la présentation de flux de trésorerie et ce, conformément à la norme comptable générale.

Les différentes variations sont les suivantes :

1 / Les flux provenant de l'exploitation ayant dégagé un excédent de 87 537 272 dinars sont retracés par les variations des postes du bilan et l'ajustement du résultat de l'exercice par les dotations aux amortissements et aux provisions, la casse de bouteilles, la reprise des provisions, la plus value sur cessions d'immobilisations, l'amortissement des subventions d'investissements et les dividendes encaissés. Ces variations et ajustements se détaillent comme suit :

Libellés	2015	2014	Variations et Réajustements
Dotations aux amortissements et aux provisions	17 019 560		17 019 560
Casse de Bouteilles	1 890 844		1 890 844
Reprises sur provisions	-433 138		-433 138
Variation des stocks de produits finis	18 815 831	8 394 574	-10 421 257
Variation des stocks de matières premières	16 125 334	11 020 231	-5 105 103
Variation des stocks de matières consommables	32 063 307	31 437 015	-626 292
Variation des stocks de marchandises	1 027 058	1 247 727	220 669
			-15 931 983
Variation des clients et comptes rattachés	61 386 381	64 455 534	3 069 153
Variation des emballages consignés	-43 835 792	-41 156 669	2 679 123
			5 748 276
Variation des autres actifs non courants	2 821 462	2 790 570	-30 893
Variation des autres actifs courants	10 002 330	8 128 484	-1 873 846
Variation des placements et autres actifs financiers	3 761 091	3 769 061	7 970
			-1 896 769
Variation des fournisseurs et comptes rattachés	50 785 807	25 772 335	25 013 472
Variation des autres passifs courants	36 057 925	38 292 258	-2 234 333
			22 779 139
Plus value sur cession des immobilisations corporelles	-202 813		-202 813
Ajustements quotes- parts de la subvention d'investissement	-120 686		-120 686
Encaissements dividendes	-53 780 354		-53 780 354
Production d'immobilisations corporelles			
Total des variations et des réajustements			-24 927 924
RESULTAT DE L'EXERCICE			112 465 197
VARIATION 1			87 537 272

2 / Les flux de trésorerie liés aux activités d'investissement ont dégagé un excédent de **11 439 735** dinars provenant de ce qui suit :

- Décaissements pour l'acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles pour 31 715 507 dinars.
- Encaissements des revenus des titres de participation (dividendes et jetons) pour 53 780 354 dinars.
- Décaissements pour l'achat en bourse et la souscription au capital social des sociétés suivantes pour 12 340 905 dinars détaillés comme suit :
 - Souscription et libération de 474 000 actions à l'augmentation du capital de la STBO pour 4 740 000 dinars.
 - Souscription et libération de 385 000 actions à l'augmentation du capital de la STBN pour 3 850 000 dinars
 - Souscription et libération de 7 602 actions à l'augmentation du capital de la SGBIA pour 760 200 dinars.
 - Achat de 12 828 actions SLD pour 1 690 072 dinars.
 - Achat en bourse de 100 000 actions STBO pour 1 000 000 de dinars.
 - Achat en bourse de 23 729 actions SPDIT pour 228 273 dinars.
 - Achat en bourse de 2 412 actions STBG pour 72 360 dinars
- Encaissements provenant de la cession de 162 000 actions PET CRYSTAL INDUSTRIES pour 1 620 000 dinars.
- Encaissements des subventions d'investissements pour 95 793 dinars.

VARIATION 2 : 11 439 735 dinars.

3 / Les flux de trésorerie liés aux activités de financement ont dégagé un déficit de 70 081 556 dinars détaillés comme suit :

- Décaissements des dividendes et autres distributions pour : 68 457 916 dinars détaillés comme suit :
 - Dividendes relatifs à l'exercice 2014 68 080 958 dinars
 - Dividendes des autres exercices 948 dinars
 - Autres distributions 376 010 dinars

- Décaissements pour remboursement des emprunts bancaires 1 623 640 dinars
- Encaissements pour rachat de billets de trésorerie 33 500 000 dinars
- Décaissements pour souscription des billets de trésorerie 33 500 000 dinars
- Encaissements des placements sur le marché monétaire..... 22 000 000 dinars.
- Décaissements des placements sur le marché monétaire..... 22 000 000 dinars

VARIATION 3 : -70 081 556 dinars.

V - SOLDES INTERMEDIAIRES DE GESTION :

Ci-après, les soldes intermédiaires de gestion au 31/12/2015:

Produits	Montants	Charges	Montants	Soldes	2 015	2 014
Ventes de marchandises et autres	47 437 259	Coût d'achat de marchandises vendues	48 188 764	Marge commerciale	-751 505	-957 323
Revenus et autres produits d'exploitations	275 573 910					
Variation des stocks d'en-cours et produits finis	10 421 257					
Total	285 995 167	Total		Production	285 995 167	287 657 874
Production	285 995 167	Achats consommés	176 747 971	Marge sur coût matières	109 247 196	123 452 307
Marge commerciale	-751 505	Autres charges externes	18 232 637			
Marge sur coût matières	109 247 196					
Autres produits d'exploitation	30 747 679					
Total	139 243 370	Total	18 232 637	Valeur Ajoutée Brute(1)et(2)	121 010 733	116 235 972
Valeur Ajoutée Brute	121 010 733	Impôts et Taxes	2 017 760			
		Charges de Personnel	29 207 632			
Total	121 010 733	Total	31 225 392	Excédent brut d'exploitation	89 785 341	85 756 084
Excédent brut d'exploitation	89 785 341	Autres pertes Ordinaires	155 258			
Autres gains ordinaires	598 171	Charges Financières	2 063 876			
Produits financiers	54 630 036	Dotations aux Amorts et Prov Ordin	18 465 073			
		Impôt sur le Résultat Ordinaire	11 864 144			
Total	145 013 548	Total	32 548 351	Résultat des activités ordinaires après I	112 465 197	105 197 937
Résultat positif des activités ordinaires	112 465 197					
Total	112 465 197	Total		Résultat net après modification compta	112 465 197	105 197 937

VI- NOTE SUR LES PARTIES LIEES :

1/ Une convention de r trocession d'actions entre la S.F.B.T. et la S.E.A.B.G. du montant souscrit par cette derni re dans l'augmentation du capital de la SOSTEM., soit 5.600.000 D, 000. La r trocession aura lieu apr s deux ann es   compter de la date de la lib ration de la souscription au capital social de la SOSTEM ;

2/ Une convention de r trocession d'actions entre la S.F.B.T. et la S.E.A.B.G. du montant souscrit par cette derni re dans l'augmentation du capital de la STBO., soit 390.000 D,000. La r trocession aura lieu apr s deux ann es   compter de la date de la lib ration de la souscription au capital social de la STBO.

3/ Une convention par laquelle la S.F.B.T. paie   la SOSTEM une redevance de sous-traitance par caisse produite .Cette redevance s' l ve   : 3.071.814 D, 930 en 2015 ;

4/ Une convention de r trocession d'actions entre la S.F.B.T. et la S.E.A.B.G. du montant souscrit par cette derni re dans l'augmentation du capital de la STBG., soit 414.390 D, 000. La r trocession aura lieu apr s deux ann es   compter de la date de la lib ration de la souscription au capital social de la STBG.

5/ Un contrat de location par lequel la S.F.B.T. loue   la S.E.A.B.G. des locaux sis   BAB-Saadoun : Un atelier de production, un d p t de stockage et un local   usage de bureaux moyennant un loyer annuel de 274.200 D,000 HT et ce,   compter de janvier 2011 ;

6/ Des contrats de location par lesquels la S.F.B.T. loue aux soci t s filiales, domicili es au si ge social, des bureaux administratifs. Ces loyers, d compt s au 31 d cembre 2015, sont de 393.645 D, 000 HT ;

7/ l'acquisition par la SFBT de 12 828 actions SLD pour un montant global de 1.690.072. D,296 ;

8/ Des contrats de r trocession d'actions S.L.D. entre la S.F.B.T. et des banques actionnaires   la S.L.D. ;

9/Une convention de r trocession d'actions entre la S.F.B.T et la S.E.A.B.G du montant souscrit par cette derni re dans l'augmentation de capital de la S.T.B.O., soit 1.000.000 D, 000. La r trocession aura lieu apr s deux ann es   compter de la date de la lib ration de la souscription au capital de la STBO ; la r trocession a eu lieu le 11 avril 2015.

10/ Une convention par laquelle la S.F.B.T. paie   la S.N.B. une redevance de sous-traitance par caisse produite. Cette redevance s' l ve   13.688.587 D,540 en 2015 ;

11/ Une convention r gissant les relations commerciales entre la S.F.B.T. et la S.F.B.T.- DISTRIBUTION moyennant une redevance de 1% sur le chiffre d'affaires de cette derni re. Cette redevance s' l ve   359.440 D, 538 en 2015 ;

12/ Deux conventions par lesquelles la S.E.A.B.G. et la S.G.B.I.A. paient   la S.F.B.T. une redevance de 10% sur leurs chiffres d'affaires HT pour les produits Celtia, Stella et Extra Dry, soit une redevance pour 2015 de 24.336.156D,322 ;

13/ Deux conventions par lesquelles la S.E.A.B.G. et la S.G.B.I.A. paient à la S.F.B.T. une redevance fixe de 20 D, 350 par hectolitre de Lowenbraü vendu, soit une redevance pour 2015 de 29.851 D, 399, la SGBIA n'ayant pas payé.

14/ Deux conventions par lesquelles la S.E.A.B.G. et la S.G.B.I.A. paient à la S.F.B.T. une redevance fixe de 20 D, 350 par hectolitre de Beck's vendu, soit une redevance pour 2015 de 688.764 D,732 ;

15/ Un contrat avec la S.N.B. par lequel cette dernière sous-loue une ligne d'embouteillage de bouteilles en verre pour un loyer annuel de 150.000 D, 000 ;

16/ Une convention par laquelle la S.F.B.T. donne en gérance libre à la S.B.T. le dépôt de JERBA, à partir du premier septembre 1995, moyennant un loyer annuel de 14.400 D, 000 hors taxes ;

17/ Des conventions d'assistance administrative et technique par la S.F.B.T. à ses filiales moyennant une rémunération en fonction de leurs chiffres d'affaires hors taxes. Cette rémunération s'élève à 4.594.745 D,063 en 2015;

18/ Un contrat d'assistance et de maintenance de logiciel informatique avec la S.I.T. La rémunération est fixée à 145.800 D,000 HT ;

19/ Des conventions conclues avec la S.B.T., la S.G.B.I.A., la S.T.B.G., la S.N.B., la S.T.B.O. et la S.E.A.B.G. ayant pour objet l'octroi de ristournes à la S.F.B.T. sur les produits achetés par cette dernière et exportés ;

20/ Un contrat de sous-traitance industrielle avec la S.E.A.B.G pour la production de la bière en boites à compter du 25 Novembre 2015 et ce, pour 14.392.940D, 520 hors taxe ;

21/Un contrat de maintenance du progiciel SAP avec la SIT. La rémunération est fixée à 187.227D, 444 HT.

22/ Un contrat de portage de 1.620.000 D,000 remboursable après deux années, en faveur de la S.I.B., et ce, au titre de la souscription au capital de la Société PET CRYSTAL INDUSTRIES S.A. pour 16.200 actions au nominal de 100 D,000 chacune ; la rétrocession a eu lieu le 30 juin 2015.

23/ Des opérations courantes d'achats et de ventes d'emballages, de matières premières, de matières consommables, de produits finis et d'autres produits nécessaires à l'exploitation ont été réalisées au cours du présent exercice entre la société mère (la S.F.B.T.) et ses filiales et ce dans des conditions normales. Elles se détaillent au 31/12/2015 comme suit :

SOCIETES	Revenus	Autres produits d'exploitation	Achats marchandises consommés	Achats d'approvisionnement consommés	Autres charges d'exploitation	Charges financières	Dividendes et jetons reçus	Intérêts
SEABG	68 776 562	26 075 525	4 029 305	14 393 282	9 647		28 932 514	
STBG	9 342 371	290 631	1 647 156	283 562	79 756		7 000	31 766
SGBIA	19 242 358	1 164 988	35 438 842	386 035	868 379		2 804 995	
STBO	4 278 585	158 296	34 745	496 371	140		1 000	52 192
STBN	5 619 895	95 724	569 670	18 789	140		1 000	
SBT	6 230 190	134 806	570 689	36 712	31 324		454 923	29 230
SNB	1 182 885	97 075	4 135 740	13 695 693	310 657		274 832	
SOTEV	5 012 734		81 073	105 569			1 000	
PREFORME	29 325	383 782		10 223 526				
STPP	3 300							
SPDIT	15 150						11 904 207	
SOSTEM	349 076	1 248 689	125 424	3 071 814	10 288		9 184 339	5 839
SMVDA RAOUDHA	74 051							
SOCOLAIT	600							
SDB	3 361 663				13 627			
ERRAFAHA	4 571 156			1 453 524	18 239			
SFBT- DISTRIBUTION	12 773 716	359 441						
STDM	2 850				1 469 450			
S L D	66 085		4 149					
S I T	38 700			3 950	371 978			
S I N D T							49 350	
TOTAL	140 971 252	30 008 957	46 636 793	44 168 827	3 183 625		53 615 160	119 027

VII- ENGAGEMENTS HORS BILAN :

Les engagements hors bilan au 31/12/2015 sont détaillés dans le tableau ci-dessous :

ENGAGEMENTS FINANCIERS

Type d'encouragement	Valeur totale	Tiers	Dirigeants	Associés	Provisions
<u>1- ENGAGEMENTS DONNES</u>					
a) Garanties personnelles -cautionnement -aval -autres garanties	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant
b) Garanties réelles -hypothèques -nantissement	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant
c) Effets escomptes et non échus	40 286 292	40 286 292	Néant	Néant	Néant
d) Créances à l'exportation mobilisées	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant
e) Abandon des créances	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant
f) Intérêts sur emprunts	69 505	69 505	Néant	Néant	Néant
Total	40 355 797	40 355 797			
<u>2- ENGAGEMENT RECUS</u>					
a) Garanties personnelles -cautionnement -aval -autres garanties	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant
b) Garanties réelles -hypothèques -nantissement	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant
c) Effets escomptes et non échus	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant
d) Créances à l'exportation mobilisées	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant
e) Abandon des créances	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant
f) Intérêts sur emprunts	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant
Total					
<u>3-ENGAGEMENTS RECIPROQUES</u>					
-Emprunt obtenu non encore encaissé	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant
-Crédit consenti non encore versé	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant
-Opération de portage	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant
-Crédit documentaire	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant
-Commande d'immobilisation	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant
-Commande de longue durée	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant
-Contrats avec le personnel prévoyant des engagements supérieurs à ceux prévus par la convention collective	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant
-Etc	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant
Total					

DETTES GARANTIES PAR SURETE

Postes concernés	Montant garanti	Valeur comptable des biens donnés en garantie	Provisions
-Emprunt obligataire	Néant	Néant	Néant
-Emprunt d'investissement	Néant	Néant	Néant
-Emprunt courant de gestion	Néant	Néant	Néant
-Autres	Néant	Néant	Néant

VIII EVENEMENTS POSTERIEURS A L'ARRETE DES ETATS FINANCIERS :

Aucun événement significatif post clôture n'est à signaler en 2016.

Société de Fabrication des Boissons de Tunisie

Rapport général des commissaires aux comptes sur les états financiers clos au 31 décembre 2015

**Messieurs les actionnaires de la
Société de Fabrication des Boissons de Tunisie
5, Boulevard de la Terre, Centre Urbain Nord,
1082 Tunis**

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport général relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2015.

Rapport sur les états financiers

Nous avons effectué l'audit des états financiers, ci-joints, de la Société de Fabrication des Boissons de Tunisie, comprenant le bilan au 31 décembre 2015, ainsi que l'état de résultat et l'état des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, et un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

Ces états financiers font ressortir un total net du bilan de 547.872.203 dinars et des capitaux propres positifs de 409.212.067 dinars y compris le bénéfice de l'exercice s'élevant à 112.465.197 dinars.

Responsabilité du conseil d'administration pour les états financiers

Le conseil d'administration est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément à la loi relative au système comptable ainsi que d'un contrôle interne qu'il juge nécessaire pour permettre l'établissement d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Responsabilité des commissaires aux comptes

Les états financiers ont été arrêtés par le conseil d'administration de votre société. Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit.

Nous avons effectué notre audit selon les normes de la profession applicables en Tunisie. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit en vue d'obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournies dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation des risques que les

états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs. En procédant à cette évaluation, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et à la présentation sincère des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance.

Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Opinion

A notre avis, les états financiers sont réguliers et sincères et donnent une image fidèle de la situation financière de la Société de Fabrication des Boissons de Tunisie au 31 décembre 2015, ainsi que de la performance financière et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

Vérifications spécifiques et informations prévues par la loi

Nous avons également procédé, conformément aux normes de la profession, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observations à formuler sur la sincérité et la concordance avec les états financiers des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les documents mis à la disposition des actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

Par ailleurs, et en application des dispositions de l'article 19 du décret n°2001-2728 du 20 novembre 2001, nous avons procédé aux vérifications nécessaires et n'avons pas d'observations à formuler sur la tenue des comptes en valeurs mobilières émises par la société eu égard à la réglementation en vigueur.

Egalement, nous n'avons pas d'observations significatives à formuler sur le système de contrôle interne de la société.

Tunis, le 12 mars 2016

Conseil Audit Formation

Sté Conseil & Audit, membre de
**l'Ordre des Experts Comptables de
Tunisie**

Abderrahmen FENDRI

Abdelaziz KRAMTI

Associé

Société de Fabrication des Boissons de Tunisie

Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions prévues aux articles 200 & 475 du code des sociétés commerciales

Exercice 2015

**Messieurs les actionnaires de la
Société de Fabrication des Boissons de Tunisie
5, Boulevard de la Terre, Centre Urbain Nord,
1082 Tunis**

En application de l'article 200 et suivants et de l'article 475 du code des sociétés commerciales, nous reportons ci-dessous sur les conventions et opérations visées par les textes sus-indiqués.

Notre responsabilité est de nous assurer du respect des procédures légales d'autorisation et d'approbation de ces conventions ou opérations et de leur traduction correcte, in fine, dans les états financiers. Il ne nous appartient pas de rechercher spécifiquement et de façon étendue l'existence éventuelle de telles conventions ou opérations mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données et celles obtenues au travers de nos procédures d'audit, leurs caractéristiques et modalités essentielles, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et la réalisation de ces opérations en vue de leur approbation.

A- Conventions et opérations nouvellement réalisées

Votre conseil d'administration nous a tenus informés de la convention suivante nouvellement conclue au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2015 :

- 1. Un contrat de sous-traitance industrielle avec la SEABG pour la production de la bière en boîtes à compter du 25 novembre 2015 et ce, pour 14.392.941 dinars HT ;**

B- Opérations réalisées relatives à des conventions antérieures

L'exécution des conventions suivantes, conclues au cours des exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2015 dont voici les principaux volumes réalisés :

- 1. Un contrat d'assistance et de maintenance de logiciel informatique avec la SIT. La rémunération est fixée à 145.800 dinars HT ;**

- 2.** Un contrat de maintenance du progiciel S.A.P. avec la SIT. La rémunération est fixée à 187.227 dinars HT ;
- 3.** Une convention de rétrocession d'actions entre la S.F.B.T. et la S.E.A.B.G. du montant souscrit par cette dernière dans l'augmentation du capital de la SOSTEM, soit 5.600.000 dinars. La rétrocession aura lieu après deux années à compter de la date de la libération de la souscription au capital social de la SOSTEM ;
- 4.** Une convention de rétrocession d'actions entre la S.F.B.T. et la S.E.A.B.G. du montant souscrit par cette dernière dans l'augmentation du capital de la STBO, soit 390.000 dinars. La rétrocession aura lieu après deux années à compter de la date de la libération de la souscription au capital social de la STBO ;
- 5.** Une convention par laquelle la S.F.B.T. paie à la SOSTEM une redevance de sous-traitance par caisse produite. Cette redevance s'élève à 3.071.815 dinars en 2015 ;
- 6.** Une convention de rétrocession d'actions entre la S.F.B.T. et la S.E.A.B.G. du montant souscrit par cette dernière dans l'augmentation du capital de la STBG, soit 414.390 dinars. La rétrocession aura lieu après deux années à compter de la date de la libération de la souscription au capital social de la STBG ;
- 7.** Une convention de rétrocession d'actions entre la S.F.B.T. et la S.E.A.B.G. du montant souscrit par cette dernière dans l'augmentation du capital de la S.T.B.O., soit 1.000.000 de dinars. La rétrocession a eu lieu le 11 avril 2015 ;
- 8.** Un contrat de portage de 1.620.000 dinars remboursable après deux années, en faveur de la S.I.B., et ce, au titre de la souscription au capital de la Société PET CRYSTAL INDUSTRIES S.A. pour 16.200 actions au nominal de 100 dinars chacune. La rétrocession a eu lieu le 30 juin 2015;
- 9.** L'acquisition par la S.F.B.T. de 12.828 actions S.L.D. pour un montant global de 1.690.072 dinars ;
- 10.** Un contrat de location par lequel la S.F.B.T. loue à la S.E.A.B.G. des locaux sis à Bâb-Saadoun : Un atelier de production, un dépôt de stockage et un local à usage de bureaux moyennant un loyer annuel de 274.200 dinars HT ;
- 11.** Des contrats de location par lesquels la S.F.B.T. loue aux sociétés filiales, domiciliées au siège social, des bureaux administratifs moyennant un loyer annuel de 393.645 dinars HT ;
- 12.** Des contrats de rétrocession d'actions S.L.D. entre la S.F.B.T. et des banques actionnaires de la S.L.D. ;
- 13.** Une convention par laquelle la S.F.B.T. paie à la S.N.B. une redevance de sous-traitance par caisse produite. Cette redevance s'élève à 13.688.587 dinars en 2015 ;
- 14.** Une convention régissant les relations commerciales entre la S.F.B.T. et la S.F.B.T.-DISTRIBUTION moyennant une redevance de 1% sur le chiffre d'affaires de cette dernière. Cette redevance s'élève à 359.440 dinars en 2015 ;
- 15.** Deux conventions par lesquelles la S.E.A.B.G. et la S.G.B.I.A. paient à la S.F.B.T. une redevance de 10% sur leurs chiffres d'affaires HT pour les produits Celtia, Stella et Extra Dry, soit une redevance pour 2015 de 24.336.156 dinars ;

- 16.** Deux conventions par lesquelles la S.E.A.B.G. et la S.G.B.I.A. paient à la S.F.B.T. une redevance fixe de 20,350 dinars par hectolitre de Lowenbraü vendu, soit une redevance pour 2015 de 29.851 dinars, la SGBIA n'ayant pas payé ;
- 17.** Deux conventions par lesquelles la S.E.A.B.G. et la S.G.B.I.A. paient à la S.F.B.T. une redevance fixe de 20,350 dinars par hectolitre de Beck's vendu, soit une redevance pour 2015 de 688.765 dinars, la SGBIA n'ayant pas payé ;
- 18.** Un contrat avec la S.N.B. par lequel cette dernière sous-loue une ligne d'embouteillage de bouteilles en verre pour un loyer annuel de 150.000 dinars ;
- 19.** Une convention par laquelle la S.F.B.T. donne en gérance libre à la S.B.T. le dépôt de JERBA, à partir du premier septembre 1995, moyennant un loyer annuel de 14.400 dinars hors taxes ;
- 20.** Des conventions d'assistance administrative et technique par la S.F.B.T. à ses filiales moyennant une rémunération en fonction de leurs chiffres d'affaires hors taxes. Cette rémunération s'élève à 4.594.745 dinars en 2015 ;
- 21.** Des conventions conclues avec la S.B.T., la S.G.B.I.A., la S.T.B.G., la S.N.B., la S.T.B.O. et la S.E.A.B.G. ayant pour objet l'octroi de ristournes à la S.F.B.T. sur les produits achetés par cette dernière et exportés ;
- 22.** Par ailleurs, certaines opérations courantes d'achats et de ventes d'emballages, de matières premières, de matières consommables, de produits finis et d'autres produits nécessaires à l'exploitation ont été réalisées au cours du présent exercice entre la société mère (la SFBT) et ses filiales, et ce, dans des conditions normales.

C- Obligations et engagements de la société envers les dirigeants

Les obligations et engagements (rémunérations) envers les dirigeants tels que visés à l'article 200 (nouveau) II§5 du code des sociétés commerciales sont fixés par décision du conseil d'administration et aucune convention n'est établie entre les dirigeants et la société. Les éléments de rémunérations des dirigeants sont définis comme suit :

- Les membres du conseil d'administration sont rémunérés par des jetons de présence déterminés par le conseil d'administration et soumis à l'approbation de l'assemblée générale ordinaire. En 2015, le montant net des jetons de présence alloué aux administrateurs s'est élevé à 240.000 dinars au titre de la SFBT et à 286.320 dinars au titre des filiales.
- La rémunération des membres permanents du comité d'audit est déterminée par le conseil d'administration et soumise à l'approbation de l'assemblée générale. En 2015, le montant net alloué aux membres du comité d'audit s'est élevé à 60.000 dinars au titre de la SFBT et à 12.000 dinars au titre des filiales.
- La rémunération du Président Directeur Général a été fixée par décision du conseil d'administration du 24 septembre 1990. Elle est composée :
 1. D'un salaire annuel de 76.800 dinars payable sur 16 mois.

2. D'une prime de bilan fixée en 1988 à trois mois de salaire indexée depuis sur la variation du résultat de la SFBT avant réinvestissement et impôt sur les sociétés. Cette prime de 6.681 dinars nets en 1988 est passée à 381.217 dinars nets en 2015 du fait de cette indexation.
 3. D'une prime d'intéressement sur les résultats des filiales avant réinvestissement et impôt sur les sociétés (SEABG, STBG, SGBIA, STBO, STBN, SLD, SOTUCOLAIT, SMVDA RAOUDHA et SOCOLAIT). Cette prime est passée de 24.076 dinars en 1990 à 913.893 dinars en 2015. Par ailleurs la STPP, SPDIT, SINDT, SBT Médenine, SOSTEM, SNB et les petites filiales ont été exclues volontairement par la direction générale de l'assiette de cette prime.
- La rémunération du Directeur Général Adjoint a été fixée par décision du conseil d'administration du 24 septembre 1990. Elle est composée :
 1. D'une indemnité de gestion annuelle de 11.200 dinars payable sur 16 mois.
 2. D'une prime de bilan fixée en 1988 à trois mois de salaire indexée depuis sur la variation du résultat de la SFBT avant réinvestissement et impôt sur les sociétés. Cette prime de 4.912 dinars nets en 1988 est passée à 280.254 dinars nets en 2015 du fait de cette indexation.
 3. D'une prime d'intéressement sur les résultats des filiales avant réinvestissement et impôt sur les sociétés (SEABG, STBG, SGBIA, STBO, STBN, SLD, SOTUCOLAIT, SMVDA RAOUDHA et SOCOLAIT). Cette prime est passée de 17.834 dinars en 1990 à 492.096 dinars en 2015. Par ailleurs la STPP, SPDIT, SINDT, SBT Médenine, SOSTEM, SNB et les petites filiales ont été exclues volontairement par la direction générale de l'assiette de cette prime.
 - Le Président Directeur Général et le Directeur Général-Adjoint bénéficient des avantages en nature liés à leur fonction (eau, électricité, téléphone, voiture et charges connexes).

Par ailleurs, et en dehors des conventions et opérations précitées, nos travaux n'ont pas révélé l'existence d'autres conventions ou opérations rentrant dans le cadre des dispositions de l'article 200 et suivants et 475 du code des sociétés commerciales.

Tunis, le 12 mars 2016

Conseil Audit Formation

Abderrahmen FENDRI

Associé

Sté Conseil & Audit, membre de
**l'Ordre des Experts Comptables de
Tunisie**

Abdelaziz KRAMTI

AVIS DES SOCIETES

ETATS FINANCIERS CONSOLIDES

SOCIETE DE FABRICATION DES BOISSONS DE TUNISIE -SFBT-

Siège social : Boulevard de la Terre – Centre U rbain Nord -1082 Tunis-

Le groupe de la Société de Fabrication des boissons de Tunisie, publie ci-dessous, ses états financiers consolidés arrêtés au 31 décembre 2015 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en date du 14 avril 2016. Ces états sont accompagnés du rapport des commissaires aux comptes, Mr Abderrahmen FANDRI (Cabinet Conseil Audit Formation) et Mr Abdelaziz KRAMTI (Société Conseil et Audit).

Groupe de la Société de Fabrication des Boissons de Tunisie

ETATS FINANCIERS CONSOLIDES AU 31 DECEMBRE 2015

BILAN

(Exprimé en dinar tunisien)

ACTIFS	Notes	31/12/2015	31/12/2014
<u>Actifs non courants</u>			
Actifs immobilisés			
Immobilisations incorporelles		12 112 777	12 486 435
Moins: Amortissements& dépréciations		-7 356 374	-6 610 354
	3.1	4 756 403	5 876 081
Immobilisations corporelles		946 815 561	882 182 108
Moins: Amortissements& dépréciations		-506 833 056	-474 219 121
	3.2	439 982 505	407 962 987
Immobilisations financières		41 054 849	45 185 403
Moins: Provisions		-6 283 344	-6 320 075
	3.3	34 771 505	38 865 328
Titres mis en équivalence		1 451 286	1 485 044
Total des actifs immobilisés		480 961 699	454 189 440
Ecart d'acquisition		17 360 551	17 360 551
Moins: Amortissements& dépréciations		-11 146 682	-10 278 454
	3.4	6 213 869	7 082 097
Impôts différés actifs IDA		16 106 980	14 819 730
Autres actifs non courants	3.5	15 311 016	13 478 705
Total des actifs non courants		518 593 564	489 569 972
<u>Actifs courants</u>			
Stocks et en-cours		207 721 046	191 933 231
Moins: Provisions		-7 124 654	-6 642 567
	3.6	200 596 392	185 290 664
Clients et comptes rattachés		178 565 653	157 935 208
Moins: Provisions		-41 587 622	-39 634 787
	3.7	136 978 031	118 300 421
Autres actifs courants		49 917 762	44 842 014
Moins: Provisions		-2 368 537	-2 363 564
	3.8	47 549 225	42 478 450
Placements et autres actifs financiers		64 005 005	40 030 011
Moins: Provisions		-5 296 340	-4 574 871
	3.9	58 708 665	35 455 140
Liquidités et équivalents de liquidités	3.10	139 247 582	103 795 003
Total des actifs courants		583 079 895	485 319 678
TOTAL DES ACTIFS		1 101 673 459	974 889 650

Groupe de la Société de Fabrication des Boissons de Tunisie

ETATS FINANCIERS CONSOLIDES AU 31 DECEMBRE 2015

BILAN

(Exprimé en dinar tunisien)

CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS	Notes	31/12/2015	31/12/2014
<u>Capitaux propres</u>			
Capital social		105 000 000	90 000 000
Réserves consolidés (part du groupe)		394 829 194	356 011 104
Résultat net de l'exercice (part du groupe)		148 902 069	128 157 797
Capitaux propres part du groupe	3.11	648 731 263	574 168 901
Part des minoritaires dans les capitaux propres		41 868 637	42 782 496
Part des minoritaires dans le résultat de l'exercice		8 885 351	6 616 668
Intérêts minoritaires IM	3.12	50 753 988	49 399 164
Total des capitaux propres		699 485 251	623 568 065
<u>Passifs non courants</u>			
Emprunts et dettes assimilées	3.13	11 103 477	11 949 507
Autres passifs financiers non courants	3.14	90 576 337	82 915 866
Provisions	3.15	19 089 748	16 490 425
Provisions pour impôts différés passifs IDP		35 050	27 186
Total des passifs non courants		120 804 612	111 382 984
<u>Passifs courants</u>			
Fournisseurs et comptes rattachés	3.16	147 363 746	118 551 821
Autres passifs courants	3.17	79 342 193	66 872 554
Concours bancaires et autres passifs financiers	3.18	54 677 657	54 514 226
Total des passifs courants		281 383 596	239 938 601
Total des passifs		402 188 208	351 321 585
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS		1 101 673 459	974 889 650

Groupe de la Société de Fabrication des Boissons de Tunisie

ETATS FINANCIERS CONSOLIDES AU 31 DECEMBRE 2015

ETAT DE RESULTAT

(Exprimé en dinar tunisien)

	Notes	31/12/2015	31/12/2014
<u>PRODUITS D'EXPLOITATION</u>			
Revenus	3.19	866 556 254	870 866 354
Autres produits d'exploitation	3.20	5 376 761	5 842 840
Productions immobilisées		766 851	976 949
Total des produits d'exploitation		872 699 866	877 686 143
<u>CHARGES D'EXPLOITATION</u>			
Variation des stocks d'en-cours et produits finis		-9 337 023	-4 056 387
Achats de marchandises consommées		2 529 928	3 685 972
Achats d'approvisionnement consommés	3.21	460 353 817	469 049 731
Charges de personnel	3.22	99 958 969	97 366 143
Dotations aux amortissements et aux provisions	3.23	61 746 069	54 542 877
Autres charges d'exploitation	3.24	86 139 801	93 435 924
Total des charges d'exploitation		701 391 561	714 024 260
<u>Résultat d'exploitation</u>	3.25	171 308 305	163 661 883
Charges financières nettes	3.26	-9 625 953	-8 592 942
Produits des placements	3.27	23 311 708	4 984 968
Autre gains ordinaires	3.28	3 659 446	3 607 142
Autres pertes ordinaires	3.29	-932 646	-1 853 811
Résultat des activités ordinaires avant réinvestissement et impôts		187 720 860	161 807 240
Impôts sur les sociétés	3.30	-30 171 090	-27 406 900
Quote-part de résultat des mises en équivalence		237 651	374 124
Résultat des activités ordinaires après réinvestissement et impôt		157 787 421	134 774 464
Part du groupe		148 902 069	128 157 797
Intérêts minoritaires		8 885 351	6 616 668

Groupe de la Société de Fabrication des Boissons de Tunisie

ETATS FINANCIERS CONSOLIDES AU 31 DECEMBRE 2015

ETAT DE FLUX DE TRESORERIE

(Exprimé en dinar tunisien)

	31/12/2015	31/12/2014
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation		
Résultat net part du groupe	148 902 069	128 157 797
Part des intérêts minoritaires	8 885 351	6 616 668
Elimination du résultat des sociétés mises en équivalence	-237 651	-374 124
Dividendes reçus des mises en équivalence	231 802	232 800
AJUSTEMENT POUR :		
Elimination dotations des amortissements et provisions	48 919 734	58 505 524
Casse bouteilles	2 899 025	3 356 460
Elimination reprises des amortissements et provisions	-1 971 635	-3 735 137
Elimination des résultats de cession	-17 146 267	-2 142 517
Impôts différés	-1 279 386	-1 657 586
Total =	189 203 042	188 959 885
VARIATIONS DES :		
Stocks et encours	-16 184 836	-28 636 079
Créances clients	-20 626 585	-10 195 037
Autres actifs	-6 819 682	-13 358 280
Autres créances financières	-489 279	-4 611 258
Fournisseurs et des autres dettes	49 248 078	37 867 510
Flux de trésorerie provenant des activités de l'exploitation	194 330 738	170 026 741
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement		
Acquisitions d'immobilisations incorporelles	-3 791 468	-897 259
Acquisitions d'immobilisations corporelles	-96 374 440	-89 344 928
Acquisitions d'actifs financiers	-58 507 277	-25 119 047
Cessions d'immobilisations corporelles	3 658 232	6 931 306
Cessions d'actifs financiers	71 826 855	32 675 595
Flux de trésorerie affectés aux activités d'investissement	-83 188 098	-75 754 333
Flux de trésorerie liés aux activités de financement		
Augmentation de capital		807
Encaissements / Emprunts et billets de trésorerie	41 923 861	60 607 678
Remboursement d'emprunts et billets de trésorerie	-37 307 038	-59 240 076
Dividendes payés aux actionnaires de la société mère	-68 039 236	-58 058 116
Dividendes payés aux minoritaires	-6 968 225	-7 017 573
Flux de trésorerie affectés aux activités de financement	-70 390 638	-63 707 280
Variation de la trésorerie	40 752 002	30 565 128
Trésorerie d'ouverture de l'exercice	76 805 960	46 240 832
Trésorerie de clôture de l'exercice	117 557 962	76 805 960

Groupe de la Société de Fabrication des Boissons de Tunisie

Notes aux états financiers consolidés au 31 décembre 2015

1. INFORMATION GENERALE :

Le Groupe SFBT est composé de plusieurs sociétés industrielles, opérant en Tunisie à travers deux domaines d'activités : boissons et autres. Le Groupe exerce ses activités sur tout le territoire tunisien, Nord, Centre et Sud.

La maison mère du Groupe est la société SFBT, Société de Fabrication des Boissons de Tunisie, qui est une société anonyme ayant une activité industrielle. La SFBT est établie et domiciliée en Tunisie. L'adresse de son siège social est la suivante : 05 Boulevard de la Terre Centre Urbain Nord - 1082 Tunis.

La SFBT est cotée à la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

2. PRINCIPES COMPTABLES ET METHODE D'EVALUATION :

Les comptes sociaux des sociétés, entrant dans le périmètre de consolidation au 31 décembre 2015 et qui ont servi de base pour l'établissement des états financiers consolidés, sont arrêtés selon les principes comptables tunisiens.

Les principales règles et méthodes du Groupe sont les suivantes :

2.1 Principes de base :

Les états financiers consolidés ont été préparés en accord avec les normes comptables tunisiennes. Les états financiers consolidés sont préparés selon la convention du coût historique, celle-ci étant modifiée pour tenir compte de la réévaluation de titres de transaction et placements immobiliers.

2.2 Entreprises sous contrôle exclusif :

Les filiales correspondent aux entreprises dans lesquelles le Groupe possède, directement ou indirectement, un intérêt de plus de la moitié des droits de vote ou a le pouvoir d'exercer un contrôle des activités. Elles sont consolidées à compter de la date du transfert effectif du contrôle au Groupe et ne sont plus consolidées à compter de la date de leur cession. Toutes les transactions inter compagnies, soldes, pertes et profits latents sur les transactions à l'intérieur du Groupe ont été éliminées. Le cas échéant, les méthodes comptables des filiales sont modifiées afin d'assurer une homogénéité avec les méthodes du Groupe. Une présentation distincte est faite des intérêts minoritaires.

La liste des filiales du Groupe est fournie dans la Note 4.1. Les principales variations du périmètre de consolidation entre 2014 et 2015 sont présentées dans la Note 4.2.

2.3 Entreprises associées :

La participation dans l'entreprise associée, FEP, est comptabilisée par mise en équivalence. Cette participation est celle pour laquelle le Groupe détient 40% des droits de vote et pour laquelle le Groupe exerce une influence notable, sans la contrôler.

La comptabilisation par mise en équivalence implique la constatation dans le compte de résultat du Groupe de la quote-part de résultat de l'année de l'entreprise associée. La participation du Groupe dans l'entreprise associée est comptabilisée au bilan pour un montant reflétant la part du Groupe dans l'actif net de l'entreprise associée.

2.4 Entreprises sous contrôle conjoint :

Il n'existe pas au niveau du Groupe SFBT de sociétés ou d'entreprises sous contrôle conjoint.

2.5 Monnaies étrangères :

** Méthode de conversion utilisée pour la consolidation des filiales étrangères :*

Le périmètre de consolidation n'inclut aucune filiale étrangère.

** Autres :*

Les transactions en monnaies étrangères effectuées par les sociétés du Groupe sont comptabilisées au taux de change en vigueur à la date des transactions : les gains et pertes provenant du règlement de ces transactions et de la conversion des actifs et des passifs monétaires libellés en monnaies étrangères sont comptabilisés au compte de résultat.

2.6 Ecarts d'acquisition :

L'écart d'acquisition représente la différence, à la date d'acquisition, entre le coût d'acquisition et la juste valeur de la quote-part du Groupe dans l'actif net acquis de la filiale ou de l'entreprise associée. Les écarts d'acquisition positifs sont inscrits à l'actif du bilan consolidé sous la rubrique «écarts d'acquisition» et amortis sur la durée de vie estimée, dans la limite de vingt ans. Le cas échéant, une provision pour dépréciation complémentaire est constatée pour tenir compte des perspectives d'activité et de résultat des sociétés concernées. Les écarts d'acquisition négatifs sont présentés en déduction des actifs de l'entreprise présentant les états financiers dans la même rubrique de bilan que les écarts d'acquisitions positifs, l'amortissement de l'écart d'acquisition négatif est effectué conformément aux paragraphes 56 et 57 de la norme comptable tunisienne 38 relative au regroupement des entreprises.

La valeur comptable de l'écart d'acquisition est revue annuellement et réduite en cas de dépréciation durable (impairment) éventuelle.

2.7 Immobilisations incorporelles :

Les dépenses liées à l'acquisition de logiciels, de brevets marques et licences sont immobilisées et amorties sur une période de 3 ans. Les immobilisations incorporelles ne sont pas réévaluées. La valeur comptable nette de chaque immobilisation incorporelle est revue annuellement et ajustée en cas de dépréciation durable (impairment) le cas échéant.

2.8 Placements :

Les titres de transaction sont comptabilisés à leur valeur du marché. La valeur du marché est calculée par référence aux cours de bourse de clôture à la date de l'arrêté des états financiers.

Les investissements en actifs immobilisés, à l'exclusion des titres de transaction, sont comptabilisés au coût historique et une provision n'est constatée que lorsqu'il y a dépréciation durable. Dans ce cas, cette dépréciation est constatée en charge sur l'exercice pendant lequel la diminution a été identifiée.

Les augmentations et les diminutions de la valeur comptable des titres de transaction classés à court terme sont constatées dans l'état de résultat.

Lors de la cession d'un placement, la différence entre les produits nets de la vente et la valeur comptable est constatée à l'état de résultat.

2.9 Immobilisations corporelles :

Toutes les immobilisations corporelles sont initialement comptabilisées à leur coût d'acquisition. Toutes les immobilisations corporelles sont valorisées au coût historique diminué de l'amortissement.

L'amortissement est déterminé linéairement, de manière à ramener le coût de chaque actif à la valeur résiduelle, sur la durée d'utilisation estimée.

Les terrains ne sont pas amortis et sont supposés avoir une durée de vie infinie.

Lorsque la valeur comptable d'une immobilisation est supérieure à l'estimation de son montant recouvrable estimé, elle est ramenée immédiatement à son montant recouvrable.

Les gains et les pertes dégagés lors de la cession d'immobilisations corporelles sont déterminés par référence à leur valeur comptable.

2.10 Subvention d'investissement :

Les subventions reçues et liées à l'acquisition d'immobilisations, corporelles ou incorporelles, sont classées en produits différés retraités au compte produits comptabilisés d'avance et sont rapportées au résultat linéairement sur la durée de vie estimée des actifs concernés.

2.11 Stocks :

Les stocks sont comptabilisés au coût le plus faible du coût historique et de la valeur réalisable nette. Le coût est déterminé en utilisant la méthode du coût moyen pondéré (CMP). Le coût des produits finis et des en-cours de production inclut le coût des matières premières, le coût de la main-d'œuvre directe, les autres coûts directs et les frais généraux de production correspondants, mais exclut les charges d'intérêts. La valeur nette réalisable correspond au prix de vente estimé dans le cadre de l'activité normale, déduction faite des frais d'achèvement de la fabrication et des frais de distribution.

2.12 Créances d'exploitation :

Les créances d'exploitation sont comptabilisées à leur valeur de réalisation nette anticipée. Une estimation est effectuée pour les créances douteuses sur la base d'une revue des montants dus en fin d'année.

Les créances libellées en monnaies étrangères sont évaluées sur la base du cours de change en vigueur à la clôture de l'exercice. Les pertes et les gains de change latents sont inscrits dans le résultat.

2.13 Liquidités et équivalents de liquidités :

Les liquidités et les équivalents de liquidités se composent de la caisse et des dépôts à vue dans les banques.

2.14 Provisions :

Les provisions sont comptabilisées lorsque le Groupe a une obligation actuelle (juridique ou implicite) résultant d'événements passés, qu'il est probable que le versement d'avantages économiques sera nécessaire pour régler cette obligation et qu'une estimation fiable du montant de l'obligation peut être effectuée.

2.15 Impôts différés :

Les impôts différés sont déterminés selon la méthode du report fixe pour toutes les différences temporelles provenant de la différence entre la base fiscale et la base comptable des actifs et passifs. Le taux d'impôt ayant été retenu est celui du droit commun, soit 25%.

Les principales différences temporelles sont liées à l'amortissement des immobilisations corporelles, à la réévaluation de certains actifs à long terme ainsi qu'aux pertes fiscales reportables. Les actifs d'impôts différés, liés à des pertes reportables ou non utilisées, ne sont comptabilisés que dans la mesure où il est probable que les bénéfices futurs seront suffisants pour absorber les pertes reportables.

L'annulation des provisions à caractère fiscal ne donne pas lieu à la constatation d'impôts différés car elles sont utilisées conformément à leur objet et sont donc définitivement exonérées d'impôt.

2.16 Constatation des produits :

Les ventes sont constatées lors de la livraison des produits et après acceptation du client, le cas échéant, ou lorsque des services sont rendus, nettes des taxes sur les ventes et des rabais, et après élimination des ventes à l'intérieur du Groupe.

2.17 Faits marquants de l'exercice :

Au cours de l'exercice 2015, le Groupe SFBT a connu les variations de périmètre suivantes :

- a) Augmentation de capital de la SFBT (Société de Fabrication des Boissons de Tunisie) de 15.000.000 de Dinars.
- b) Augmentation de capital de la SGBIA (Société Générale des Boissons et des Industries Alimentaires) de 1.800.000 Dinars.
- c) Augmentation de capital de la SEABG (Société des Emballages Aluminium et Boissons Gazeuses) de 1.500.000 Dinars.
- d) Augmentation de capital de la STBN (Société Tunisienne des Boissons du Nord) de 4.000.000 Dinars.
- e) Augmentation de capital de la STBO (Société Tunisienne des Boissons de l'Ouest) de 4.890.000 Dinars.
- f) Augmentation de capital de la SMVDA (Société de Mise en Valeur et de Développement Agricole) de 5.000.000 de Dinars.
- g) Rétrocession de 42 300 actions auprès des banques actionnaires de la SLD.
- h) Cession par la STPP (Société Tunisienne de Placements et de Promotions) de la totalité de son portefeuille titres.

3-ANALYSE DES POSTES DES ETATS FINANCIERS CONSOLIDES AU 31 DECEMBRE 2015

(Exprimé en dinar tunisien)

3.1 Immobilisations incorporelles

	Valeurs Brutes 2014	Acquisitions/ Reclassements	Cessions/ Reclassements	Valeurs Brutes 2015	Amortissements cumulés au 31-12-2014	Amortissements/ provisions de 2015	Valeurs nettes 2015	Valeurs nettes 2014
Invest en rech et développement	9 814			9 814	9 814			
Logiciels	3 215 359	302 367		3 517 726	2 897 315	380 843	239 568	318 044
Fonds commercial	823 845			823 845	542 925	36 195	244 725	280 920
Autres immo incorporelles	8 437 417	460 148	1 136 173	7 761 392	3 160 300	328 982	4 272 110	5 277 117
Total	12 486 435	762 515	1 136 173	12 112 777	6 610 354	746 020	4 756 403	5 876 081

La diminution de la valeur brute des immobilisations incorporelles de 373 658 DT concerne, principalement, l'acquisition de logiciels informatiques et la constatation de l'écart d'acquisition négatif suite à la fusion-absorption de la société SHEMS par SOSTEM.

3.2 Immobilisations corporelles

La valeur brute des immobilisations corporelles a enregistré une augmentation de 64 633 453 DT et ce en passant de 882 182 108 DT

en 2014 à 946 815 561 DT en 2015. Les acquisitions, cessions et reclassements sont récapitulés dans le tableau suivant:

	Valeurs Brutes 2014	Acquisitions/ Reclassements	Cessions/ reclast	Valeurs Brutes 2015	Amortissements cumulés au 31-12-2014	Amortissements/ provisions de l'exercice 2015	Valeurs nettes 2015	Valeurs nettes 2014
Terrains	14 362 769	1 326 508		15 689 277			15 689 277	14 362 769
Constructions	108 718 041	11 919 507	59 510	120 578 038	44 835 179	4 948 289	70 794 570	63 882 862
Installations Techniques	429 373 601	28 616 186	1 521 962	456 467 825	280 155 089	13 370 790	162 941 946	149 218 512
Matériel de Transport	73 278 631	6 940 812	2 108 597	78 110 846	55 823 872	3 932 918	18 354 056	17 454 759
Immo en	26 439 014	20 794 476	19 940 371	27 293 119	451 600		26 841 519	25 987 414
Autres immo Corporelles	230 010 052	23 525 861	4 859 457	248 676 456	92 953 381	10 361 938	145 361 137	137 056 671
Total	882 182 108	93 123 350	28 489 897	946 815 561	474 219 121	32 613 935	439 982 505	407 962 987

3.3 Immobilisations financières

	2015			2014		
	Brutes	Provisions	Nettes	Brutes	Provisions	Nettes
Autres créances immobilisées	34 174 456	6 283 344	27 891 112	38 686 466	6 320 075	32 366 391
Autres formes de participations	6 880 393		6 880 393	6 498 937		6 498 937
Total	41 054 849	6 283 344	34 771 505	45 185 403	6 320 075	38 865 328

La valeur brute des immobilisations financières a enregistré une diminution de 4 130 554 DT.

3.4 Ecart d'acquisitions

	2015			2014		
	Brutes	Amort	Nettes	Brutes	Amort	Nettes
Ecart d'acquisitions	17 360 551	11 146 682	6 213 869	17 360 551	10 278 454	7 082 097

La diminution de la valeur comptable nette des écarts d'acquisitions pour 868 228 DT est expliquée par la constatation de la dotation de l'exercice 2015 pour le même montant.

3.5 Autres actifs non courants

Les autres actifs non courants ont enregistré une augmentation de 1 832 311 DT détaillée comme suit:

Désignations	2015	2014	Variations
Fourisseurs, emballages à rendre	12 477 960	10 443 988	2 033 972
Autres actifs non courants	2 833 056	3 034 717	-201 661
Total	15 311 016	13 478 705	1 832 311

Ils se détaillent par société comme suit :

Sociétés	2015	2014	Variations
SFBT	2 835 027	2 838 730	-3 703
SGBIA	493 951	493 951	0
STBG	156 639	156 639	0
SBT	2 707 767	2 660 913	46 854
SEABG	356 071		356 071
STBN	798 191	774 903	23 288
STBO	1998 248	1 859 800	138 448
SNB	204 650	37 250	167 400
SOTEV	2 406 540	2 242 502	164 038
SDB	2 006 178	1 833 584	172 594
SOSTEM	356 439	326 731	29 708
SLD	242 235	242 235	0
ERRAFAHA	749 080	11 467	737 613
Total	15 311 016	13 478 705	1 832 311

3.6 Stocks et en-cours

La valeur brute des stocks totalise 207 721 046 DT en 2015 contre 191 933 231 DT en 2014, soit une augmentation de 15 787 815 DT détaillée comme suit :

	2015			2014			Variations
	Brutes	Provisions	Nettes	Brutes	Provisions	Nettes	
Stocks matières premières et autres approvisionnements	125 485 136	4 566 515	120 918 621	122 392 950	4 227 357	118 165 593	3 092 186
Stocks pièces de rechange	38 173 166	2 543 543	35 629 623	34 452 988	2 257 351	32 195 637	3 720 178
Stocks en cours de	515 515		515 515	701 396		701 396	-185 881
Stocks produits finis et intermédiaires	39 794 192		39 794 192	30 414 425	143 263	30 271 162	9 379 767
Stocks de marchandises	3 753 037	14 596	3 738 441	3 971 472	14 596	3 956 876	-218 435
Total	207 721 046	7 124 654	200 596 392	191 933 231	6 642 567	185 290 664	15 787 815

3.7 Clients et comptes rattachés

Les clients et comptes rattachés ont enregistré une augmentation de 20 630 445 DT et ce, en passant de 157 935 208 DT en 2014 à 178 565 653 en 2015, à savoir:

	2015			20			Variations
	Brutes	Provisions	Nettes	Brutes	Provisions	Nettes	
Clients locaux	128 449 041	19 825 589	108 623 452	97 446 758	18 825 971	78 620 787	31 002 283
Clients étrangers	7 477 060	1 839 341	5 637 719	9 701 438	1 533 715	8 167 723	-2 224 378
Clients, effets à recevoir	9 434 210	14 444	9 419 766	17 631 962	17 233	17 614 729	-8 197 752
Clients douteux, chèques et traites impayés	33 205 342	19 908 248	13 297 094	33 155 050	19 257 868	13 897 182	50 292
Total	178 565 653	41 587 622	136 978 031	157 935 208	39 634 787	118 300 421	20 630 445

Ils se détaillent par société comme suit :

SOCIETES	2015			2014			Variations Brutes
	Brutes	Provisions	Nettes	Brutes	Provisions	Nettes	
SFBT	47 050 630	9 920 392	37 130 238	39 516 100	9 244 549	30 271 551	7 534 530
SGBIA	2 915 554	1 723 686	1 191 868	2 775 655	1 714 078	1 061 577	139 899
STBG	8 854 314	3 455 512	5 398 802	9 402 729	3 155 512	6 247 217	-548 415
SBT	7 296 246	1 889 518	5 406 728	8 102 340	1 796 852	6 305 488	-806 094
SEABG	42 059 793	4 576 655	37 483 138	30 286 046	4 576 655	25 709 391	11 773 747
STBN	8 212 167	647 216	7 564 951	7 165 080	654 427	6 510 653	1 047 087
STBO	1 928 504	1 385 449	543 055	1 867 325	1 181 610	685 715	61 179
SNB	921 063	118 668	802 395	900 362	118 668	781 694	20 701
SOTEV	4 510 909	817 824	3 693 085	4 319 332	852 263	3 467 069	191 577
SDB	1 396 549	205 245	1 191 304	1 253 154	185 228	1 067 926	143 395
PREFORME	1 093 566	370 928	722 638	1 372 806	368 574	1 004 232	-279 240
SIT	48 564		48 564	14 380		14 380	34 184
SOSTEM	23 176 682	7 279 678	15 897 004	21 336 582	7 075 452	14 261 130	1 840 100
SLD	21 365 677	7 843 220	13 522 457	20 094 480	7 523 220	12 571 260	1 271 197
SOTUCOLAIT	554 394	12 272	542 122	429 150	12 272	416 878	125 244
SFBT DIS	3 823 954		3 823 954	5 311 122		5 311 122	-1 487 168
STDM	50 172		50 172	71 545		71 545	-21 373
SMVDA RAOUDHA	416 553	198 096	218 457	903 439	198 096	705 343	-486 886
ERRAFAHA	2 569 346	1 109 676	1 459 670	2 531 777	943 744	1 588 033	37 569
SOCOLAIT	321 016	33 587	287 429	281 804	33 587	248 217	39 212
Total	178 565 653	41 587 622	136 978 031	157 935 208	39 634 787	118 300 421	20 630 445

L'augmentation de la provision de 1 952 835 DT provient principalement de la SFBT pour 675 843 DT, de la SOSTEM pour 204 226 DT, de la SLD pour 320 000 DT et de la STBG pour 300 000 DT.

3.8 Autres actifs courants

La valeur nette comptable des autres actifs courants a enregistré une augmentation de 5 070 775 DT, à savoir:

DESIGNATIONS	2015	2014	Variations
Fournisseurs débiteurs	14 294 506	6 809 644	7 484 862
Personnel et comptes rattachés	2 525 211	2 458 798	66 413
Etat et collectivités publiques	16 305 653	21 067 100	-4 761 447
Comptes de régularisations	14 423 855	12 142 908	2 280 947
Total	47 549 225	42 478 450	5 070 775

Ils se détaillent par société comme suit :

SOCIETES	2015	2014	Variations
SFBT	10 086 623	8 149 209	1 937 414
SGBIA	2 606 875	482 324	2 124 551
STBG	1 793 940	1 691 752	102 188
SBT	1 491 470	1 409 744	81 726
SEABG	8 352 455	8 059 309	293 146
STBN	273 770	115 846	157 924
STBO	335 499	57 367	278 132
SNB	476 160	982 870	-506 710
SOTEV	1 024 340	951 660	72 680
SDB	248 076	300 183	-52 107
PREFORME	4 415 462	5 605 751	-1 190 289
SIT	350 047	302 410	47 637
SOSTEM	8 654 273	7 448 526	1 205 747
SLD	2 006 314	1 837 572	168 742
SOTUCOLAIT	517 281	347 742	169 539
SFBT DIS	119 167	152 472	-33 305
STDM	562 071	809 058	-246 987
STPP	316 974	213 702	103 272
SPDIT	1 496 416	1 401 638	94 778
SMVDA RAOUDHA	1 221 873	1 104 551	117 322
ERRAFAHA	80 307	146 106	-65 799
SINDT	648 479	639 519	8 960
SOCOLAIT	292 899	217 585	75 314
CFDB	178 454	51 554	126 900
Total	47 549 225	42 478 450	5 070 775

3.9 Placements et autres actifs financiers

La valeur brute des placements et autres actifs financiers a enregistré une augmentation de 23 974 994 DT et ce en passant de 40 030 011 DT en 2014 à 64 005 005 DT en 2015, à savoir:

	2015			2014			Variations
	Brutes	Provisions	Nettes	Brutes	Provisions	Nettes	
Titres cotés et non cotés	32 370 793	5 296 340	27 074 453	32 467 736	4 574 871	27 892 865	-96 943
Valeurs mobilières de	31 634 212		31 634 212	7 562 275		7 562 275	24 071 937
Total	64 005 005	5 296 340	58 708 665	40 030 011	4 574 871	35 455 140	23 974 994

Ils se détaillent par société comme suit :

SOCIETES	2015			2014			Variations Brutes
	Brutes	Provisions	Nettes	Brutes	Provisions	Nettes	
SFBT	3 653 231	125 125	3 528 106	3 653 231	108 010	3 545 221	0
SGBIA	451 933	55 000	396 933	451 933	55 000	396 933	0
STBG	410 000		410 000	410 000		410 000	0
SBT	1 000 503		1 000 503	1 000 503		1 000 503	0
SEABG	15 991 198	1 245 000	14 746 198	6 894 411	1 245 000	5 649 411	9 096 787
STBN	370 896	75 000	295 896	370 896	75 000	295 896	0
STBO	472 096	145 000	327 096	472 096	145 000	327 096	0
SOTEV	6 980		6 980	6 980		6 980	0
STDM	2 500 000		2 500 000				2 500 000
STPP	9 000 000		9 000 000	4 206 854	102 271	4 104 583	4 793 146
SPDIT	27 802 199	3 651 215	24 150 984	20 524 027	2 844 590	17 679 437	7 278 172
SINDT	300 000		300 000	1 000 000		1 000 000	-700 000
CFDB	2 045 969		2 045 969				2 045 969
SOCOLAIT				1 039 080		1 039 080	-1 039 080
Total	64 005 005	5 296 340	58 708 665	40 030 011	4 574 871	35 455 140	23 974 994

3.10 Liquidités et équivalents de liquidités

Les liquidités et équivalents de liquidités ont enregistré en 2015 une augmentation de 35 452 579 DT, à savoir :

DESIGNATIONS	2015	2014	Variations
Disponibilités	125 134 649	91 534 508	33 600 141
Valeurs à l'encaissement	14 112 933	12 260 495	1 852 438
Total	139 247 582	103 795 003	35 452 579

Ils se détaillent par société comme suit :

SOCIETES	2015	2014	Variations
SFBT	62 366 259	36 472 046	25 894 213
SGBIA	544 263	766 632	-222 369
STBG	1 829 269	1 924 208	-94 939
SBT	426 104	2 687 563	-2 261 459
SEABG	37 455 701	26 651 122	10 804 579
STBN	7 995 210	5 659 315	2 335 895
STBO	301 916	293 250	8 666
SNB	59 894	235 515	-175 621
SOTEV	5 554 711	2 137 817	3 416 894
SDB	1 787 533	1 469 271	318 262
PREFORME	468 315	152 296	316 019
SIT	16 226	56 480	-40 254
SOSTEM	6 673 542	11 150 290	-4 476 748
SLD	1 132 346	2 047 740	-915 394
SOTUCOLAIT	492 867	487 001	5 866
SFBT DIS	6 734 279	7 993 752	-1 259 473
STDM	541 159	1 042 198	-501 039
STPP	127 200	93 155	34 045
SPDIT	73 766	36 891	36 875
SMVDA RAOUDHA	1 722 021	59 711	1 662 310
ERRAFAHA	2 581 625	1 782 095	799 530
SINDT	41 606	82 813	-41 207
SOCOLAIT	257 390	392 474	-135 084
CFDB	64 380	121 368	-56 988
Total	139 247 582	103 795 003	35 452 579

3.11 Capitaux propres consolidés-part Groupe

Les capitaux propres consolidés ont enregistré une augmentation de 74 562 362 DT et se détaillent comme suit :

DESIGNATIONS	2015	2014	Variations
Capitaux propres au début de l'exercice	574 168 901	510 912 353	63 256 548
Dividendes versés	-137 265 611	-120 161 863	-17 103 748
Distributions reçues	69 057 520	62 106 514	6 951 006
Résultat de l'exercice-part du Groupe	148 902 069	128 157 797	20 744 272
Autres variations	-6 131 616	-6 845 900	714 284
Capitaux propres à la fin de l'exercice	648 731 263	574 168 901	74 562 362

3.12 Intérêts minoritaires

Les intérêts minoritaires ont enregistré une augmentation de 1 354 824 DT et se détaillent comme suit :

DESIGNATIONS	2015	2014	Variations
Intérêts minoritaires au début de l'exercice	49 399 164	51 163 272	-1 764 108
Dividendes versés	-10 290 412	-10 100 851	-189 561
Distributions reçues	3 354 277	3 142 091	212 186
Intérêts minoritaires dans le résultat	8 885 351	6 616 667	2 268 684
Autres variations	-594 392	-1 422 015	827 623
Intérêts minoritaires à la fin de l'exercice	50 753 988	49 399 164	1 354 824

3.13 Emprunts et dettes assimilées

Les emprunts et dettes assimilées ont enregistré une diminution de 846 030 DT et se détaillent comme suit :

DESIGNATIONS	2015	2014	Variations
Emprunts auprès des établissements de crédit	10 865 332	11 600 915	-735 583
Emprunts leasing	238 145	348 592	-110 447
Total	11 103 477	11 949 507	-846 030

Ils se détaillent par société comme suit :

SOCIETES	2 015	2014	Variations
SFBT		1 633 534	-1 633 534
STBG	4 025 760	2 116 145	1 909 615
SBT	4 654 829	2 501 701	2 153 128
SEABG		921 069	-921 069
SNB		200 000	-200 000
SOTEV		10 028	-10 028
SOSTEM	2 422 888	4 018 055	1 595 167
SMVDA RAOUDHA		548 975	-548 975
Total	11 103 477	11 949 507	-846 030

3.14 Autres passifs financiers non courants

Il s'agit des emballages consignés qui ont enregistré une augmentation de 7 660 471 DT et ce, en passant de 82 915 866 DT en 2014 à 90 576 337 DT en 2015 et qui se détaillent par société comme suit :

SOCIETES	2015	2014	Variations
SFBT	43 835 792	41 156 669	2 679 123
SGBIA	6 101 101	5 435 693	665 408
STBG	3 991 915	3 888 262	103 653
S B T	6 930 828	6 540 048	390 780
SEABG	1 633 056		1 633 056
STBN	3 596 528	3 790 100	-193 572
STBO	2 550 979	2 636 084	-85 105
SNB	3 338 183	3 093 361	244 822
SOTEV	3 306 410	3 210 128	96 282
SDB	1 465 776	1 344 756	121 020
SOSTEM	11 148 060	9 376 302	1 771 758
SLD	2 444 463	2 444 463	0
ERRAFAHA	233 246		233 246
Total	90 576 337	82 915 866	7 660 471

3.15 Provisions

Ces provisions correspondent à la prise en compte des risques et des charges courus par le groupe et connus en fin de période et se détaillent, par société, comme suit :

SOCIETES	2015	2014	Variations
SFBT	7 315 518	6 908 718	406 800
SGBIA	1 745 819	745 819	1 000 000
STBG	767 006	539 652	227 354
SBT	138 121	130 388	7 733
SEABG	3 692 946	3 184 977	507 969
STBN	53 126		53 126
STBO	196 580	116 388	80 192
SNB	1 523 000	1 523 000	0
SDB	6 690	3 190	3 500
PREFORME	300 000	300 000	0
SOSTEM	2 710 070	2 677 783	32 287
SPDIT	389 912	119 912	270 000
SMVDA RAOUDHA	122 513	96 451	26 062
ERRAFAHA	128 447	128 447	0
SOCOLAIT		15 700	-15 700
Total	19 089 748	16 490 425	2 599 323

L'augmentation enregistrée de 2 599 323 DT provient principalement de la SGBIA, la SEABG, la SPDIT et la SFBT.

3.16 Fournisseurs et comptes rattachés

Les fournisseurs et comptes rattachés ont enregistré une augmentation de 28 811 925 DT et ce, en passant de 118 551 821 DT en 2014 à 147 363 746 DT en 2015, à savoir :

	2015	2014	Variations
Fournisseurs locaux d'exploitation et d'immobilisations	39 602 344	30 959 920	8 642 424
Fournisseurs étrangers d'exploitation et d'immobilisations	13 649 825	17 364 330	-3 714 505
Fournisseurs, effets à payer	89 580 175	69 517 554	20 062 621
Fournisseurs, factures non parvenues	4 531 402	710 017	3 821 385
Total	147 363 746	118 551 821	28 811 925

Ils se détaillent par société comme suit :

SOCIETES	2015	2014	Variations
SFBT	36 761 100	21 687 788	15 073 312
SGBIA	6 362 698	8 085 511	-1 722 813
STBG	5 988 592	9 674 425	-3 685 833
SBT	7 881 472	11 115 916	-3 234 444
SEABG	27 488 227	16 309 296	11 178 931
STBN	17 680 297	12 550 149	5 130 148
STBO	2 779 095	2 474 023	305 072
SNB	4 246 368	4 554 228	-307 860
SOTEV	5 839 925	3 070 662	2 769 263
SDB	103 228	133 547	-30 319
PREFORME	325 878	2 288 207	-1 962 329
SIT	-4 594	24 119	-28 713
SOSTEM	17 237 641	15 247 206	1 990 435
SLD	2 107 843	1 374 480	733 363
SOTUCOLAIT	1 100 950	958 132	142 818
SFBT DIS	4 727 424	5 848 063	-1 120 639
STDM	137 006	252 309	-115 303
SPDIT	-29 663		-29 663
SMVDA RAOUDHA	4 094 214	432 840	3 661 374
ERRAFAHA	2 225 659	2 331 524	-105 865
SINDT	3 774	3 774	0
SOCOLAIT	306 612	135 622	170 990
Total	147 363 746	118 551 821	28 811 925

3.17 Autres passifs courants

Les autres passifs courants ont enregistré une augmentation 12 469 639 DT et ce en passant de 66 872 554 DT en 2014 à 79 342 193 DT en 2015, à savoir:

DESIGNATIONS	2015	2014	Variations
Clients créditeurs	2 000 773	114 149	1 886 624
Personnel et comptes rattachés	2 809 841	2 516 903	292 938
Etat et collectivités publiques	48 269 139	43 241 697	5 027 442
Comptes de régularisation	26 262 440	20 999 805	5 262 635
Total	79 342 193	66 872 554	12 469 639

3.18 Concours bancaires et autres passifs financiers

Les emprunts et concours bancaires ont enregistré une augmentation de 163 431 DT et ce, en passant de 54 514 226 DT en 2014 à 54 677 657 DT en 2015, à savoir :

DESIGNATIONS	2015	2014	Variations
Emprunts et autres dettes financières	19 863 037	15 150 183	4 712 854
Dettes billets de trésorerie	13 125 000	12 375 000	750 000
Concours bancaires	21 689 620	26 989 043	-5 299 423
Total	54 677 657	54 514 226	163 431

Ils se détaillent par société comme suit :

SOCIETES	2015	2014	Variations
SFBT	1 681 725	4 673 067	-2 991 342
SGBIA	22 282 957	15 435 069	6 847 888
STBG	7 560 685	6 836 985	723 700
SBT	5 779 027	1 076 094	4 702 933
SEABG	921 069	901 281	19 788
STBN	6 518 845	3 972 518	2 546 327
STBO	5 790 031	5 247 525	542 506
SNB	202 000	751 025	-549 025
PREFORME	0	2 335 113	-2 335 113
SIT	658 793	264 509	394 284
SOSTEM	1 833 375	5 311 376	-3 478 001
SLD	44 162	816	43 346
SFBT DIS	214	214	0
SMVDA RAOUDHA	1 404 748	7 705 782	-6 301 034
ERRAFAHA	26	2 852	-2 826
Total	54 677 657	54 514 226	163 431

3.19 Les revenus

Les revenus ayant diminué en 2015 de 4 310 100 DT se détaillent comme suit :

DESIGNATIONS	2015	2014	Variations
Ventes BIÈRE	318 529 773	302 689 322	15 840 451
Ventes BG	333 967 447	350 755 881	-16 788 434
Ventes LAIT	22 798 009	40 384 035	-17 586 026
Ventes EAU	137 892 924	128 700 526	9 192 398
Ventes JUS	4 416 675	4 688 075	-271 400
Autres	48 951 426	43 648 515	5 302 911
Total	866 556 254	870 866 354	-4 310 100

- Pour le besoin de la comparaison, les revenus de l'exercice 2014 ont été retraités en proforma .

Ils se détaillent par société comme suit :

SOCIETES	2015	2014	Variations
SFBT	187 858 581	172 472 276	15 386 305
SGBIA	41 413 863	47 472 806	-6 058 943
STBG	42 823 155	44 049 958	-1 226 803
SBT	34 249 705	40 589 454	-6 339 749
SEABG	262 336 223	256 561 082	5 775 141
STBN	24 475 425	26 767 579	-2 292 154
STBO	22 736 978	26 615 165	-3 878 187
SNB	322 920	350 906	-27 986
SOTEV	14 143 949	14 426 804	-282 855
SDB	18 151 959	18 188 774	-36 815
PREFORME	3 563 178	4 077 240	-514 062
SIT	29 004	401	28 603
SOSTEM	121 613 414	114 586 722	7 026 692
SLD	1 812 424	31 392 188	-29 579 764
SOTUCOLAIT	11 198 142	2 548 434	8 649 708
SFBT DIS	35 992 371	35 185 425	806 946
STDMM	383 594	398 182	-14 588
SMVDA RAOUDHA	3 960 711	3 409 413	551 298
ERRAFAHA	32 519 690	30 206 772	2 312 918
SOCOLAIT	6 970 968	1 566 773	5 404 195
Total	866 556 254	870 866 354	-4 310 100

3.20 Les autres produits d'exploitation

Les autres produits d'exploitation ont enregistré une diminution de 466 079 DT et ce, en passant de 5 842 840 DT en 2014 à 5 376 761 DT en 2015, à savoir :

DESIGNATIONS	2015	2014	Variations
Quote part des subventions d'investissements inscrite en résultat de l'exercice	729 974	920 675	-190 701
Subventions d'exploitation	3 306 953	3 312 984	-6 031
Autres produits d'exploitation	1 339 834	1 609 181	-269 347
Total	5 376 761	5 842 840	-466 079

3.21 Achats d'approvisionnements consommés

Les achats d'approvisionnements consommés ont enregistré une diminution de 8 695 914 DT et ce, en passant de 469 049 731 DT en 2014 à 460 353 817 DT en 2015, à savoir:

SOCIETES	2015	2014	Variations
SFBT	132 760 615	143 968 203	-11 207 588
SGBIA	48 367 532	44 061 128	4 306 404
STBG	19 835 110	20 188 230	-353 120
SBT	10 240 496	11 789 729	-1 549 233
SEABG	111 342 987	82 414 799	28 928 188
STBN	3 613 636	4 611 792	-998 156
STBO	10 695 843	9 881 319	814 524
SNB	13 971 482	17 456 675	-3 485 193
SOTEV	-137 529	785 738	-923 267
SDB	497 339	408 587	88 752
PREFORME	19 466 245	21 688 801	-2 222 556
SIT	453 006	466 316	-13 310
SOSTEM	59 827 972	62 658 066	-2 830 094
SLD	1 350 337	26 813 087	-25 462 750
SOTUCOLAIT	11 037 234	9 183 613	1 853 621
SFBT DIS	70 625	46 548	24 077
STDMM	2 086 566	1 924 166	162 400
SMVDA RAOUDHA	3 121 405	2 381 460	739 945
ERRAFAHA	5 136 539	2 468 579	2 667 960
SOCOLAIT	6 616 377	5 852 895	763 482
Total	460 353 817	469 049 731	-8 695 914

3.22 Les charges de personnel

Les charges de personnel ont augmenté de 2 592 826 DT et se détaillent comme suit:

DESIGNATIONS	2015	2014	Variations
Appointements et compléments d'appointements	82 767 251	81 115 395	1 651 856
Charges sociales	16 434 023	15 216 951	1 217 072
Autres charges de personnel	757 695	1 033 797	-276 102
Total	99 958 969	97 366 143	2 592 826

Elles se détaillent par société comme suit :

SOCIETES	2015	2014	Variations
SFBT	29 207 631	27 605 827	1 601 804
SGBIA	9 213 815	8 618 422	595 393
STBG	6 936 525	6 345 089	591 436
SBT	4 849 581	4 668 544	181 037
SEABG	4 086 141	3 804 824	281 317
STBN	2 350 370	2 418 633	-68 263
STBO	2 993 601	2 872 290	121 311
SNB	4 430 630	4 352 638	77 992
SOTEV	1 234 964	1 082 284	152 680
SDB	1 121 892	1 005 834	116 058
PREFORME	1 827 979	1 768 563	59 416
SIT	893 293	854 016	39 277
SOSTEM	22 946 586	20 049 479	2 897 107
SLD	24 393	4 826 878	-4 802 485
SOTUCOLAIT	349 378	341 732	7 646
SFBT DIST	979 023	916 337	62 686
STDM	2 661 554	2 241 875	419 679
STPP	7 050	26 687	-19 637
SPDIT	273 734	240 054	33 680
SMVDA RAOUDHA	2 219 988	2 024 034	195 954
ERRAFAHA	1 056 754	1 004 460	52 294
SINDT	37 129	37 129	0
SOCOLAIT	166 542	170 098	-3 556
CFDB	90 416	90 416	0
Total	99 958 969	97 366 143	2 592 826

3.23 Dotations aux amortissements et aux provisions

Les dotations aux amortissements et aux provisions ont augmenté en 2015 de 7 203 192 DT, à savoir :

DESIGNATIONS	2015	2014	Variations
Dotations aux amortissements des immobilisations incorporelles	859 638	872 899	-13 261
Dotations aux amortissements des immobilisations corporelles	51 185 622	45 945 414	5 240 208
Dotations aux amortissements des emballages récupérables	2 899 025	3 356 460	-457 435
Dotations aux provisions pour risques et charges d'exploitation	3 497 521	1 837 952	1 659 569
Dotations aux provisions pour dépréciation des actifs circulants	2 436 035	1 661 924	774 111
Dotations aux provisions des écarts d'acquisitions	868 228	868 228	0
Total	61 746 069	54 542 877	7 203 192

Elles se détaillent par société comme suit :

SOCIETES	2 015	2 014	Variations
SFBT	17 817 827	14 195 173	3 622 654
SGBIA	6 102 104	4 708 521	1 393 583
STBG	3 226 627	2 884 545	342 082
SBT	2 763 233	2 320 811	442 422
SEABG	4 773 988	4 765 978	8 010
STBN	652 682	441 884	210 798
STBO	1 462 773	1 075 816	386 957
SNB	2 105 734	2 087 662	18 072
SOTEV	161 868	198 312	-36 444
SDB	132 764	137 698	-4 934
PREFORME	1 006 169	1 029 150	-22 981
SIT	61 838	60 559	1 279
SOSTEM	14 104 934	13 960 314	144 620
SLD	3 390 519	3 374 819	15 700
SOTUCOLAIT	84 695	78 259	6 436
SFBT DIS	20 744	25 045	-4 301
STDM	1 757 083	1 427 585	329 498
STPP	13 444	12 282	1 162
SPDIT	276 530	4 129	272 401
SMVDA RAOUDHA	1 463 206	1 476 079	-12 873
ERRAFAHA	309 652	235 612	74 040
SOCOLAIT	57 655	42 644	15 011
Total	61 746 069	54 542 877	7 203 192

3.24 Autres charges d'exploitation

Les autres charges d'exploitation ont diminué de 7 296 123 DT et se détaillent comme suit :

DESIGNATIONS	2015	2014	Variations
Entretiens et réparations	8 129 444	8 702 478	-573 034
Primes d'assurances	4 768 174	4 390 894	377 280
Autres services extérieurs	4 761 441	3 909 587	851 854
Personnel extérieur à l'entreprise	1 668 864	4 261 105	-2 592 241
Publicité, publications et relations publiques	15 837 236	15 781 461	55 775
Frais de transport	11 999 710	13 017 434	-1 017 724
Frais postaux et de télécommunications	1 063 443	1 170 533	-107 090
Commissions et services bancaires	635 016	569 681	65 335
Autres charges extérieurs	31 701 125	32 631 445	-930 320
Impôts et taxes	5 575 348	9 001 306	-3 425 958
Total	86 139 801	93 435 924	-7 296 123

Elles se détaillent par société comme suit :

SOCIETES	2015	2014	Variations
SFBT	22 960 435	25 927 235	-2 966 800
SGBIA	4 226 992	4 446 459	-219 467
STBG	2 091 292	2 485 614	-394 322
SBT	2 650 126	3 166 045	-515 919
SEABG	7 534 354	6 934 627	599 727
STBN	4 206 948	4 381 914	-174 966
STBO	601 060	723 868	-122 808
SNB	1 663 538	1 785 287	-121 749
SOTEV	680 425	987 622	-307 197
SDB	701 950	878 563	-176 613
PREFORME	1 666 769	1 723 951	-57 182
SIT	200 206	240 358	-40 152
SOSTEM	15 802 828	15 627 779	175 049
SLD	444 049	3 221 619	-2 777 570
SOTUCOLAIT	272 457	215 554	56 903
SFBT DIS	10 110 531	10 518 744	-408 213
STDM	1 286 506	1 174 958	111 548
STPP	91 340	23 634	67 706
SPDIT	235 215	274 877	-39 662
SMVDA RAOUDHA	764 763	791 550	-26 787
ERRAFAHA	7 619 405	7 536 064	83 341
SINDT	24 484	91 663	-67 179
SOCOLAIT	294 865	268 343	26 522
CFDB	9 263	9 596	-333
Total	86 139 801	93 435 924	-7 296 123

3.25 Résultat d'exploitation

Le résultat d'exploitation se détaille par société comme suit :

SOCIETES	2015	2014	Variations
SFBT	71 538 993	69 705 973	1 833 020
SGBIA	5 995 848	6 100 600	-104 752
STBG	1 543 457	-1 166 618	2 710 075
SBT	1 225 795	2 302 024	-1 076 229
SEABG	71 670 474	70 646 475	1 023 999
STBN	-1 906 956	-1 368 876	-538 080
STBO	676 263	411 177	265 086
SNB	1 182 055	1 094 728	87 327
SOTEV	-6 426	186 131	-192 557
SDB	173 295	335 064	-161 769
PREFORME	207 497	2 696 159	-2 488 662
SIT	70 324	51 497	18 827
SOSTEM	17 386 530	13 513 359	3 873 171
SLD	1 624 294	-114 034	1 738 328
SOTUCOLAIT	429 460	365 285	64 175
SFBT DIS	272 680	300 316	-27 636
STDM	-286 376	157 794	-444 170
STPP	-127 159	-22 647	-104 512
SPDIT	-828 954	-333 579	-495 375
SMVDA RAOUDHA	181 293	-1 158 616	1 339 909
ERRAFAHA	17 063	-135 002	152 065
SOCOLAIT	-61 613	323 477	-385 090
SINDT	430 147	-128 792	558 939
CFDB	-99 679	-100 012	333
Total	171 308 305	163 661 883	7 646 422

La progression pour 7 646 422 DT provient essentiellement de l'amélioration des résultats de la SFBT, de la SOSTEM, de la STBG et de la SMVDA RAOUDHA.

3.26 Les charges financières nettes

Les charges financières ont augmenté de 1 033 011 DT et se détaillent comme suit:

DESIGNATIONS	2015	2014	Variations
Charges d'intérêts	3 323 698	3 752 515	-428 817
Dotations aux provisions pour dépréciation des éléments financiers	1 259 398	414 276	845 122
Pertes de change	4 101 634	4 126 804	-25 170
Gains de change	-1 716 259	-1 591 518	-124 741
Autres charges financières	2 657 482	1 890 865	766 617
Total	9 625 953	8 592 942	1 033 011

Elles se détaillent par société comme suit :

SOCIETES	2 015	2 014	Variations
SFBT	2 063 876	2 283 822	-219 946
SGBIA	2 104 184	1 882 107	222 077
STBG	835 795	773 502	62 293
SBT	586 091	274 954	311 137
SEABG	208 277	308 840	-100 563
STBN	420 723	199 748	220 975
STBO	377 887	334 398	43 489
SNB	86 397	100 042	-13 645
SOTEV	65 318	25 510	44 808
SDB	0	21	-21
PREFORME	309 543	467 685	-158 142
SIT	37 390	28 098	9 292
SOSTEM	799 298	548 744	250 554
SLD	8 774	372 877	-364 103
SFBT DIS	6 604	98 726	-92 122
STDM	2	13 389	-13 387
STPP	17 753	5 448	12 305
SPDIT	1 162 093	396 437	765 656
SMVDA RAOUDHA	504 639	452 527	52 112
ERRAFAHA	31 309	31 067	242
Total	9 625 953	8 592 942	1 033 011

3.27 Les produits des placements

Les produits des placements ont augmenté de 18 326 740 DT et se détaillent comme suit :

DESIGNATIONS	2015	2014	Variations
Dividendes & jetons de présence	2 738 024	1 985 985	752 039
Revenus des placements et autres créances	3 076 115	1 995 136	1 080 979
Autres produits financiers	643 059	441 568	201 491
Produits nets sur cession de valeurs mobilières	16 854 510	562 279	16 292 231
Total	23 311 708	4 984 968	18 326 740

Ils se détaillent par société comme suit :

SOCIETES	2015	2014	Variations
SFBT	895 850	688 866	206 984
SGBIA	57 489	76 835	-19 346
STBG	8 102	6 739	1 363
SBT	103 575	79 467	24 108
SEABG	1 822 158	1 633 047	189 111
STBN	199 674	30 662	169 012
STBO	49 171	80 784	-31 613
SNB	2 334	4 615	-2 281
SOTEV	126 384	23 751	102 633
SDB	64 227	44 310	19 917
PREFORME	13 872	17 555	-3 683
SOSTEM	861 556	395 996	465 560
SOTUCOLAIT	7 632	8 748	-1 116
SFBT DIS	0	33 140	-33 140
STDM	63 771		63 771
STPP	16 930 746	155 286	16 775 460
SPDIT	1 885 286	1 483 738	401 548
SMVDA RAOUDHA	19 025		19 025
ERRAFAHA	106 794	109 912	-3 118
SINDT	29 040	109 965	-80 925
SOCOLAIT	11 336		11 336
CFDB	53 686	1 552	52 134
Total	23 311 708	4 984 968	18 326 740

3.28 Autres gains ordinaires

Les autres gains ordinaires ont augmenté en 2015 de 52 304 DT et se détaillent comme suit :

	2015	2014	Variations
Gains non récurrents ou exceptionnels	2 548 226	1 045 655	1 502 571
Profits sur cession d'immobilisations	1 056 521	2 558 637	-1 502 116
Autres gains ordinaires	54 699	2 850	51 849
Total	3 659 446	3 607 142	52 304

3.29 Autres pertes ordinaires

Les autres pertes ordinaires ont diminué en 2015 de 921 165 DT et se détaillent comme suit :

	2015	2014	Variations
Pertes non récurrentes ou exceptionnelles	722 391	1 437 691	-715 300
Pertes sur cession d'immobilisations	210 255	416 120	-205 865
Total	932 646	1 853 811	-921 165

3.30 Impôts sur les sociétés

DESIGNATIONS	2015	2014
Impôts courants	-31 213 176	-28 728 459
Impôts différés	1 042 086	1 321 559
Total	-30 171 090	-27 406 900

4. INFORMATIONS RELATIVES AU PERIMETRE DE CONSOLIDATION

4.1 PRESENTATION DES FILIALES :

SOCIETE	Pourcentage de contrôle	Pourcentage intérêt	Méthode de consolidation *	ACTIVITES	PAYS D ENREGISTREMENT
S F B T	100%	100%%	IG	PRODUCTION ET COMMERCIALISATION BIERE ET BG	TUNISIE
SEABG	95,77%	89,97%	IG	PRODUCTION ET COMMERCIALISATION BIERE ET JUS	TUNISIE
SGBIA	100%	96,36%	IG	PRODUCTION ET COMMERCIALISATION BG ET BIERE	TUNISIE
PREFORME	99,96%	95,61%	IG	PRODUCTION ET COMMERCIALISATION DE PREFORME	TUNISIE
SBT	56,93%	50,46%	IG	PRODUCTION ET COMMERCIALISATION BG, EAU, JUS ET LAIT	TUNISIE
SOTEV	98,88%	94,22%	IG	DISTRIBUTION DES PRODUITS DU GROUPE SFBT	TUNISIE
SPDIT	81,58%	80,97%	IG	SOCIETE DE PLACEMENT – SICAF	TUNISIE
STBG	54,86%	54,66%	IG	PRODUCTION ET COMMERCIALISATION BG ET DES PRODUITS DU GROUPE SFBT	TUNISIE
STBN	99,98%	96,76%	IG	PRODUCTION ET COMMERCIALISATION BG ET DES PRODUITS DU GROUPE SFBT	TUNISIE
STBO	99,99%	96,73%	IG	PRODUCTION ET COMMERCIALISATION BG ET DES PRODUITS DU GROUPE SFBT	TUNISIE
STPP	100%	92,81%	IG	SOCIETE DE PLACEMENT – SICAF	TUNISIE
SOSTEM	99,97%	99,25%	IG	PRODUCTION ET COMMERCIALISATION EAUX MINÉRALES	TUNISIE
SNB	59,99%	55,66%	IG	PRODUCTION ET COMMERCIALISATION BG BOITES ET PRODUITS DU GROUPE SFBT	TUNISIE
CFDB	98,54%	98,54%	IG	SOCIETE EN VEILLEUSE	TUNISIE
SLD	92,08%	79,26%	IG	PRODUCTION DE LAIT ET DERIVES ET BOISSONS GAZEUSES	TUNISIE
SMVDA RAOUDHA	73,75%	71,09%	IG	ELEVAGE ET PRODUCTION ET COMMERCIALISATION DE VINS	TUNISIE
SOTUCOLAIT	100%	94,99%	IG	COLLECTE DE LAIT	TUNISIE
SINDT	50%	41,82%	IG	PROMOTION IMMOBILIERE	TUNISIE
SIT	99,80%	93,26%	IG	SOCIETE INFORMATIQUE	TUNISIE
ERRAFAHA	100%	99,90%	IG	DISTRIBUTION DES PRODUITS DU GROUPE SFBT	TUNISIE
SDB	50,00%	44,99%	IG	DISTRIBUTION DES PRODUITS DU GROUPE SFBT	TUNISIE
SOCOLAIT	100%	89,97%	IG	COLLECTE DE LAIT	TUNISIE
FEP	40,00%	38,24%	ME	PRODUCTION ET COMMERCIALISATION DE BOUCHON DE LA BIÈRE	TUNISIE
SFBT DIST	99,99%	89,63%	IG	DISTRIBUTION DES PRODUITS DU GROUPE SFBT	TUNISIE
STDM	100%	92,06%	IG	SOCIETE DE TRANSPORT DE MARCHANDISES	TUNISIE

(*) Méthodes de consolidation:

IG: Intégration globale

ME: Mise en équivalence

Les sociétés présentant les caractéristiques de filiales et n'ayant pas été retenues dans le périmètre de consolidation en raison de leurs impacts non significatifs (total net bilan et résultat) sont : SIMCO, SITA, STT, STEM, STC, STD, EL HOUDA, CRYSTAL PET INDUSTRIES, SFBT Italie et SEM.

4.2 CHANGEMENT DU PERIMETRE DE CONSOLIDATION :

Sociétés	% de contrôle 2015	% de contrôle 2014	Variations	% d'intérêt 2015	% d'intérêt 2014	Variations	Contribution	Effet du
							dans le résultat consolidé 2014	changement du périmètre sur le résultat consolidé 2014
SFBT	100%	100%	0,00%	100%	99,94%	0,06%	58 503 749	35 102
SGBIA	100%	100%	0,00%	96,36%	96,17%	0,19%	2 750 203	5 144
STBG	54,86%	54,51%	0,35%	54,66%	54,28%	0,38%	-995 973	-3 794
SBT	56,93%	56,93%	0,00%	50,46%	50,33%	0,13%	1 675 052	2 102
SEABG	95,77%	95,77%	0,00%	89,97%	89,89%	0,08%	52 308 574	42 347
STBN	99,98%	99,95%	0,03%	96,76%	94,16%	2,60%	-1 248 916	-32 528
STBO	99,99%	99,98%	0,01%	96,73%	93,32%	3,41%	-18 825	-643
SNB	59,99%	59,99%	0,00%	55,66%	55,61%	0,05%	379 297	191
SOTEV	98,88%	98,88%	0,00%	94,22%	94,13%	0,09%	69 180	61
SDB	50,00%	50,00%	0,00%	44,99%	44,94%	0,05%	127 112	58
PREFORME	99,96%	99,96%	0,00%	95,61%	95,54%	0,07%	1 459 591	1 030
FEP	40,00%	40,00%	0,00%	38,24%	38,21%	0,03%		
SIT	99,80%	99,80%	0,00%	93,26%	92,56%	0,70%	10 654	74
SOSTEM	99,97%	99,97%	0,00%	99,25%	99,19%	0,06%	12 955 538	8 145
SLD	92,08%	86,03%	6,05%	79,26%	74,37%	4,89%	-713 804	-34 932
SOTUCOLAIT	100%	100%	0,00%	94,99%	94,92%	0,07%	332 062	217
SFBT DIS.	99,99%	99,99%	0,00%	89,63%	89,52%	0,11%	139 941	153
STPP	100%	100%	0,00%	92,81%	91,90%	0,91%	145 938	1 321
SPDIT	81,58%	81,50%	0,08%	80,97%	80,83%	0,14%	1 401 610	1 986
SMVDA RAUDHA	73,75%	65,00%	8,75%	71,09%	64,70%	6,39%	-1 748 238	-111 729
ERRAFAHA	100%	100%	0,00%	99,90%	99,84%	0,06%	-98 890	-59
SINDT	50%	49,99%	0,01%	41,82%	41,75%	0,07%	-12 105	-8
SOCOLAIT	100%	100%	0,00%	89,97%	89,89%	0,08%	257 761	209
CFDB	98,54%	98,54%	0,00%	98,54%	98,48%	0,06%	10 195	6
STDM	100,00%	100,00%	0,00%	92,06%	91,99%	0,07%	110 664	81

Effet du changement du périmètre en 2015 sur le résultat consolidé 2014 :

-85 466

**GROUPE DE LA SOCIETE DE
FABRICATION DES BOISSONS DE TUNISIE**

**Rapport des commissaires aux comptes sur les états financiers
consolidés clos au 31 décembre 2015**

**Messieurs les actionnaires du Groupe de la
Société de Fabrication des Boissons de Tunisie
Boulevard de la Terre, Centre Urbain Nord,
1082, Tunis**

Messieurs,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2015 sur :

- L'audit des états financiers consolidés du Groupe de la Société de Fabrication des Boissons de Tunisie tels qu'ils sont joints au présent rapport ; et
- Les vérifications spécifiques et les informations prévues par la loi.

Rapport sur les états financiers

Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés ci-joints du Groupe de la Société de Fabrication des Boissons de Tunisie, comprenant le bilan au 31 décembre 2015, ainsi que l'état de résultat, l'état des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, et les notes aux états financiers.

Ces états financiers consolidés font ressortir des capitaux propres positifs de 699.485 mille dinars y compris le bénéfice de l'exercice s'élevant à 157.787 mille dinars.

Responsabilité de la direction dans l'établissement et la présentation des états financiers :

La direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers consolidés, conformément aux normes comptables tunisiennes ainsi que d'un contrôle interne qu'elle juge nécessaire pour permettre l'établissement d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraude ou résultent d'erreurs.

Responsabilité des commissaires aux comptes

Les états financiers consolidés ont été arrêtés par le conseil d'administration de votre société. Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers consolidés sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes de la profession applicables en Tunisie. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers consolidés. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers consolidés contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers consolidés afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance.

Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation de l'ensemble des états financiers consolidés.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Opinion

A notre avis, les états financiers consolidés sont réguliers et sincères et donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière du Groupe de la Société de Fabrication des Boissons de Tunisie au 31 décembre 2015, ainsi que de la performance financière et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

Rapport sur les vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes de la profession, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observations à formuler sur la sincérité et la concordance avec les états financiers consolidés des informations données dans le rapport de gestion du groupe et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes consolidés.

Par ailleurs, nous n'avons pas d'observations significatives à formuler sur les systèmes de contrôle interne du groupe.

Tunis, le 12 mars 2016

Conseil Audit Formation

Abderrahmen FENDRI

**Sté Conseil & Audit, membre de
l'Ordre des Experts Comptables
de Tunisie**

Abdelaziz KRAMTI

AMEN TRESOR SICAV

SITUATION TRIMESTRIELLE ARRETEE AU 31 DECEMBRE 2015

RAPPORT D'EXAMEN LIMITE DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

Etats financiers intermédiaires arrêtés au 31 décembre 2015

1. Nous avons effectué l'examen limité du bilan de la société «**AMEN TRESOR SICAV**» au 31 décembre 2015 ainsi que l'état de résultat et l'état de variation de l'actif net pour le trimestre se terminant à cette date, des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

Responsabilité de la direction pour les états financiers

2. La direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers intermédiaires conformément au référentiel comptable généralement admis en Tunisie.

Responsabilité de l'auditeur

3. Notre responsabilité est d'exprimer une conclusion sur ces états financiers intermédiaires sur la base de notre examen limité.

Etendue de l'examen limité

4. Nous avons effectué notre examen limité selon la Norme ISRE 2410 "Examen limité d'informations financières intermédiaires effectué par l'auditeur indépendant de l'entité".

Un examen limité d'informations financières intermédiaires consiste en des demandes d'informations, principalement auprès des personnes responsables des questions financières et comptables et dans la mise en œuvre de procédures analytiques et d'autres procédures d'examen limité.

L'étendue d'un examen limité est très inférieure à celle d'un audit effectué selon les Normes ISA et, en conséquence, ne nous permet pas d'obtenir l'assurance que nous avons relevé tous les faits significatifs qu'un audit permettrait d'identifier. En conséquence, nous n'exprimons pas d'opinion d'audit.

Opinion

5. Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent à penser que les états financiers trimestriels ci-joint ne donnent pas une image fidèle de la situation financière de la société «**AMEN TRESOR SICAV**» au 31 décembre 2015, ainsi que de sa performance financière et de la variation de son actif net pour la période close à cette date, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

Vérifications spécifiques

6. Nous avons constaté qu'au 31 décembre 2015 la société « **AMEN TRESOR SICAV** » n'a pas respecté les dispositions l'article 2 du décret n°2001-2278 du 25 septembre 2001 portant application des dispositions des articles 15, 29, 35, 36 et 37 du code des organismes de placement collectif, tel que modifié et complété par les textes subséquents . Cet article stipule que les organismes de placement collectif en valeurs mobilières ne peuvent employer plus de 20% de leurs actifs en liquidités et quasi liquidités.

Tunis, le 31 mars 2016

Le Commissaire aux Comptes :
HLB GS Audit & Advisory
Ghazi HANTOUS

BILAN
AU 31/12/2015
(Exprimé en Dinars)

<u>ACTIF</u>	<u>NOTE</u>	<u>Au</u> <u>31/12/2015</u>	<u>Au</u> <u>31/12/2014</u>
AC1-PORTEFEUILLE-TITRES		50 489 659	47 440 824
a-Actions,valeurs assimilées et droits rattachés	3-1	3 174 533	3 079 460
b-Obligations et valeurs assimilées	3-1	44 314 134	44 361 364
c-Titres donnés en pension	3-1	3 000 992	0
d-Autres valeurs		0	0
AC2-PLACEMENTS MONETAIRES ET DISPONIBILITES		16 002 728	13 899 913
a-Placements monétaires	3-2	1 987 449	5 019 055
b-Disponibilités	3-3	14 015 279	8 880 858
AC3-CREANCE D'EXPLOITATION		0	0
AC4-AUTRES ACTIFS	3-4	10 348	9 009
TOTAL ACTIF		66 502 735	61 349 746
<u>PASSIF</u>			
PA1-OPERATEURS CREDITEURS	3-5	39 448	37 428
PA2-AUTRES CREDITEURS DIVERS	3-6	3 009 270	13 531
TOTAL PASSIF		3 048 718	50 959
<u>ACTIF NET</u>			
CP1-CAPITAL	3-7	60 874 520	58 865 135
CP2-SOMMES DISTRIBUABLES	3-8	2 579 497	2 433 652
a-Sommes distribuables des exercices antérieurs		388	169
b-Sommes distribuables de la période		2 579 109	2 433 483
ACTIF NET		63 454 017	61 298 787
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		66 502 735	61 349 746

ETAT DE RESULTAT
AU 31/12/2015
(Exprimé en Dinars)

Rubrique	NOTE	Du	Du	Du	Du
		01/10/2015	01/01/2015	01/10/2014	01/01/2014
		Au	Au	Au	Au
		31/12/2015	31/12/2015	31/12/2014	31/12/2014
PR 1-Revenus de portefeuille-titres	3-1	626 281	2 528 459	558 552	2 259 766
a-Dividendes		0	128 452	0	116 232
b-Revenus des obligations et valeurs assimilées		626 281	2 400 007	558 552	2 143 534
c-Revenus des autres valeurs		0	0	0	0
PR 2-Revenus des placements monétaires	3-2	202 544	828 590	213 198	820 920
TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS		828 825	3 357 049	771 750	3 080 686
CH 1-Charges de gestion des placements	3-9	-118 360	-476 200	-113 687	-446 211
REVENU NET DES PLACEMENTS		710 465	2 880 849	658 063	2 634 475
PR 3-Autres produits		0	0	0	0
CH 2-Autres charges	3-10	-29 403	-90 646	-22 560	-88 983
RESULTAT D'EXPLOITATION		681 062	2 790 203	635 503	2 545 492
PR 4-Régularisations du résultat d'exploitation		-241 110	-211 094	-136 076	-112 009
SOMMES DISTRIBUABLES DE LA PERIODE		439 952	2 579 109	499 427	2 433 483
PR 4-Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		241 110	211 094	136 076	112 009
_Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres		-82 979	-253 483	-6 801	-72 073
_Plus (ou moins) values réalisées sur cession des titres		58 626	88 347	83	3 889
_Frais de négociation de titres		-269	-524	-43	-632
RESULTAT NET DE LA PERIODE		656 440	2 624 543	628 742	2 476 676

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET
AU 31/12/2015
(Exprimé en Dinars)

	<u>Du 01/10/2015</u>	<u>Du 01/01/2015</u>	<u>Du 01/10/2014</u>	<u>Du 01/01/2014</u>
	<u>Au 31/12/2015</u>	<u>Au 31/12/2015</u>	<u>Au 31/12/2014</u>	<u>Au 31/12/2014</u>
<u>AN 1-VARIATION DE L'ACTIF NET RESULTANT</u>				
<u>DES OPERATIONS D'EXPLOITATION</u>	656 440	2 624 543	628 742	2 476 676
a-Résultat d'exploitation	681 062	2 790 203	635 503	2 545 492
b-Variation des plus (ou moins) valeurs potentielles sur titres	-82 979	-253 483	-6 801	-72 073
c-Plus (ou moins) valeurs réalisées sur cession de titres	58 626	88 347	83	3 889
d-Frais de négociation de titres	-269	-524	-43	-632
<u>AN 2-DISTRIBUTIONS DE DIVIDENDES</u>	0	-2 594 950	0	-2 292 018
<u>AN 3-TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL</u>	-6 569 099	2 125 637	-3 441 312	-636 593
a-Souscriptions	12 670 638	110 481 757	21 690 256	76 411 497
_Capital	12 227 097	107 281 003	20 934 161	74 325 882
_Régularisation des sommes non distribuables	-28 068	-99 445	-23 889	-32 814
_Régularisation des sommes distribuables	471 609	3 300 199	779 984	2 118 429
_Droits d'entrée	0	0	0	0
b-Rachats	-19 239 737	-108 356 120	-25 131 568	-77 048 090
_Capital	-18 569 644	-105 121 441	-24 243 396	-74 886 868
_Régularisation des sommes non distribuables	42 666	114 928	27 898	32 875
_Régularisation des sommes distribuables	-712 759	-3 349 607	-916 070	-2 194 097
_Droit de sortie	0	0	0	0
VARIATION DE L'ACTIF NET	-5 912 659	2 155 230	-2 812 570	-451 935
<u>AN 4-ACTIF NET</u>				
a-En début de période	69 366 676	61 298 787	64 111 357	61 750 722
b-En fin de période	63 454 017	63 454 017	61 298 787	61 298 787
<u>AN 5-NOMBRE D'ACTIONS</u>				
a-En début de période	661 612	578 113	610 575	583 616
b-En fin de période	599 322	599 322	578 113	578 113
VALEUR LIQUIDATIVE	105,876	105,876	106,032	106,032
DIVIDENDES PAR ACTION	0	4,209	0	3,865
AN6-TAUX DE RENDEMENT DE LA PERIODE	0,98%	3,82%	0,98%	3,87%

**NOTES AUX ETATS FINANCIERS ARRETES AU
31/12/2015**

1- REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS

AMEN TRESOR SICAV est une SICAV obligataire constituée le 21 Décembre 2005 et entrée en exploitation le 10 Mai 2006. Les états financiers arrêtés au 31/12/2015 sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

2- PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille titres à leur valeur de réalisation attendue. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

2.1- Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les intérêts sur les placements en obligations et bons et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

Les dividendes relatifs aux titres d'OPCVM sont pris en compte en résultat à la date du détachement du coupon.

2.2- Evaluation des placements

Les placements en obligations et valeurs similaires admises à la cote sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur du marché à la date du 31/12/2015 ou à la date antérieure la plus récente. Les placements en obligations et valeurs similaires non admises à la cote sont évalués à leur coût d'acquisition.

Dans la mesure où le marché secondaire pour les obligations et valeurs similaires n'est pas liquide, les placements en obligations et bons de trésor sont évalués à leur coût d'acquisition.

La différence par rapport au prix de remboursement est répartie sur la période restant à courir et constitue, selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement en capitaux propres en tant que sommes non distribuables. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition.

Les placements en titres d'OPCVM sont évalués à la date de clôture à la valeur liquidative la plus récente.

La différence par rapport au prix d'achat constitue selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement en capitaux propres en tant que sommes non distribuables. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

2.3- Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins-value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que sommes non distribuables. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

2.4- Traitement des opérations de pension livrée

Les titres donnés en pension sont comptabilisés et présentés sous une rubrique distincte de l'actif figurant au niveau du poste «AC1-Portefeuille-titres ». A la date de clôture, ces titres restent évalués à leur coût d'acquisition.

La contrepartie reçue est comptabilisée et présentée au niveau du passif sous le poste « PA2- Autres créditeurs divers » et évaluée à la date d'arrêté à sa valeur initiale majorée des intérêts courus et non échus à cette date.

Les intérêts courus et non échus à la date d'arrêté, sont présentés au niveau de l'état de résultat sous la rubrique « CH 2- Autres charges »

Les titres reçus en pension ne sont pas inscrits à l'actif du cessionnaire. La valeur de la contrepartie donnée est comptabilisée et présentée sous une rubrique distincte au niveau du poste« AC 2-Placements monétaires et disponibilités ».A la date de clôture, cette créance est évaluée à sa valeur initiale majorée des intérêts courus et non échus à cette date.

Les intérêts courus et non échus à la date d'arrêté, sont présentés au niveau de l'état de résultat sous la rubrique « PR 2-Revenus des placements monétaires».

3. Notes explicatives du bilan et de l'état de résultat

3.1- Portefeuille titres et revenus y afférents :

Le portefeuille titres est composé au 31/12/2015 d'actions SICAV OBLIGATAIRE, d'obligations et de bons de trésor assimilables. Le solde de ce poste est réparti ainsi :

Le détail de ces valeurs est présenté ci-après :

Actions et valeurs assimilées	1	3 174 533
Obligations	2	32 108 227
Bons de trésor assimilables	3	12 205 907
Titres donnés en pension	4	3 000 992
Total		50 489 659

(1) Actions et valeurs assimilées :

Désignation	Quantité	Prix de revient	Valeur au 31/12/2015	En % de l'actif net
AMEN PREMIERE SICAV	16	1 635	1 662	0,00%
BH OBLIGATAIRE SICAV	30 845	3 122 312	3 172 871	5,00%
TOTAL		3 123 948	3 174 533	5,00%

(2) Obligations

Désignation	Quantité	Prix de revient	Valeur au 31/12/2015	En % de l'actif net
AB 2006 BIS	11 000	219 999	229 476	0,36%
AB 2008 TA	5 000	266 667	275 191	0,43%
AB 2008 TAA	3 995	213 068	219 878	0,35%
AB 2008 TB	15 000	975 000	1 008 564	1,59%
AB 2009 CA	5 000	300 000	303 324	0,48%
AB 2010	17 800	1 186 667	1 204 438	1,90%
AB 2012B	5 000	350 000	355 048	0,56%
AB 2012BB	11 000	769 923	781 029	1,23%
AB 2014A	5 000	500 000	524 808	0,83%
AB 2014A1	5 000	500 000	524 808	0,83%
ABSUB0922T+	1 784	124 880	126 914	0,20%
AIL 2011-1	5 000	100 000	103 116	0,16%
AIL 2013	10 000	600 000	619 736	0,98%
AIL 2014-1	10 000	800 000	819 656	1,29%
AIL 2015-1	4 000	400 000	410 157	0,65%
ATILESG152A1	5 000	500 000	500 588	0,79%
ATL 2008	5 000	300 000	306 060	0,48%
ATL 2011	5 000	400 000	417 644	0,66%
ATL 2011-1	5 000	400 000	417 644	0,66%
ATL 2012-1	20 000	800 000	823 120	1,30%
ATL 2013-1TF	8 000	800 000	830 202	1,31%
ATL 2013-2TF	1 500	150 000	151 110	0,24%
ATL 2014-1TF	2 500	200 000	209 254	0,33%
ATL 2014-3C	2 000	200 000	211 963	0,33%
ATLESING12-1	15 000	600 000	617 628	0,97%
ATTIJ 2015	7 000	700 000	707 134	1,11%
ATTILEAS2011	5 000	200 000	209 284	0,33%
ATTILES20142	5 000	500 000	500 508	0,79%
ATTILES2015A	3 000	300 000	312 658	0,49%
ATTISING141B	5 000	400 000	413 220	0,65%
ATTISING141C	5 000	500 000	516 868	0,81%
ATTLEA2012/2	15 000	600 000	601 152	0,95%
BH 2009	10 000	692 307	692 396	1,09%
BH 2013-1	2 500	178 571	183 535	0,29%
BTE 2011C	5 939	475 120	495 930	0,78%
BTK 2014-1A	5 000	400 000	401 092	0,63%
BTK2012/1B	10 000	571 429	575 125	0,91%
BTK2012/1BB	10 000	571 429	575 125	0,91%
CIL 2008	10 000	800 000	844 624	1,33%
CIL 2012/1	12 500	500 000	518 160	0,82%
CIL 2012/1AA	7 500	300 000	310 896	0,49%
CIL 2014/1	5 000	400 000	410 700	0,65%
CIL 2014/11	2 000	160 000	164 280	0,26%
CIL 2015/1	8 000	800 000	834 912	1,32%
EN 2014/A	2 000	19 692	20 326	0,03%
EN 2014/B	2 490	249 000	255 528	0,40%
HL 2012/1	15 000	600 000	608 412	0,96%
HL 2013/1	5 000	300 000	310 360	0,49%
HL 2013/11	4 000	240 000	248 109	0,39%
HL 2013/2B	6 000	600 000	629 674	0,99%
HL 2014-1A	5 000	400 000	404 212	0,64%
HL 2015-01A	8 000	800 000	833 120	1,31%
HL 2015-B	5 000	500 000	503 204	0,79%
MEUBLAT 08DD	2 000	40 000	40 595	0,06%

MEUBLATE 08D	2 000	40 000	40 595	0,06%
MEUBLATE08AA	2 000	40 000	40 595	0,06%
MEUBLATEX 08	3 000	60 000	60 893	0,10%
MEUBLATEX08A	6 000	120 000	121 786	0,19%
MEUBLATEX08B	5 000	100 000	101 488	0,16%
MODSING2012	5 000	500 000	522 580	0,82%
MX 2010 TB	10 000	400 000	411 800	0,65%
TLG 2011-2	5 000	100 000	100 832	0,16%
TLG 2012-1	10 000	400 000	411 672	0,65%
TLG 2014-1	5 000	500 000	519 920	0,82%
TLG 2015-1B	10 000	1 000 000	1 032 120	1,63%
UBCI 2013	2 500	250 000	257 990	0,41%
UIB 2011-2	5 000	285 714	298 130	0,47%
UIB 2012-1A	20 000	1 428 571	1 498 795	2,36%
UIB 2015	10 000	1 000 000	1 037 376	1,63%
UIB 2015B	3 000	300 000	310 378	0,49%
UNIFAC 2010	11 000	220 000	228 782	0,36%
TOTAL		31 198 037	32 108 227	50,60%

(3) BTA:

Désignation	Quantité	Prix de revient	Valeur au 31/12/2015	En % de l'actif net
BTA09052022	2 000	2 060 000	2 131 488	3,36%
BTA10042024	498	480 072	497 445	0,78%
BTA10042024A	500	481 500	498 943	0,79%
BTA10042024B	500	482 000	499 525	0,79%
BTA10082022	1 000	956 200	973 826	1,53%
BTA101018	800	786 640	794 623	1,25%
BTA110319B	1 980	1 900 800	1 971 258	3,11%
BTA12022020	1 000	970 000	1 008 937	1,59%
BTZ111016	677	363 549	586 922	0,93%
BTZ111016AB	369	265 459	343 089	0,54%
BTZ111016AC	68	48 919	73 735	0,12%
BTZ111016AD	72	51 797	78 076	0,12%
BTZ111016AE	75	53 955	81 333	0,13%
BTZ111016AF	45	32 373	48 862	0,08%
BTZ111016AH	50	36 340	54 691	0,09%
BTZ111016AI	55	39 974	60 168	0,09%
BTZ111016AJ	58	42 154	63 454	0,10%
BTZ111016AK	60	43 608	65 647	0,10%
BTZ111016AL	62	45 061	67 839	0,11%
BTZ111016AM	158	115 340	173 738	0,27%
BTZ111016AN	140	102 200	153 953	0,24%
BTZ111016AO	446	315 813	449 568	0,71%
BTZ111016C	375	269 775	338 653	0,53%
BTZ111016D	408	293 515	374 496	0,59%
BTZ111016E	50	36 340	54 840	0,09%
BTZ111016F	55	39 974	60 329	0,10%
BTZ111016G	60	43 608	65 819	0,10%
BTZ111016H	62	45 062	68 019	0,11%
BTZ111016I	65	47 242	58 847	0,09%
BTZ111016J	550	401 500	507 784	0,80%
TOTAL		10 850770	12 205 907	19,24%

(4) Titres donnés en pension:

Désignation	Quantité	Prix de revient	Valeur au 31/12/2015	En % de l'actif net
BTA10042024	2	1928	1 998	0,00%
BTA10042024C	1 500	1 448 850	1 501 178	2,37%
BTA10042024D	500	481 750	499 275	0,79%
BTA10042024E	1 000	960 500	998 541	1,57%
TOTAL	3002	2 893 028	3 000 992	4,73%

Les revenus du portefeuille titres s'analysent comme suit :

Désignation	Période	Période	Période	Période
	Du 01/10/2015 au 31/12/2015	Du 01/01/2015 au 31/12/2015	Du 01/10/2014 au 31/12/2014	Du 01/01/2014 au 31/12/2014
Dividendes	0	128 452	0	116 232
Revenus des obligations	441 620	1 747 117	430 240	1 703 435
Revenus des BTA	184 661	652 890	128 312	440 099
TOTAL	626 281	2 528 459	558 552	2 259 766

3.2- Placements monétaires et revenus y afférents :

Le solde de cette rubrique s'élève au 31/12/2015 à 1 987 449 DT et s'analyse comme suit :

Désignation	Date souscription	Emetteur	Montant	Date Échéance	Intérêts précomptés	Coût d'acquisition	Valeur actuelle	En % de l'actif net
BT	29/12/2015	AMS	1 000 000	07/02/2016	7 345	992 655	993 201	1,57%
BT	04/12/2015	SERVICOM	500 000	03/03/2016	8 227	491 773	494 296	0,78%
Certificat de dépôt	03/12/2015	AMEN BANK	500 000	02/01/2016	1 428	498 572	499 952	0,79%
TOTAL			2 000 000		17 000	1 983 000	1 987 449	3,13%

Les revenus des emplois monétaires s'analysent comme suit :

Désignation	Période	Période	Période	Période
	Du 01/10/2015 au 31/12/2015	Du 01/01/2015 au 31/12/2015	Du 01/10/2014 au 31/12/2014	Du 01/01/2014 au 31/12/2014
Placement en compte courant à terme	156 710	560 026	112 815	397 483
Billets de trésorerie	34 437	188 848	74 783	336 990
Certificat de dépôt	11 397	51 137	14 100	43 384
Compte Rémunéré	0	28 579	11 500	43 063
TOTAL	202 544	828 590	213 198	820 920

3.3 Disponibilités :

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2015 à 14 015 279 DT et se détaille comme suit :

Désignation	Coût d'acquisition	Valeur actuelle	En % de l'actif net
Placements en compte courant à terme (i)	13 010 000	13 244 679	20,87%
Avoirs en banque		770 600	1,21%
TOTAL	13 010 000	14 015 279	22,09%

(i) Les conditions et les modalités de rémunération des placements en compte courant à terme sont les suivantes :

Désignation	Emetteur	Echéance	Montant	Taux Brut
PLACT	AMEN BANK	02/12/2016	51 509	6,77
PLACT	AMEN BANK	03/05/2016	151 215	6,50
PLACT	AMEN BANK	03/05/2016	60 486	6,50
PLACT	AMEN BANK	03/12/2016	556 221	6,77
PLACT	AMEN BANK	06/05/2016	513 913	6,50
PLACT	AMEN BANK	10/04/2016	182 037	6,47
PLACT	AMEN BANK	10/05/2016	191 620	6,50
PLACT	AMEN BANK	10/05/2016	211 492	6,50
PLACT	AMEN BANK	13/12/2016	185 141	6,77
PLACT	AMEN BANK	14/01/2016	80 817	6,07
PLACT	AMEN BANK	14/02/2016	309 485	6,40
PLACT	AMEN BANK	15/02/2016	247 554	6,40
PLACT	AMEN BANK	15/03/2016	152 242	6,45
PLACT	AMEN BANK	15/03/2016	223 288	6,45
PLACT	AMEN BANK	17/01/2016	333 240	6,07
PLACT	AMEN BANK	17/01/2016	60 589	6,07
PLACT	AMEN BANK	18/04/2016	90 916	6,47
PLACT	AMEN BANK	18/11/2016	1 032 402	6,80
PLACT	AMEN BANK	20/02/2016	474 157	6,40
PLACT	AMEN BANK	20/12/2016	318 532	6,77
PLACT	AMEN BANK	22/02/2016	1 030 496	6,40
PLACT	AMEN BANK	22/03/2016	230 256	5,65
PLACT	AMEN BANK	22/11/2016	278 550	6,77
PLACT	AMEN BANK	23/04/2016	1 120 517	6,47
PLACT	AMEN BANK	23/11/2016	216 619	6,77
PLACT	AMEN BANK	24/01/2017	439 651	6,80
PLACT	AMEN BANK	24/01/2017	153 367	6,80
PLACT	AMEN BANK	26/01/2016	103 427	6,40
PLACT	AMEN BANK	26/01/2017	224 872	6,80
PLACT	AMEN BANK	27/01/2017	848 258	6,80
PLACT	AMEN BANK	27/12/2016	544 101	6,80
PLACT	AMEN BANK	29/02/2016	251 049	6,00
PLACT	AMEN BANK	30/05/2016	562 546	6,50
PLACT	AMEN BANK	30/05/2016	261 182	6,50
PLACT	AMEN BANK	30/05/2016	522 114	6,20
PLACT	AMEN BANK	31/03/2016	850 111	5,95
PLACT	AMEN BANK	31/05/2016	180 707	6,20
			13 244 679	

3.4 Autres actifs

Cette rubrique se détaille au 31/12/2015 comme suit :

Désignation	Valeur au 31/12/2015	Valeur au 31/12/2014
Intérêts courus/compte rémunéré	10 348	9 009
Total	10 348	9 009

3.5 Opérateurs créditeurs

Cette rubrique se détaille au 31/12/2015 comme suit :

Désignation	Valeur au 31/12/2015	Valeur au 31/12/2014
Gestionnaire	39 448	37 428
Total	39 448	37 428

3.6 Autres créditeurs divers

Cette rubrique se détaille au 31/12/2015 comme suit :

Désignation	Valeur au 31/12/2015	Valeur au 31/12/2014
Retenue à la source	2 678	2 488
CMF	5 635	11 043
Pension livrée*	3 000 957	0
Total	3 009 270	13 531

*Il s'agit d'une pension livrée d'un montant de 3 000 191 dinars au profit d'ATTIJARI BANK opéré en date du 30-12-2015 pour une durée de vingt jours avec un taux de 4,60%.

Désignation	Période		Montant encaissé (1)	Montant à rembourser	Total Intérêts	Intérêts courus au 31/12/2015 (2)	Valeur au 31/12/2015 (1)+(2)
	Du	Au					
Pension livrée	30/12/2015	19/01/2016	3 000 190,580	3 007 857,729	7 667,149	766,715	3 000 957,295

3.7 Capital

Capital au 31/12/2014	58 865 135
Souscriptions	107 281 003
Rachats	-105 121 441
Frais de négociation de titres	-524
VDE/titres. Etat	-338 734
VDE / titres OPCVM	50 586
Plus ou moins-value réalisée sur emprunts de société	57 926
Plus ou moins-value réalisée sur titres. Etat	4 104
Plus ou moins-value réalisée sur titres OPCVM	26 317
Plus ou moins-value reportée sur titres Etat	79 750
Plus ou moins-value reportée sur titres OPCVM	-45 085
Régularisation des sommes non distribuables (souscription)	-99 445
Régularisation des sommes non distribuables (rachat)	114 928
Variation de la part Capital	2 009 385
Capital au 31/12/2015	60 874 520

La variation du capital de la période allant du 01/01/2015 au 31/12/2015 s'élève à 2 009 385 DT.

La variation de l'actif net de la période allant du 01/01/2015 au 31/12/2015 s'élève à 2 155 230 DT.

Le nombre de titres d'AMEN TRESOR SICAV au 31/12/2015 est de 599 322 contre 578 113 au 31/12/2014.

Le nombre des actionnaires a évolué comme suit :

Nombre d'actionnaires au 31-12-2014	1143
Nombre d'actionnaires entrants	740
Nombre d'actionnaires sortants	-738
Nombre d'actionnaires au 31-12-2015	1145

3.8 Sommes distribuables

Les sommes distribuables au 31/12/2015 s'élèvent à 2 579 497 DT et se détaillent comme suit :

Désignation	Valeur au 31/12/2015	Valeur au 31/12/2014
Sommes distribuables exercices antérieurs	388	169
Résultat d'exploitation	2 790 203	2 545 492
Régularisation du résultat d'exploitation	-211 094	-112 009
Total :	2 579 497	2 433 652

3.9 Charges de gestion des placements

Ce poste enregistre la rémunération du gestionnaire calculée sur la base de 0,7% TTC de l'actif net annuel d'AMEN TRESOR SICAV conformément aux dispositions de la convention de gestion conclue entre AMEN TRESOR SICAV et AMEN INVEST.

Il est à noter que la rémunération de dépositaire est à la charge du gestionnaire d'AMEN TRESOR SICAV.

Désignation	Période	Période	Période	Période
	Du 01/10/2015 au 31/12/2015	Du 01/01/2015 au 31/12/2015	Du 01/10/2014 au 31/12/2014	Du 01/01/2014 au 31/12/2014
Rémunération du gestionnaire	118 360	476 200	113 687	446 211
TOTAL	118 360	476 200	113 687	446 211

3.10 Autres charges

Ce poste enregistre les redevances mensuelles versées au CMF calculées sur la base de 0,1% TTC de l'actif net mensuel et la charge de la TCL. En outre, le coût des services bancaires et les jetons de présence figurent aussi au niveau de cette rubrique.

Désignation	Période	Période	Période	Période
	Du 01/10/2015 au 31/12/2015	Du 01/01/2015 au 31/12/2015	Du 01/10/2014 au 31/12/2014	Du 01/01/2014 au 31/12/2014
Redevance du CMF	16 909	68 029	16 241	63 744
Services bancaires et assimilés	815	3 367	845	7 601
TCL	1 647	7 218	2 224	7 488
Intérêts/pension livrée*	767	767	0	0
Jetons de présence	9 265	11 265	3 250	10 150
TOTAL	29 403	90 646	22 560	88 983

*Le détail du calcul est présenté au niveau de la note « 3.6 Autres crédetes divers ».